

60 W 22

Cespe

Registres

60 W 7

1978 - 1981

60 W 8

1982 - 1985

VILLE de MONTATAIRE (Oise)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 Février 1982

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUX, Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE, CHARBONNELLE, QUENON, Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

I. - BUDGET PRIMITIF 1982

Le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 1982 qui s'équilibre au montant de 57 620 416 .

II. FIXATION des TAUX des 4 TAXES d'IMPOSITION DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal adopte les taux des 4 taxes locales.

III. TARIFS des DROITS de PLACE sur le MARCHE - STATIONNEMENT des VOITURES de LOUAGE "TAXI"

Le Conseil Municipal adopte les droits de place sur les marchés

Abonné ..... 2,50 F

Non abonné ..... 4,40 F

Ambulant ..... 4,40 F

et le droit annuel de stationnement des voitures de louage "TAXI" à 506 F.

IV. TARIFS D'OPERATIONS FUNERAIRES

Le Conseil Municipal fixe les divers tarifs d'opérations funéraires,

- Creusement de fosse,
- Exhumation,
- Caveau provisoire.

V. TARIFS CONCESSIONS dans les CIMETIERES - LOCATION TEMPORAIRE de BATIMENTS

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux prix des concessions dans les cimetières en les majorant de 10 %.

D'autre part, il fixe les divers tarifs de location des salles de réunion instaurant une caution pour la salle du CINEMA PALACE et la salle de la LIBERATION.

VI. TARIFS PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal fixe le prix d'une photocopie à 1,50 F

.../...

VILLE de MONTATAIRE (Oise)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 Février 1982

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE.  
Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA  
SALA. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON. Mme LIBERT représentée par  
Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

I. - BUDGET PRIMITIF 1982

Le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 1982 qui s'équilibre au  
montant de 57 620 416 .

II. FIXATION des TAUX des 4 TAXES d'IMPOSITION DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal adopte les taux des 4 taxes locales.

III. TARIFS des DROITS de PLACE sur le MARCHÉ - STATIONNEMENT des VOITURES de LOUAGE

"TAXI"

Le Conseil Municipal adopte les droits de place sur les marchés

Abonné .....	2,50 F
Non abonné .....	4,40 F
Ambulant .....	4,40 F

et le droit annuel de stationnement des voitures de louage "TAXI" à 506 F.

IV. TARIFS D'OPERATIONS FUNERAIRES

Le Conseil Municipal fixe les divers tarifs d'opérations funéraires,

- Creusement de fosse,
- Exhumation,
- Caveau provisoire.

V. TARIFS CONCESSIONS dans les CIMETIERES - LOCATION TEMPORAIRE de BATIMENTS

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux prix des concessions dans les cime-  
tières en les majorant de 10 %.

D'autre part, il fixe les divers tarifs de location des salles de réunion  
instaurant une caution pour la salle du CINEMA PALACE et la salle de la LIBERATION.

VI. TARIFS PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal fixe le prix d'une photocopie à 1,50 F

VII. SCOLARISATION des ENFANTS EXTERIEURS à MONTATAIRE

Le Conseil Municipal fixe à 400 F pour 1982 la participation des Familles des Communes extérieures,

VIII. LOCATION DE MATERIEL SERVICE CULTUREL - DROITS D'INSCRIPTION et AMENDES AUX BIBLIOTHEQUES

Le Conseil Municipal fixe les divers prix de location de matériel effectués par le service culturel ainsi que les droits d'inscription et amendes aux bibliothèques.

IX. CREATIONS D'EMPLOIS

Le Conseil Municipal fixe les diverses créations d'emplois prévues dans le cadre du contrat de solidarité, ainsi que les diverses promotions proposées par mes services.

X. CREATION D'UN EMPLOI SPECIFIQUE CHARGE DE L'EMPLOI

Le Conseil Municipal fixe les conditions de recrutement et de rémunérations de l'emploi spécifique chargé de l'emploi.

XI. INDEMNITE DE SUJETION à la BIBLIOTHECAIRE

Le Conseil Municipal accorde une indemnité de sujétion à la bibliothécaire Me QUEMIZET.

XII. CENTRE AERE - TRAITEMENT DES ANIMATEURS

Le Conseil Municipal fixe les diverses rémunérations des animateurs des centres aérés pour l'année 1982.

XIII. SUBVENTIONS 1982 à DIVERSES SOCIETES

Le Conseil Municipal fixe les diverses subventions à attribuer à diverses Sociétés.

XIV. CONSTRUCTION D'UNE HALLE des SPORTS

Le Conseil Municipal adopte le dossier pour la construction d'une halle des sports.

XV. CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE AVENANT N°2

Le Conseil Municipal adopte l'AVENANT N°2 pour la construction de l'école maternelle s'élevant à 23 291,61 F.

XVI. CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE AVENANT N°2 AU CONTRAT D'ARCHITECTE

XVII. INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES Rue des DEPORTES

Le Conseil Municipal adopte de dossier pour l'aménagement de feux tricolores rue des Déportés et rue de Condé.

XVIII. INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES ACCES ZONE INDUSTRIELLE

Le Conseil Municipal accepte les travaux d'installation de feux tricolores pour l'accès à la Zone Industrielle.

XIX. EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE DES SPORTS

Le Conseil Municipal décide la réalisation d'un emprunt de 2 100 000 auprès de la Caisse d'Epargne de Senlis pour la réalisation d'une halle des sports.

XX. GLOBALISATION 1982 - EMPRUNT CAISSE DE DEPOTS DE 3 000 000

Le Conseil Municipal décide la réalisation d'un prêt de 3 000 000 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, dans le cadre de la globalisation des prêts pour les travaux d'équipement 1982.

XXI. GLOBALISATION 1982 - EMPRUNT AUPRES DE LA C.A.E.C.L

Le Conseil Municipal décide la réalisation d'un emprunt de 1 400 000 auprès de la C.A.E.C.L pour des travaux d'équipement 1982.

XXII. ETABLISSEMENTS CLASSES SOCIETE ASTRAL

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de la Société ASTRAL d'un dépôt de peintures et vernis.

XXIII. AMORTISSEMENT DES GARANTIES D'EMPRUNTS

Le Conseil Municipal décide de faire procéder aux amortissements de garanties d'emprunts de manière non budgétaire à l'initiative du comptable.

XXIV. TRAVAUX EN REGIE - AUTORISATION SPECIALE D'OUVERTURE DE CREDITS

Le Conseil Municipal fixe les divers crédits à ouvrir pour les travaux effectués en Régie au cours de l'année 1981.

XXV. AIDE TECHNIQUE à la GESTION COMMUNALE par la DEPARTEMENTALE de L'EQUIPEMENT

Le Conseil Municipal confirme l'engagement d'aide technique par le Service de l'Equipement à la Ville de Montataire et décide le paiement d'une participation de 1,15 F par habitant.

XXVI. LOTISSEMENT PAVILLIONNAIRE "LE BRAY" - ACQUISITION DE TERRAINS

Le Conseil Municipal décide l'acquisition à l'immeuble des terrains situés dans le périmètre du lotissement pavillonnaire "LE BRAY".

XXVII. LOTISSEMENT PAVILLIONNAIRE - FOND DE GOURNAY"

Le Conseil Municipal approuve le protocole pour la réalisation d'un lotissement pavillonnaire "FOND DE GOURNAY" avec la Société Immobilière Pierre BENAR.

XXVIII. ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal décide la mise en non valeur d'un produit non recouvré par le service de la recette Municipale, soit 250 F.

XXIX. VENTE DE LA PROPRIETE "SAMOENS"

Le Conseil Municipal confirme la vente de la propriété "SAMOENS" et à 400 000 F la mise en vente de cette propriété.

XXX. RAPPORT DE DELEGATION DE POUVOIRS - ART. L 122.20 DU CODE DES COMMUNES

Mr le Maire fait au Conseil Municipal de divers marchés qu'il a sig  
la cadre de cette délégation.

=====

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TARIFS - DROITS de PLACE SUR MARCHÉ - STATIONNEMENT  
des VOITURES de LOUAGE "TAXI"

Sur le rapport de la Commission des Finances EXPOSANT :

- qu'il y a lieu de procéder au relèvement des tarifs municipaux  
et que par lettre du 27 Novembre 1981 Monsieur le Préfet de  
l'Oise attire notre attention sur la nécessité de limiter la  
hausse des tarifs publics à 10 % pour l'année 1982 afin de  
participer à la lutte contre l'inflation.

Tenant compte de ces orientations,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit, les montants des  
redevances communales :

1 - DROITS de PLACE sur le MARCHÉ :  
(modification de la délibération du Conseil du 10 Juin 1981)

- . Abonné ..... 2,50 F le mètre linéaire
- . Non abonné ..... 4,40 F le mètre linéaire
- . Ambulant ..... 4,40 F le mètre linéaire

Date d'effet : 1 er AVRIL 1982

2 - STATIONNEMENT des VOITURES de LOUAGE "TAXI"  
(modification de la délibération du Conseil du 10 Juin 1981)

La redevance annuelle à payer par les exploitants  
permissionnaires d'un droit de stationnement est fixé  
à 506 F à compter de l'année 1982.

VU

Scelle, le 15 MARS 1982.

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
le Maire  
*[Signature]*



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mme BULCKE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE, CHARBONNELLE, QUENON, Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TARIFS D'OPERATIONS FUNERAIRES DIVERSES

SOUS-PRÉFECTURE

2 MARS 1982

60304 SENLIS

Sur le rapport de la Commission des Cimetières EXPOSANT

- que les tarifs actuellement en vigueur pour les diverses opérations funéraires doivent faire l'objet d'un relèvement, elle soumet au Conseil Municipal sa proposition.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit les divers tarifs d'opérations funéraires :

a) Creusement des fosses :

- . pour 1 Personne ..... 252 F
- . pour 2 Personnes ..... 315 F
- . pour 3 Personnes ..... 378 F
- . pour un enfant ..... 126 F

b) Exhumation :

- . par Personne ..... 90 F

c) Caveau provisoire :

- . par entrée ou sortie ..... 54 F

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> AVRIL 1982

Senlis le 2 MARS 1982



Michel BESSE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

le Maire



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TARIFS - CONCESSIONS dans les CIMETIERES  
LOCATIONS TEMPORAIRES de BATIMENTS

SOUS-PRÉFECTURE  
2 MARS 1982  
60304 SENLIS

Sur le rapport de la Commission des Finances EXPOSANT :

- qu'il y a lieu de procéder au relèvement des tarifs municipaux  
et que par lettre du 27 Novembre 1981 Monsieur le Prefet de  
l'Oise attire notre attention sur la nécessité de limiter la  
hausse des tarifs publics à 10 % pour l'année 1982 afin de  
participer à la lutte contre l'inflation.

Tenant compte de ces orientations,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit, les montants des  
redevances communales :

1 - CONCESSIONS dans les CIMETIERES

(modification de la délibération du Conseil du 10 Juin 1981)

- Concession perpétuelle ..... 2 530 F le m2
- Concession cinquantenaire ..... 317 F le m2
- Concession trentenaire ..... 158 F le m2
- Concession temporaire (15ans) ..... 64 F le m2

DATE d'effet ..... 1e AVRIL 1982

2 - LOCATIONS TEMPORAIRES DE BATIMENTS

(modification de la délibération du Conseil du 10 Juin 1981)

- SALLE DE LA LIBERATION :

- Association de Montataire ..... 632 F
- Extérieur de Montataire ..... 1 226 F

- SALLE PETIT CHATEAU ..... 253 F

lex au Receveur  
e 161282

OBJET : TARIFS - CONCESSIONS dans les CIMETIERES -  
LOCATIONS TEMPORAIRES de BATIMENTS

- Salle sous l'Eglise ..... 253 F
- Sous-sol Mairie ..... 253 F
- Sous-sol Martinets ..... 253 F
- Cinéma palace ..... 1 000 F
- Heure de projection ..... 60 F

D'autre part, le CONSEIL

DECIDE d'instaurer un dépôt de caution pour la location des  
salles du Cinéma palace et de la Libération, ceux-ci sont fixés  
comme suit :


- Cinéma palace ..... 1 000 F
- Salle libération ..... 500 F

*Ces tarifs seront applicables à compter du 1 er AVRIL 1982.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

le Maire,

VU et APPROUVE  
Senlis, le 2 MARS 1982  
Le Sous-Préfet  
y/b

  
*Henning*



Michel BESSE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

SOUS-PREFECTURE  
2 MARS 1982  
60304 SENLIS

OBJET : TARIFS - PHOTOCOPIES

Sur le rapport de la Commission des Finances  
EXPOSANT :

- que plusieurs personnes sollicitent de notre Administration  
Générale l'obtention de photocopies, elle propose de fixer  
un tarif pour la délivrance de ces photocopies.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 1,50 F le prix de la photocopie.

*Ces tarifs seront applicables à compter du 1 er AVRIL 1982.*

VU  
Senlis, le 3 MARS 1982  
Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

le Maire,



*[Signature]*

VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TARIFS - PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA  
SCOLARISATION DES ENFANTS POUR LES COMMUNES EXTERIEURES

Sur le rapport de la Commission Scolaire, celle-ci  
propose :

- de revaloriser la participation des Familles des Enfants des  
communes extérieures fréquentant les Etablissements Scolaires,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 400 F pour 1982 la participation  
des Familles des Communes extérieures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

le Maire,



*[Handwritten signature]*

VU  
Senlis, le .....  
Le Sous-Préfet



S. RIVIÈRE

SOUS-PREFECTURE  
2 MARS 1982  
60304 SENLIS



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mme BULCKE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE, CHARBONNELLE, QUENON, Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE, Mr JESUS.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TARIFS - LOCATION DE MATERIEL SERVICE CULTUREL  
DROIT D'INSCRIPTION et AMENDES aux BIBLIOTHEQUES

Sur le rapport de la Commission des Finances EXPOSANT :

- qu'il y a lieu de procéder au relèvement des tarifs municipaux et que par lettre du 27 Novembre 1981 Monsieur le Préfet de l'Oise attire notre attention sur la nécessité de limiter la hausse des tarifs publics à 10 % pour l'année 1982 afin de participer à la lutte contre l'inflation.

Tenant compte de ces orientations,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit, les montants des redevances communales :

1 - DROIT D'INSCRIPTION et AMENDES aux BIBLIOTHEQUES

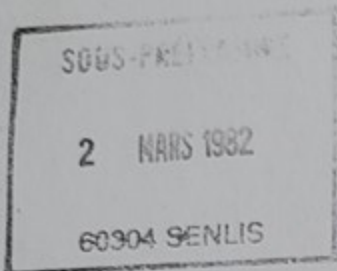
(modification de la délibération du Conseil du 16 Janvier 1981)

a) AMENDES

. 1<sup>er</sup> rappel ..... 1,60 F  
. 2<sup>ème</sup> rappel ..... 3,20 F  
. 3<sup>ème</sup> rappel ..... 4,80 F

b) Participation des personnes extérieures à la Commune ..... 30,00 F l'An

Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> AVRIL 1982.



VU

Senlis, le - 3 MARS 1982

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE

60100 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CREATIONS D'EMPLOIS

SOUS-PRÉFECTURE

2 MARS 1982

60304 SENLIS

Sur la proposition de la Commission du Personnel et du Bureau Municipal EXPOSANT :

- que dans le cadre du Contrat de Solidarité signé avec le Gouvernement prévoyant la réduction du temps de travail, et de ce fait d'une part, la création de plusieurs emplois, ainsi que la promotion de diverses personnes, ceci afin de faire face aux problèmes posés par la réorganisation des services.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de créer les emplois suivants :

1° CREATION D'EMPLOI :

SERVICES TECHNIQUES :

a) Service administratif des Services Techniques :

Dessinateur 1  
Sténo-dactylographes 2

b) Service Bâtiment Voirie :

Ouvrier professionnel de 2e catégorie 1  
Ouvriers professionnels de 1er catégorie 6

c) Espaces Verts :

Ouvriers professionnels de 1er catégorie 3

d) Service des Installations Sportives :

Ouvriers professionnels de 1er catégorie 2  
Aide ouvrier professionnel 1

OBJET : CREATIONS D'EMPLOISSERVICES ADMINISTRATIFS :

a) <u>Service Comptabilité :</u>	
Sténo-dactylographe	1
b) <u>Service Etat Civil - Relations publiques :</u>	
Employé de bureau dactylographe	1
c) <u>Service Culturel Bibliothèque :</u>	
Ouvrier professionnel de 1er catégorie	1
Employés de bibliothèque	2
d) <u>Service restaurants Scolaires :</u>	
Employée de bureau dactylographe à temps partiel	1
e) <u>Service de l'emploi et de la Formation Professionnelle :</u>	
Chargé de la formation professionnelle	1
<u>Service des sports :</u>	
- Animateur de 2e catégorie	1
<u>Installation Sportive :</u>	
- Agent de service à temps complet	1
<u>CRECHE :</u>	
- Auxiliaire de puériculture	1
- A.S.E.M.	1
<u>RESTAURANT SCOLAIRE :</u>	
- Agent de service à temps complet	3
- Agent de service à temps incomplet 60%	1
<u>ECOLE :</u>	
- A.S.E.M.	1
<u>SERVICE DU CIMETIERE :</u>	
- Gardien concierge	1

2° MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

EMPLOIS CREES	NBRE	EMPLOIS SUPPRIMES	NBRE
Chef de travaux	2	Surveillant de travaux principaux	2
Maître ouvrier	2	O.P.2	2
O.P.2	4	O.P.1	4
Chauffeur T.C.	1	O.P.1	1
O.P.1	2	O.E.V.P.	2

OBJET : CREATIONS D'EMPLOIS

BIBLIOTHEQUES :

EMPLOIS CREEES : *Employées de bibliothèques principales* 2

EMPLOIS SUPPRIMES : *Employées de bibliothèques* 2

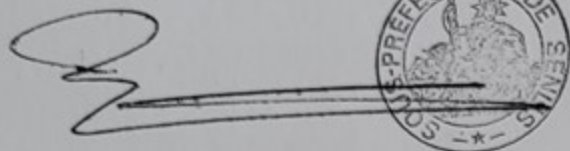
VU

SenEs, le 4 MARS 1982

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef



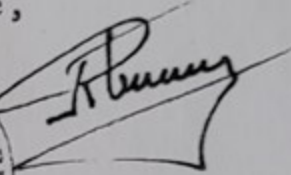


S RIVIERE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,







VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD.  
Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX.  
Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA,  
SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE, CHARBONNELLE, QUENON,  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI SPECIFIQUE CHARGE DES PROBLEMES  
DE L'EMPLOI

SOUS-PREFECTURE  
2 MARS 1982  
60304 SENLIS

Sur le rapport du Bureau Municipal Monsieur le Maire  
expose :

- que dans le cadre du contrat de solidarité signé avec le  
Gouvernement, celui-ci prévoit la création d'un poste pour  
une personne chargée des problèmes de l'emploi.

Ce poste permettra d'intervenir dans le cadre du  
Comité local de l'emploi de Montataire afin de prendre en  
compte les problèmes locaux concernant l'emploi.

LE CONSEIL MUNICIPAL decide donc la création d'un poste  
de chargé des problèmes de l'emploi, aux conditions suivantes :

DEFINITION : Cadre chargé de la prise en compte des problèmes  
posés par l'emploi sur la Ville de Montataire.

CONDITIONS de RECRUTEMENT : Recrutement direct après une  
entrevue avec le Bureau Municipal afin de tester la Personne  
sur ses compétences en matière de connaissances dans le domaine  
de l'emploi et particulièrement des problèmes de l'emploi  
locaux.

GRILLE INDICIAIRE :

Echelon	1°	2°	3°	4°	5°	6°	7°	8°	9°	10°	11°	12°
Indice brut	267	284	296	313	323	341	357	378	394	431	452	475

.../...

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI SPECIFIQUE CHARGE DES  
PROBLEMES DE L'EMPLOI

<u>DUREE de CARRIERE</u> :	<u>MAXIMUM</u>	<u>MINIMUM</u>
1er échelon	1 an	1 an
2ème échelon	1 an 6 mois	1 an 6 mois
3ème échelon	1 an 6 mois	1 an 6 mois
4ème échelon	1 an 6 mois	1 an 6 mois
5ème échelon	1 an 6 mois	1 an 6 mois
6ème échelon	2 ans	1 an 6 mois
7ème échelon	3 ans	2 ans 3 mois
8ème échelon	3 ans	2 ans 3 mois
9ème échelon	3 ans	2 ans 3 mois
10ème échelon	3 ans	2 ans 3 ans
11ème échelon	4 ans	3 ans
12ème échelon	-	-
	-----	-----
	25 ANS	20 Ans 6 mois

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

le Maire,



*[Handwritten signature]*

VU ET APPROUVE  
Sentis, le 4 MARS 1982



Michel BESSE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON. Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INDEMNITE de SUJETION à la BIBLIOTHECAIRE

Sur le rapport des Commissions du Personnel et Culturelle,  
EXPOSANT :

- QUE dans le cadre du fonctionnement des bibliothèques municipales, une étude a été effectuée afin de trouver une structure permettant un fonctionnement efficace pour le service public que doit rendre ces bibliothèques ; il a donc été confirmé que les deux bibliothèques devaient travailler séparément tenant compte de leur implantation géographiqe dans la commune et des usagers différents fréquentant l'une ou l'autre des bibliothèques,

- QU'à ce titre il y a lieu de prévoir une indépendance l'une de l'autre des 2 bibliothèques,

- QUE cela nécessite à la direction de ces bibliothèques 2 responsables faisant toutes les deux fonction de bibliothécaire.

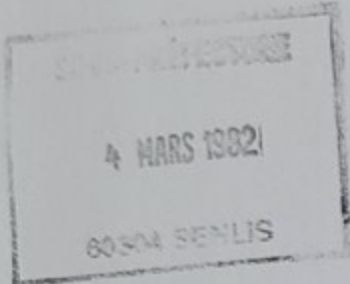
*A la tête de la bibliothèque Paul ELUARD, un poste de bibliothécaire est créé et occupé par Madame CAPET,*

*à la bibliothèque Elsa TRIOLET, un poste de sous - bibliothécaire a été créé et est occupé par Madame QUEMIZET, celle-ci assumant toutes les fonctions d'une bibliothécaire.*

*A ce titre, Madame QUEMIZET peut prétendre aux avantages attachés à la fonction de bibliothécaire.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONFIRME les orientations faites par la Commission Culturelle de faire fonctionner les 2 bibliothèques séparément afin de rendre le meilleur service à la population,



CONFIRME les postes créés pour la direction des bibliothèques,

DECIDE l'attribution à Madame QUEMIZET des dispositions de l'arrêté du 7 Janvier 1972 relatif à l'indemnité spéciale susceptible d'être allouée aux bibliothécaires des bibliothèques municipales contrôlées.

Cette indemnité sera versée à compter de 1981.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*Handwritten signature*

VU

Senlis, le 4 MARS 1982

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON. Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CENTRE AERE - TRAITEMENT DES ANIMATEURS

SOUS-PRÉFECTURE

2 MARS 1982

60304 SENLIS

Sur le rapport de la Commission Centre Aéré  
PROPOSANT :

- la révision des salaires des Centres Aérés pour 1982.

Le CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit, la rémunération des animateurs des centres.

MONITEURS NON DIPLOMES :

(modification de la délibération du Conseil du 16 Mars 1981)

BASE : 92,50 F

- centre aéré après-midi ..... 92,50 F  
- centre aéré toute la journée ... X 1,93 ... 178,50 F  
- Forfait camp ..... X 2,44 ... 225,70 F

MONITEURS DIPLOMES :

BASE : 101,75 F

- centre aéré après-midi ..... 101,75 F  
- centre aéré toute la journée ... X 1,93 .. 191,40 F  
- Forfait camp ..... X 2,44 .. 264,55 F

JUILLET-Août 1982 (forfait mensuel)

- Directeurs ..... 5 520,00 F  
- Directeurs adjoints, infirmiers ..... 5 060,00 F  
- Chauffeurs, secrétaires ..... 4 065,75 F

.../...

OBJET : CENTRE AERE - TRAITEMENT DES ANIMATEURS

PAQUES 1982 ( FORFAIT pour 15 Jours )

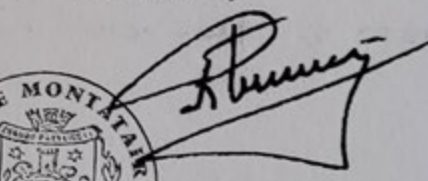

- Directeurs ..... 2 760,00 F
- Directeurs adjoints, infirmiers ..... 2 530,00 F
- Chauffeurs, secrétaires ..... 2 032,87 F

DIRECTEUR du centre des mercredis :

- 34,50 F de l'heure

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

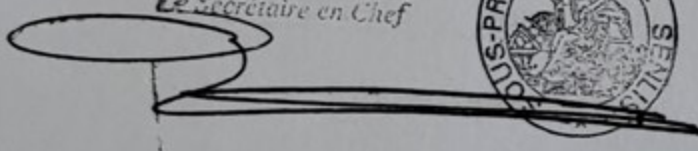

Le Maire,

VU  
Senlis, le - 4 MARS 1982

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIERE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, Mesdames GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, DUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mme BULCKE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE, CHARBONNELLE, QUENON, Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIÉTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les crédits inscrits au budget primitif 1982, compte 657 - Subventions,

DECIDE l'attribution à diverses sociétés, au titre de l'année 1982, des subventions ci-dessous :

COMPTE 940.31 - RELATIONS PUBLIQUES

- SYNDICAT d'INITIATIVES de MONTATAIRE	11 500 F
"                    "                    EXCEPTIONNELLE	3 500 F

COMPTE 940.39 - AUTRES RELATIONS PUBLIQUES

- S.N.E.P.T. - C.G.T. EXCEPTIONNELLE	1 000 F
- UNION DEPARTEMENTALE C.G.T.	3 450 F
- UNION REGIONALE C.F.D.T.	1 265 F
- SYNDICAT des TRAVAILLEURS METALLURGIE du BASSIN CREILLOIS (S.T.M.)	800 F
- SYNDICAT C.G.T. des EMPLOYES COMMUNAUX	940 F
- UNION des COMBATTANTS de MONTATAIRE et COMMUNES ENVIRONNANTES (U.C.M.C.E.)	345 F
- ASSOCIATION REPUBLICAINE des ANCIENS COMBATTANTS (A.R.A.C.)	345 F
- UNION NATIONALE des COMBATTANTS (U.N.C.)	345 F
- ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS de GUERRE (ACPG)	345 F
- FEDERATION NATIONALE des DEPORTES, INTERNES, RESISTANTS et PATRIOTES (FNDIRP)	345 F
- ASSOCIATION NATIONALE des ANCIENS COMBATTANTS d'ALGERIE (FNACA)	345 F
- UNION LOCALE des ANCIENS COMBATTANTS	345 F
- SOCIETE d'HORTICULTURE et de TEMPERANCE	315 F
- SOCIETE COLOMBOPHILE	440 F
- HORTICULTURE et JARDIN POPULAIRE	90 F

... / ...

- AMICALE des SAPEURS POMPIERS	275 F
- ASSOCIATION NATIONALE des ANCIENS COMBATTANTS de la RESISTANCE (ANACR)	345 F
- ASSOCIATION d'ACTION EDUCATIVE	630 F
- ASSOCIATION NATIONALE des FUSILLES et MASSACRES de la RESISTANCE	210 F
- AMICALE des RESISTANTS, DEPORTES, EMPRISONNES et INTERNES POLITIQUES	210 F
- ASSOCIATION pour la CREATION d'un MUSEE de la RESISTANCE	345 F
- UNION des FEMMES FRANCAISES (UFF)	690 F
- G.R.E.T.A. - EXCEPTIONNELLE -	4 500 F
- MOUVEMENT contre le RACISME et l'ANTISEMITISME et pour la PAIX (M.R.A.P.)	345 F
- LES AMIS d'HENRI BARBUSSE (Musée d'Aumont)	690 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des ELUS COMMUNISTES et REPUBLICAINS (ADECR)	3 930 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des ELUS SOCIALISTES	1 380 F
- UNION DES VIEUX de FRANCE (U.V.F.)	6 325 F
- AVENIR SOCIAL	630 F
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS - COMITE DE MONTATAIRE -	1 265 F
- AMICALE des DONNEURS de SANG	125 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AMIS et PARENTS d'ENFANTS INADAPTES	630 F
- MAISON de RETRAITE de LIANCOURT "LA VEILLEE"	250 F
- MOUVEMENT VIE LIBRE	380 F
- CONFEDERATION SYNDICALE du CADRE DE VIE	250 F
- SAUVETEURS de l'OISE	1 150 F
- SENLIS AUTOMNE	125 F
- COEUR VAILLANT MONTATAIRE	250 F
- JOC - SECTION MONTATAIRE	250 F
- U.N.C.A.L.	250 F
- F.C.P.E. - ECOLES PRIMAIRES et MATERNELLES de MONTATAIRE	630 F
- CONSEIL LOCAL PARENTS d'ELEVES - COLLEGE ANATOLE FRANCE	760 F
- LES AMIS de MONTATAIRE	43 700 F
- CLOS du NID de l'OISE	500 F
- AMICALE des SAPEURS POMPIERS "SECTION CADETS"	300 F

COMPTES 945.18 - SPORTS

- OFFICE MUNICIPAL des SPORTS	30 000 F
" " " - TOURNOI -	15 000 F
- STANDARD ATHLETIC CLUB de MONTATAIRE	80 000 F
- ESPERANCE MUNICIPALE	15 000 F
- COMPAGNIE d'ARC	4 000 F
- VOLLEY CLUB MUNICIPAL	9 000 F
- HAND BALL CLUB	8 000 F
- JUDO CLUB MUNICIPAL	2 000 F
- TENNIS PING-PONG CLUB	2 000 F
- BILLARD CLUB	4 000 F
- CLUB d'ATHLETISME	14 000 F
- UNION CYCLISTE	21 000 F
- RUGBY	8 000 F
- PETANQUE CLUB	1 500 F
- ASSOCIATION SPORTIVE des PORTUGAIS	3 000 F
- DIVERSES EXCEPTIONNELLES	5 000 F
- AMICALE des COMMUNAUX	2 000 F
- BOXE	2 000 F





.3.

COMPTE 945.28 - CULTURE

- HARMONIE MUNICIPALE	10 000 F
- CENTRE CULTUREL COMMUNAL de MONTATAIRE	83 000 F
. ACTIVITES ENVERS LES JEUNES	5 000 F
- ASSOCIATION des ORIGINAIRES du PORTUGAL	2 000 F
- PHOTO CLUB	1 000 F
- MAISON des JEUNES	30 000 F
- ASSOCIATION MYCOLOGIQUE de MONTATAIRE	2 000 F
- FRANCE - RDA -	4 000 F

COMPTE 931.1 - PERSONNEL

- COMITE d'ACTION SOCIALE	788 480 F
---------------------------	-----------

COMPTE 944.1 - RAMASSAGE SCOLAIRE

- ASSOCIATION pour les TRANSPORTS des ENFANTS de la ZONE PAVILLONNAIRE "FONDS de NOGENT"	9 600 F
---	---------

COMPTE 944.5 - CLASSES de NEIGE

- COMITE de CLASSES de NEIGE	370 000 F
------------------------------	-----------

COMPTE 955.9 - ACTION SOCIALE

- BUREAU d'AIDE SOCIALE	550 000 F
- COMITE des OEUVRES SOCIALES du S.I.M.	10 000 F

VU et APPROUVÉ

Senlis, le 5 MARS 1982

Le Sous-Préfet

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -  
-----



SOUS-PRÉFECTURE  
29 MARS 1982  
60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHÉ, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIE, BESSON, DETRAUX, Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE, CHARBONNELLE, QUENON, Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION d'UNE HALLE des SPORTS

Sur le rapport des Services Techniques, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE la construction de la halle des sports sera exécutée sous la forme d'un équipement agréé sur le plan régional permettant un marché direct avec l'Entreprise WEISROCK S.A. à MONTREUIL, dont le projet "Halle des Sports 22 x 42" a été retenu par la Commission des Sports,

- QUE le coût des travaux de construction du bâtiment avec ses annexes est fixé à 2.540.079,93 F TTC - Valeur Novembre

- QUE le projet est inscrit et subventionné pour 1982 et que le financement est assuré par :

- . une subvention d'Etat de ..... 456.586 F
- . une subvention départementale de ..... 456.586 F
- . un emprunt Caisse d'Epargne de ..... 1.626.907,93 F

-----  
2.540.079,93 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE le projet présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec la S.A. WEISROCK, en application de l'article 312 Bis - 3ème Alinéa - du Code des Marchés publics,

DECLARE avoir pris connaissance du cahier des engagements contractuels à souscrire par les Collectivités bénéficiant d'une subvention d'Etat pour des travaux d'équipement sportif et socio-éducatif,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus, DESIGNER les Services Techniques municipaux en qualité de conducteur de travaux.

La dépense sera imputée au compte 903.51 - 2320 du Budget Primitif 1982.

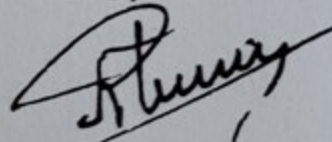
VU et APPROUVÉ  
Senlis, le ...14 AVR. 1982.....

Le Sous-Préfet

DE SENLIS  
Pour le Sous-Préfet,  
Secrétaire en Chef  
  
S. RIVIÈRE



Extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60100 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE - AVENANT N° 2  
ENTREPRISE HAINAULT

Sur le rapport des Services Techniques,

Monsieur le Maire EXPOSE que des travaux supplémentaires  
sont rendus nécessaires pour la décoration d'un pan de mur  
en façade nord amenant le renforcement de la fondation sous -  
jacente,

- que ces travaux supplémentaires se montent à :

.....	27.827,44 F TTC
desquels il y a lieu de déduire les travaux	
de ravalement en moins .....	4.535,83 F TTC
SOIT	23.291,61 F TTC

- que l'ensemble du marché avec l'Entreprise HAINAULT  
est ainsi porté au montant de :

.....	Marché initial .....	4.920.598,26 F TTC
.....	Avenant n° 1 .....	130.195,67 F
.....	Avenant n° 2 .....	23.291,61 F
TOTAL (TTC) .		5.074.085,54 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant

VU et APPROUVÉ

Senlis, le 3 MARS 1982.

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,





Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION de l'ECOLE MATERNELLE  
AVENANT n° 2 au CONTRAT d'ARCHITECTE

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments  
et de la Commission Scolaire, EXPOSANT :

- Que la construction de l'école maternelle nécessite des  
études et la direction de travaux supplémentaires prévues pour  
la décoration d'un pan de mur de l'école,

- Que ces études et travaux supplémentaires modifient le  
contrat d'architecte du 3 Octobre 1980 passé avec Monsieur  
Jean LETU - approuvé le 18 Décembre 1980 - et l'avenant n° 1  
du 19 Novembre 1981.

Le montant total de la rémunération avec l'avenant  
n° 2 est fixé à : 268.590,99 F HT, soit un montant T.T.C.  
de 315.863 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
APPROUVE l'avenant ci-dessus,  
AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

SOUS-PRÉFECTURE  
2 MARS 1982  
60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INSTALLATION de FEUX TRICOLORES - RUE DES DEPORTES

Monsieur le Maire EXPOSE que faisant suite à la délibé-  
ration du Conseil Municipal du 10 Juin 1981, la Préfecture  
par lettre du 16 Février 1982 informe qu'il est alloué à notre  
commune une subvention de 72.000 F pour le financement de travaux  
de pose de feux tricolores CD 123 / Rue des Déportés, sur un  
coût prévisionnel de 200.000 F TTC et demande l'acceptation  
de ces travaux subventionnés ainsi que l'engagement d'exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les travaux subventionnés,

S'ENGAGE à les faire exécuter.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VU et TRANSMIS

Senlis, le 3 MARS 1982  
Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



16/87  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INSTALLATION de FEUX TRICOLORES / ACCES ZONE INDUSTRIELLE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que faisant suite à la délibération du Conseil Municipal  
du 19 Novembre 1981, la Préfecture par lettre du 16 Février 1982  
informe qu'il est alloué à notre commune une subvention de  
57.300 F pour le financement de travaux de pose de feux trico-  
lores à l'accès de la zone industrielle, sur un coût prévisionnel  
de 191.000 F TTC valeur Juin 1981, et demande l'acceptation  
de ces travaux subventionnés ainsi que l'engagement d'exécution.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les travaux subventionnés,

s'ENGAGE à les faire exécuter.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VU et TRANSMIS

Senlis, le 3 MARS 1982

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIERE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

SOUS-PRÉFECTURE  
4 MARS 1982  
60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE, CHARBONNELLE, QUENON, Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE, Mr JESUS.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : EMPRUNT de 2.100.000 F - CONSTRUCTION HALLE des SPORTS

ARTICLE 1er. - Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de Senlis agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret n° 71.276 du 7 Avril 1971 et aux conditions de cet établissement, l'emprunt de la somme de F. 2.100.000 destiné à financer la construction d'une halle des sports et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 1983.

*Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.*

ARTICLE 2. - La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de six mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'épargne.

*Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.*

ARTICLE 3. - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera 30 annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 4. - Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

... / ...

... / ....  
ARTICLE 5. - La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement, mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

*Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.*

ARTICLE 6. - La Commune s'engage :

1°) à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt .

2°) à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

ARTICLE 7. - La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 8. - Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Visé pour récépissé. le budget n'étant pas soumis à approbation.  
Serlis, le 6 MARS 1982  
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Handwritten signature]*



S. RIVIÈRE



VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



SOUS-PRÉFECTURE

25 MARS 1982

60304 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE, CHARBONNELLE, QUENON, Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : GLOBALISATION 1982 - EMPRUNT DE 1.400.000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1er. - Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales, aux conditions de cette caisse, un emprunt de 1.400.000 F destiné au financement des travaux de rénovation des toitures de bâtiments communaux et au ravalement de l'École Jean Jaurès, et dont le remboursement s'effectuera en quinze années à partir de 1983.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur en accord avec le Ministre de l'Économie et des Finances pour l'ensemble des emprunts contractés par les Collectivités Locales.

ARTICLE 2. - La commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le Directeur Général de la Caisse des Dépôts, représentant la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales procédera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

ARTICLE 3. - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera quinze annuités constantes comprenant le capital et les intérêts.

Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera, à titre de pénalité, intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

... / ...

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



SOUS-PRÉFECTURE

4 MARS 1982

60304 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. SOUFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON. Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : EMPRUNT CAISSE DES DEPOTS

ARTICLE 1er. - Le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements, l'emprunt de la somme de F. 3.000.000 destiné à financer la construction de l'école maternelle et dont le remboursement s'effectuera en 30 années à partir de 1983.

*Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.*

ARTICLE 2. - La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le Directeur général de la Caisse des Dépôts.

*Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, la Caisse des dépôts procédera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.*

ARTICLE 3. - Pour se libérer de la somme empruntée la Commune paiera 30 annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

*Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.*

ARTICLE 4. - Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

... / ...

... / ...

OBJET : GLOBALISATION 1982 - EMPRUNT DE 1.400.000 F

ARTICLE 4. - Le Conseil Municipal s'engage pendant la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 5. - L'emprunteur aura la faculté de rembourser à toute époque tout ou partie du capital restant dû.

Les subventions versées après la réalisation du prêt et dont l'attribution aurait pour effet de réduire la participation de l'emprunteur dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt, doivent obligatoirement être affectées dès leur encaissement, à des remboursements anticipés.

ARTICLE 6. - L'emprunteur s'engage à prendre à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 7. - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Handwritten signature]*

Visé pour récépissé, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Sensis, le **28 MARS 1982**  
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
La Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60180 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD,  
Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX,  
Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA,  
SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mme BULCKE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE, CHARBONNELLE, QUENON,  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ETABLISSEMENTS CLASSES

Monsieur le Maire expose qu'il est actuellement procédé  
à une enquête publique concernant la demande formulée par  
la Société ASTRAL qui sollicite la régularisation administrative  
d'un dépôt de peinture et vernis qu'elle exploite à CREIL -  
152, rue Jean Jaurès,

- que les pièces du dossier montrent que les conditions  
de sécurité sont assurées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande présentée par  
la Société ASTRAL.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VU et TRANSMIS  
Senlis, le 19 MARS 1982  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AMORTISSEMENT des GARANTIES d'EMPRUNTS

Monsieur le Maire EXPOSE :

- Que par lettre du 16 Février 1982, Monsieur le  
Receveur Municipal informe qu'à compter de la gestion 81,  
l'obligation est faite aux collectivités locales de procéder  
aux amortissements des garanties d'emprunts,

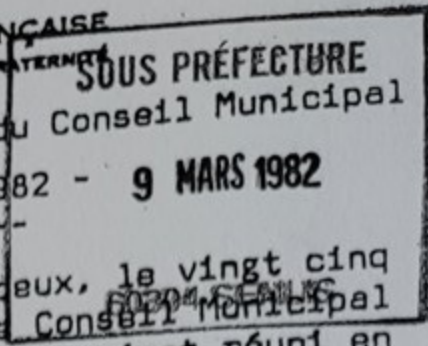
- Qu'au titre de la gestion 81 de notre collectivité,  
les budgets ne comportant pas de prévisions de recettes et  
dépenses destinées à retracer ces opérations, il a été procédé  
par opérations d'ordre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les opérations faites au titre de la gestion 81  
par Monsieur le Receveur,

DECIDE que pour les années à venir, il soit procédé  
aux amortissements des garanties d'emprunts de manière non  
budgétaire à l'initiative du comptable.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AUTORISATION SPECIALE D'OUVERTURE DE CREDIT POUR 1981  
TRAVAUX EN REGIE

Sur le rapport de la Commission de Finance EXPOSANT :

- qu'au cours de l'année 1981 un nombre important de  
programme de travaux ont été effectués en Régie municipale et  
de ce fait il y a lieu de prévoir les inscriptions budgétaires  
nécessaires au transfert de ces travaux, de la section fonction-  
nement à la section d'investissement.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

Constatant les programmes de travaux effectués en Régie,  
DECIDE l'inscription des crédits aux comptes et chapitres  
suivants :

RECETTES :

- 932.21/782	Travaux en Régie Divers bâtiments	472 956,13
- 932.22/782	Trav. en régie, bât. scolaires	332 431,82
- 932.23/782	Trav. en régie, bât. sportifs	29 955,29
- 934.21/782	Trav. d'étude pour trav. régie	105 162,79
- 936.20/782	Trav. en régie Voies communales	467 805,54
- 936.0 /782	Trav. en régie espaces verts	251 313,05

TOTAL ..... 1 659 624,62

OBJET : AUTORISATION SPECIALE D'OUVERTURE DE CREDIT POUR 1981  
TRAVAUX EN REGIE

DEPENSES :

- 900.00/212	Travaux Mairie annexe	6 854,93
- 900.90/212	Travaux cinéma panace	409 055,13
- 901.10/2130	Travaux de voirie	467 805,54
- 901.50/2130	Travaux d'espaces verts	251 313,05
- 903.1 /2320	Ecole maternelle	33 852,48
- 903.1 /212	Travaux Ecole Jean Jaurès	298 579,34
- 903.51/212	Trav. en régie bât. sportifs	29 955,29
- 903.93/212	Restaurant scolaire Ed. Leveillé	57 046,07
- 908.0 /2320	Trav. urbanisme quartier Lesiour	38 357,02
- 908.0 /2321	Lotissement pavillonnaire comm.	33 042,68
- 908.0 /2321	Lotissement industriel	33 763,09

TOTAL ..... 1 659 624,62

**VU**

Senlis, le 22 MARS 1982

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

le Maire,





Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AIDE TECHNIQUE à la GESTION COMMUNALE par la  
DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT

Le Conseil Municipal, vu la demande en date du  
1er Février de Monsieur l'Ingénieur des T.P.E. du Service  
de l'Equipement de CREIL,

vu l'article 14 de l'arrêté  
interministériel du 7 Décembre 1979 relatif au concours  
apporté aux collectivités locales par les Services de l'Equi-  
pement,

DECIDE de confirmer l'engagement pris par la délibération  
du 23 Mai 1980 et de porter à 1,15 F par habitant la partici-  
pation de la Commune, soit pour 1982 : 1,15 F x 13.166 = 15.140,90

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,





VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mma CLAUD. Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON. Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT PAVILLONNAIRE "LE BRAY"  
ACQUISITION de TERRAINS

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme EXPOSANT :

- Que par délibération du 3 Octobre 1980 demandant la mise à l'enquête pour utilité publique en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement d'un lotissement pavillonnaire dit "LE BRAY", le conseil en a approuvé l'acquisition,
- Que 3 propriétaires ont signé une promesse de vente aux conditions du rapport d'évaluation du Service des Domaines,
- Qu'il y a lieu de procéder aux acquisitions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les arrêtés de Monsieur le Préfet en date des 22 SEPTEMBRE 1981 et 8 OCTOBRE 1981, déclarant d'utilité publique le projet d'acquisition des terrains,

VU le rapport d'évaluation en date du 12 Juin 1981 du Service des Domaines,

VU les promesses de vente signées par les propriétaires, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux acquisitions des propriétés ci-dessous désignées :

- Monsieur Paul HEURTEUR - section AI n° 64 "LE BRAY" - superficie de 836 m<sup>2</sup> - Montant : 26.425 F (toutes indemnités comprises)
- Melle Renée CHAPUY - section AI n° 117 "LE SAUTOIR" - superficie de 445 m<sup>2</sup> - Montant : 14.206 F (toutes indemnités comprises)
- Mme LIEHN née GUDIN Jocelyne - Section AI n° 65 et 66 - superficie totale : 1.209 m<sup>2</sup> - Montant : 37.781 F (toutes indemnités comprises.)

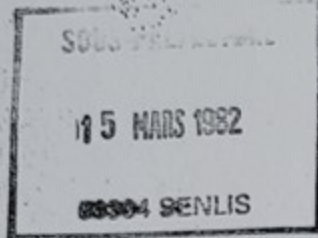
DECIDE le financement par inscription des crédits au Budget primitif 1982 - compte 908.2 - Article 2100.

S. RIVIÈRE

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*Rivière*



VU et TRANSMIS

Senlis le 15 MARS 1982

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



SOUS-PREFECTURE  
9 AVR. 1982  
60304 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT "FOND de GOURNAY"

Monsieur le Maire EXPOSE :

- Que la Société Civile et Immobilière Pierre BENARD envisage  
la construction de 14 Pavillons en un lotissement situé rue  
de Gournay à la limite de la commune avec Nogent et présente  
un protocole d'accord par lequel elle s'engage :

- 1°) à céder gratuitement le sol d'alignement de la rue de  
Gournay, soit 1.004 m<sup>2</sup>,
- 2°) à céder gratuitement la voirie intérieure, soit 1.223 m<sup>2</sup>,
- 3°) la cession d'un espace vert prévu en seconde tranche  
d'une contenance de 993 m<sup>2</sup> situé sur la commune de NOGENT  
SUR OISE,
- 4°) à participer pour la somme globale et forfaitaire de 40.000 F  
à verser à la commune, pour l'aménagement d'espaces verts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le protocole présenté et autorise Monsieur  
le Maire à le signer.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VU  
Sealé le 22 AVR. 1982  
Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet  
et par délégation  
L'Attaché de Préfecture

R. CARLIER

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD,  
Mrs HACHÉ, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX,  
Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA,  
SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mme BULCKE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE, CHARBONNELLE, QUENON,  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE, Mr JESUS.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- Que Monsieur le Receveur Municipal n'a pu procéder  
au recouvrement d'une somme de 250 F relative à une parti-  
cipation d'une famille résidant à l'extérieur de Montataire  
dont l'enfant était scolarisé dans nos établissements,

- que la procédure a été utilisée au maximum en vue du  
recouvrement de cette somme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'admission en non valeur du produit ci-dessus.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



VU

Senlis, le 22 MARS 1982



Pour le Sous-Prefet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE.

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq  
Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- Que Monsieur le Receveur Municipal n'a pû procéder  
au recouvrement d'une somme de 250 F relative à une parti-  
cipation d'une famille résidant à l'extérieur de Montataire  
dont l'enfant était scolarisé dans nos établissements,

- que la procédure a été utilisée au maximum en vue du  
recouvrement de cette somme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'admission en non valeur du produit ci-dessus.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VU

Senlis, le 22 MARS 1982



Pour le Sous-Prefet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 25 FEVRIER 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt cinq Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

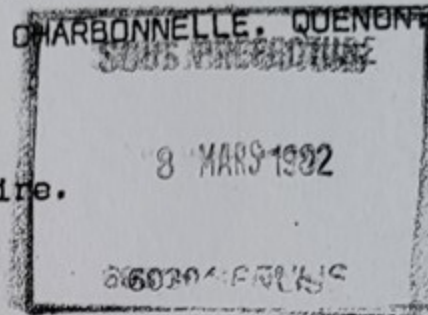
Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.  
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs LARTIGUE. CHARBONNELLE. QUENON.  
Mme LIBERT représentée par Mr DAUZET.

Absents : Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : VENTE PROPRIETE SAMOENS



Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE par délibération du 11 Septembre 1979, le Conseil Municipal avait décidé la vente de la propriété municipale de SAMOENS et fixé le prix de la mise en vente à 350.000 F conformément à l'estimation des Domaines,
- QUE le cahier des charges avait été approuvé et que par acte du 15 Décembre 1980, Maître Henri CLAVEL notaire à CLUSES en avait dressé acte,
- QUE la vente amiable en date du 23 Mars 1981 a été déclaré infructueuse par manque de surenchère,
- QUE de ce fait, il y a lieu de procéder à une nouvelle mise en adjudication.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
CONFIRME la délibération du 11 Septembre 1979  
décidant l'aliénation de la propriété municipale de SAMOENS,

DESIGNE Maître Henri CLAVEL - Notaire à CLUSES -  
pour procéder à la vente de la propriété par adjudication,

FIXE la mise à prix au montant de 400.000 F,

CONFIRME le cahier des charges présenté lors de  
la délibération du 11 Septembre 1979,

AUTORISE le représentant de la Commune, à accepter  
une baisse de mise à prix en cas de désertion d'enchère.



VU

Scellé le 10 MARS 1982

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIERE

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



L'an mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZE. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mmes GABRIELS. BULCKE

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

- 
- I. - INDEMNITE SPECIALE aux ANIMATEURS de 2ème CLASSE
  - II. - MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS
  - III. - TRANSPORT d'une EXPOSITION à FINSTERWALDE
  - IV. - SUBVENTIONS à DIVERSES ASSOCIATIONS
  - V. - DENOMINATION de l'ECOLE MATERNELLE
  - VI. - TRANSFERT de TROIS CLASSES MATERNELLES
  - VII. - BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - DEMANDE DE SUBVENTION
  - VIII. - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - BRADERIE
  - IX. - ACQUISITION d'un IMMEUBLE - 124 - 126 rue JEAN JAURES
  - X. - PARTICIPATION aux FRAIS de FOURNITURES SCOLAIRES - CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNE.
  - XI. - ELARGISSEMENT de la SENTE "JULES UHRY"
  - XII. - CENTRE AERE - DEMANDE de SUBVENTION
  - XIII. - CONSTRUCTION d'une PISCINE - DEMANDE DE SUBVENTION
  - XIV. - CONSTRUCTION d'un DOJO - DEMANDE de SUBVENTION
  - XV. - HALTE GARDERIE - DEMANDE DE SUBVENTION
  - XVI. - CONSTRUCTION d'une HALLE DES SPORTS - CONTRAT D'ARCHITECTE
  - XVII. - CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE - AVENANT N° 3
  - XVIII. - MARCHE DE FOURNITURE de CHALEUR avec la SOCIETE SOLECO - AVENANT N° 4
  - XIX. - LOTISSEMENT INDUSTRIEL - ACQUISITION DES TERRAINS
  - XX. - LOTISSEMENT INDUSTRIEL - BILAN
  - XXI. - LOTISSEMENT INDUSTRIEL - DOSSIER TECHNIQUE
  - XXII. - LOTISSEMENT INDUSTRIEL - VENTE d'un LOT à la SOCIETE ASTRAL
  - XXIII. - EXONERATION TEMPORAIRE de la TAXE LOCALE d'EQUIPEMENT - SOCIETE ASTRAL -
  - XXIV. - FISCALITE LOCALE - TAXE PROFESSIONNELLE - LOCAL DE REFERENCE
  - XXV. - FICHER COMMUNAL - RECENSEMENT DE LA POPULATION
  - XXVI. - EMPLOI de l'ALLOCATION SCOLAIRE - ANNEE 1981 - 1982
  - XXVII. - CRECHE MUNICIPALE - MODIFICATION DES TARIFS
  - XXVIII. - RENOVATION du QUARTIER LESIOUR - CHOIX DE CONSTRUCTEURS
  - XXIX. - ZONE NAa2 - ETUDE PREALABLE - DEMANDE DE SUBVENTION - Voir au 30092.
  - XXX. - RAVALEMENT DU GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES
  - XXXI. - PARTICIPATION au IIème CONGRES de l'A.N.E.C.R.
  - XXXII. - RAPPORT SUR LA DELEGATION DE POUVOIRS - Art. L.122.20 du Code des Communes

-----

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

-----

VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INDEMNITE SPECIALE aux ANIMATEURS de 2ème CLASSE

Sur le rapport de la Commission du Personnel, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE l'arrêté du 15 Juillet 1981 fixe l'indemnité spéciale pouvant être allouée au personnel affecté dans une fonction d'animation.

Dans nos services, Monsieur PODWORNÝ et Madame MARCOUX occupent un poste d'animateur de 2ème classe et à ce titre, peuvent prétendre à l'indemnité fixée par l'arrêté désigné ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution de l'indemnité spéciale aux animateurs de 2ème classe telle qu'elle est définie par l'arrêté du 15 Juillet 1981.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,





Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, Mme GABRIELS, Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS

Sur le rapport de la Commission du Personnel et du Bureau Municipal, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QU'il y a lieu de poursuivre la réorganisation des services municipaux, particulièrement des Restaurants Scolaires et du Service des Installations Sportives,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à compter du 1er JUIN 1982, les créations suivantes :

- 4 OP1
- 4 aides OP
- 1 OP2

ainsi que les suppressions ci-dessous :

- 4 aides OP
- 4 agents de service
- 1 OP1

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,







Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TRANSPORT d'une EXPOSITION à FINSTERWALDE

Monsieur le Maire EXPOSE,

- QUE dans le cadre du jumelage de notre Commune avec la Ville de FINSTERWALDE (R.D.A.) il a été convenu qu'une exposition sur l'histoire et les activités de Montataire serait présentée aux habitants de FINSTERWALDE,

- QUE les Services Culturel et Information en ont terminé la préparation et qu'il y a lieu d'en assurer le transport, le montage et l'exposé du contenu,

- QUE cette mission sera confiée à Messieurs NICOLINO et PODWORNYY employés communaux et se déroulera du 10 au 17 Mai 1982.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'envoi de l'exposition,

DECIDE la prise en charge des frais de mission des agents communaux sur la base forfaitaire fixée par l'arrêté ministériel du 29 Mars 1982,

DECIDE la prise en charge des frais de déplacement qui seront effectués avec le véhicule LADA - immatriculé 5595 SA 60 puissance fiscale 7cv - sur la base des indemnités fixée par l'arrêté ministériel du 26 Février 1982.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



14

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -



L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : SUBVENTIONS à DIVERSES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire EXPOSE :

- 1°) QUE le Bureau Municipal propose de répondre favorablement à la demande de subvention de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique en vue de permettre l'accueil en France d'enfants afin de leur faire bénéficier d'une période de repos, de détente et de suivi médical,
- 2°) QUE la Commission des Sports propose l'attribution d'une subvention à l'Association BASKET BALL MONTATAIRIEN d'un montant de 8.000F pour l'année 1982.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 5.000 F à l'ASSOCIATION des AMIS de la REPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DEMOCRATIQUE représentant les frais de séjour pour un enfant,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 8.000 F à l'Association BASKET BALL MONTATAIRIEN.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes 940.39 et 945.18 du Budget Supplémentaire 1982 prélevés sur les fonds libres à la clôture de l'exercice 1981.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Handwritten signature]*

COMMUNAUTÉ DE FRANCE  
6 MAI 1982  
00304 SENLIS



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

21 MAI 1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DENOMINATION de l'ECOLE MATERNELLE

Sur le rapport de la Commission Scolaire et du Bureau Municipal, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE l'école maternelle située rue Jules Uhry doit ouvrir prochainement et qu'il y a lieu de donner un nom à cette nouvelle école,
- QUE la Commission Scolaire et le Bureau Municipal ont retenu les propositions suivantes :

*Henri WALLON - PSYCHOLOGUE ayant attaché son nom à une réforme de l'Enseignement Langevin - Wallon*

*Berthe FOUCHERE - ENSEIGNANTE de Montataire - Militante syndicale*

*Monsieur COUALLIER expose que le nom d'Henri WALLON permettra d'honorer le travail effectué par les chercheurs qu'ont été Paul Langevin et Henri Wallon et qu'ils ont attaché leur oeuvre à une réforme de l'enseignement public.*

*D'autre part, Monsieur HACHE expose qu'il serait souhaitable d'honorer la mémoire d'une militante de l'enseignement public ayant exercé ses fonctions à Montataire et consacré sa vie à l'enfance.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A PROCÉDE au vote.

Il en ressort que la proposition d'HENRI WALLON a obtenu 11 voix, que celle de Berthe FOUCHERE a obtenu 6 voix.  
(Madame LENNE et Monsieur QUENON se sont abstenus).

L'école maternelle sise rue Jules Uhry, sera donc dénommée HENRI WALLON.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,





Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BÉSSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TRANSFERT DE TROIS CLASSES MATERNELLES

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que la nouvelle école maternelle sera ouverte pour la rentrée 1982 ;
- que par lettre du 24 Mars 1982, Monsieur l'Inspecteur d'Académie informe qu'il propose au Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire, le transfert des 5èmes classes des écoles maternelles J. Decour I - J. Decour II et Paul Langevin dans les locaux de la nouvelle école.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition présentée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

SOLLICITE la création définitive des 3 postes à la nouvelle école maternelle.

POUR EXTRAIT  
CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



*[Signature]*

SOUS-PRÉFECTURE

12 MAI 1982

00304 SENLIS



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - DEMANDE de SUBVENTION

Le rapporteur de la Commission Culturelle précise que les deux bibliothèques municipales rendent de grands services à l'ensemble des milieux scolaires de la Ville et que celles-ci travaillent en liaison avec le personnel enseignant primaire et secondaire.

Les scolaires viennent soit en groupe, soit individuellement emprunter de nombreux livres.

Dans le but de poursuivre cette action, le rapporteur propose l'augmentation des fonds d'ouvrages et présente un programme d'acquisition d'un montant :

- Bibliothèque P. Eluard .....	4 693,90
- " E. Triolet .....	10 857,58
	<hr/>
	15 551,48 F

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
APPROUVE le projet présenté,  
SOLLICITE l'attribution d'une subvention au taux de 50 % sur les fonds réservés par le Conseil Général pour les programmes d'achats de livres de bibliothèques scolaires,  
S'ENGAGE à financer la part restant à la Commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



*[Signature]*

Contrôlé avec S.F. 12582  
- versé les fonds de la commune

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



VIII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - BRADERIE

Sur le rapport de la Commission de Finances, le Conseil après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer au montant de 8,00 F le mètre linéaire, la redevance d'occupation du domaine public à l'occasion de la Braderie annuelle de l'Ascension.

SOUS-PREFECTURE  
12 MAI 1982  
60304 SENLIS

POUR EXTRAIT  
CERTIFIE CONFORME

Le Maire,





Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE,

Absents excusés : Mme CLAUX, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, Mme GABRIELS, Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE 124-126 RUE JEAN JAURES

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que Maître DEBAINS, Notaire à Creil a communiqué l'accord du propriétaire des biens immeubles 124-126, rue Jean Jaurès, cadastre sections AN 23 et AN 212, lieu dit "Entre l'Orme et la Rivière" ;
- que ces biens sont compris dans un périmètre retenus au plan de référence décidé par le Conseil Municipal dans ces réunions des 14 décembre 1978 et 28 Décembre 1979 ;
- que cet emplacement situé à proximité de l'immeuble récemment acquis à la Caisse de Sécurité Sociale de Creil pour l'aménagement de divers services municipaux devant recevoir du public, permet après démolition des immeubles vétustés, la réalisation d'aires de stationnement pour véhicules automobiles, et également une opération de rénovation de quartier ;
- que le prix proposé est avantageux compte tenu du prix actuel du marché foncier local ;

Le CONSEIL, après en avoir délibéré,

VU les plans de masse et de situation,

VU la confirmation d'accord du 6 avril 1982 par Maître DEBAINS, Notaire ;

CONSIDERANT l'utilité de l'opération ;

DECIDE le financement sur les fonds inscrits au compte 909 0/210 du Budget Primitif ;

SOLLICITE la déclaration publique du projet en application de l'Article L. 311-4 du Code des Communes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera rédigé par Maître DEBAINS Alain à Mello.

POUR EXTRAIT  
CERTIFIE CONFORME

Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES -  
CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE

Sur le rapport de la Commission Scolaire,

PRESENTANT la demande du 21 Janvier 1982 de Madame la Directrice de l'Ecole Publique Centre de Rééducation Fonctionnelle "LE BRASSET" à Meaux (77) sollicitant une participation à l'achat des fournitures scolaires pour un enfant de Montataire admis dans l'établissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 115 F, représentant le montant de la dotation prévue par élève pour les classes spécialisées des écoles de Montataire.

POUR EXTRAIT  
CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



*Robert Trin*

SOUS-PREFECTURE

12 MAI 1982

60304 SENLIS





Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

21 MAI 1982  
60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, Mme GABRIELS, Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ELARGISSEMENT de la SENTE JULES UHRY

Monsieur le Maire EXPOSE,

- QUE le raccordement des réseaux d'assainissement de l'école maternelle nécessite le passage dans la sente dite "JULES UHRY",
- QUE les propriétaires ont consenti la cession des parties des terrains nécessaires pour porter la largeur de la sente à 3 mètres,
- QU'en application de l'arrêté municipal du 5 Avril 1982, l'enquête prévue par le décret n° 76-790 du 20 Août 1976 en vue du classement dans la voirie communale, s'est déroulée du 9 au 23 Avril 1982,
- QU'aucune observation n'a été reçue à l'enquête et que le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,

EMET un avis favorable au classement de la dite sente dans le domaine public.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -



L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

21 MAI 1982  
30304 SENLIS

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs BÉSSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, Mme GABRIELS, Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CENTRE AERE - DEMANDE de SUBVENTION

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments et de la Commission Centre aéré, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QU'il est envisagé de construire un centre aéré à l'emplacement réservé à cet effet et dont les terrains ont été acquis,
- QUE ce besoin en équipement est devenu indispensable compte tenu qu'actuellement le centre aéré fonctionne dans des conditions difficiles dans des locaux scolaires et des bâtiments communaux.
- QUE les Services Techniques municipaux ont déposé le dossier de construction de bâtiments et de V.R.D.,
- QUE le coût de réalisation prévisionnel est fixé à :
 

..... pour les bâtiments .....	2.304.960
..... pour les V.R.D. ....	898.709,02
	3.203.669,02
- QUE le financement est assuré par le recours à l'emprunt et les subventions sollicitées auprès de l'Etat, du Département et de la CAFO.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE la construction du centre aéré telle qu'elle est proposée,

SOLLICITE les subventions au taux le plus élevé, tant de l'Etat, du Département que de la Caisse d'Allocations Familiales, d'une part sur le coût des travaux de construction des bâtiments et d'autre part sur le coût des V.R.D.

Pour extrait, certifié conforme, le Maire,





- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COALLIER.  
Mme LENNE. Mrs BÉSSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL.  
DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS.  
DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD. Mrs GAMBIER. LARTIGUE.  
Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION d'une PISCINE - DEMANDE de SUBVENTION

SOUS-PRÉFECTURE

21 MAI 1982

0304 SENLIS

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments et de la Commission des Sports, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QU'il est envisagé la construction d'une piscine,
- QUE cette piscine complètera l'ensemble sportif Marcel COENE,
- QUE les terrains nécessaires à la construction de cet équipement sont acquis ,
- QUE la Société BAUDIN-CHATEAUNEUF a déposé son projet piscine type HELIANTHE 440 comportant 2 bassins : 1 de 25 m X 12,50 m  
1 de 12,50 m X 10 m  
ainsi que des installations annexes nécessaires au fonctionnement de cet établissement,
- QUE le coût de ce projet est évalué à 9.399.768 F, non compris les honoraires d'architecte et les V.R.D.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
ACCEPTE le projet présenté,

SOLLICITE les subventions au taux le plus élevé tant de l'Etat, du Département que de l'Etablissement Public Régional.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
80100 - OISE

XIV

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SÉANCE du 6 MAI 1982 -



COMMUNICÉ  
21 MAI 1982  
M. B. SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LEMÉ, Mrs BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, Mme GABRIELS, Mme BULOUE.

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION d'un DOJO - DEMANDE de SUBVENTION

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments et de la Commission des Sports, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE le gymnase Paul LANGEVIN est utilisé en permanence par le JUDO CLUB MUNICIPAL,
- QUE ceci occasionne des perturbations pour le fonctionnement des autres Associations Sportives de Montataire,
- QU'il y a lieu de prévoir une construction propre à la pratique du judo et des arts martiaux,
- QUE l'ensemble sportif Marcel COENE peut recevoir un bâtiment qui permette une telle pratique,
- QUE la Société BAUDIN-CHATEAUNEUF a déposé un dossier de construction d'un bâtiment spécialisé pour la pratique des arts martiaux,
- QUE le coût de ces installations s'élève à : (valeur mars 1982) 2.049.758 F, non compris les travaux de V.R.O. et les honoraires d'Architecte.

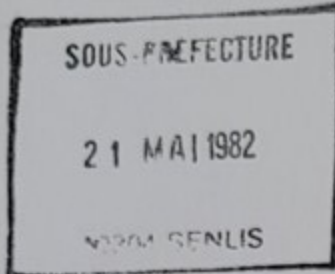
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le projet présenté,

CONSIDÉRANT la nécessité de construire un DOJO,  
ACCEPTE le projet présenté,

SOLICITE les subventions au taux le plus élevé, tant de l'Etat, du Département que de l'Établissement Public Régional.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,





Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, Mme GABRIELS, Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : HALTE GARDERIE - DEMANDE de SUBVENTION

Sur le rapport de la Commission Scolaire et de la Commission des Bâtiments, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QU'il est envisagé la mise en place d'une structure nécessaire à l'accueil des jeunes enfants par l'aménagement d'une halte-garderie fonctionnant pendant toute la journée, avant et après la classe,
  - QUE la Société CETIM qui a été sollicitée, accepterait la vente de son bâtiment sis au 11 bis rue Romain Rolland à Montataire,
  - QU'une estimation a été demandée au Service des Domaines,
  - QUE celui-ci propose l'acquisition au montant de 510.000 F,
  - QU'un projet d'aménagement de ce bâtiment a été établi par les Services Techniques Municipaux,
  - QUE le coût de l'acquisition et des travaux est fixé à :
- |                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| ..... Acquisition du bâtiment | : 510.000 F |
| ..... Travaux d'aménagement   | : 180.000 F |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le projet présenté,  
DECIDE l'acquisition du bâtiment au prix fixé par les Domaines,  
DECIDE l'aménagement des locaux en halte-garderie,  
SOLLICITE les subventions au taux le plus élevé, tant de l'Etat que du Département pour l'acquisition du bâtiment et les travaux d'aménagement.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



XVI  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, Mme GABRIELS, Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION d'UNE HALLE des SPORTS - CONTRAT d'ARCHITECTE

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE par délibération en date du 3 Octobre 1980, le Conseil Municipal a décidé la construction d'une halle des Sports,
- QUE par délibération du 25 Février 1982, le dossier marché a été approuvé par le Conseil Municipal,
- QUE cette construction est confiée à l'Entreprise WEISROCK,
- QUE l'aménagement de celle-ci a été confié pour l'étude et la surveillance d'exécution à la Société d'Architecture ARTE NORD, représentée par Monsieur JM. CHARPENTIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'acte d'engagement présenté par la Société ARTE NORD

DESIGNE Monsieur JM. CHARPENTIER agissant au nom et pour le compte de la Société d'Architecture ARTE NORD, en qualité d'architecte pour la construction d'une halle des sports,

APPROUVE le contrat présenté dégageant le coût forfaitaire de rémunération au montant de 149.167 F.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,






XVII

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BÉSSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE - AVENANT n° 3

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires pour la construction de l'école maternelle. Ces travaux consistent en :
- des travaux de maçonnerie pour le remplacement d'un muret en limite de propriété,
- des travaux d'électricité pour la modification d'appareillage prévu initialement,
- des travaux de V.R.D. au point de vue de l'assainissement.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à :

- QUE l'ensemble du marché avec l'Entreprise HAINAULT est ainsi porté au montant de :

Marché initial .....	4.920.598,25
Avenant n° 1 .....	130.195,67
Avenant n° 2 .....	23.291,61
Avenant n° 3 .....	84.242,32

MONTANT TTC. 5.158.327,85 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



SOUS-PREFECTURE

21 MAI 1982

80304

XVIII  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL.  
DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS.  
DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD. Mrs GAMBIER. LARTIGUE.  
Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MARCHE de FOURNITURE de CHALEUR avec la SOCIETE SOLECO  
AVENANT n° 4

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE la Société SOLECO a présenté un avenant n° 4 à son marché du 13 Avril 1978 pour la fourniture de chauffage des bâtiments communaux.

Cet avenant comprend les révisions des redevances pour les tribunes du Stade suite à la transformation de celles-ci, la prise en charge des contrats de fourniture de gaz pour divers bâtiments communaux, la révision de la redevance P1 combustible suite à la suppression du chauffage de 2 logements au groupe scolaire Jean Jaurès, la révision de la redevance P1 suite au passage d'un logement du groupe scolaire Edmond Leveillé au chauffage au gaz, la présentation d'une redevance P3 pour diverses installations.

Le montant de l'avenant ainsi présenté prévoit une diminution de 23.071 F du marché initial.

Le prix T.T.C. du marché est donc fixé à 1.784.489,45 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,





VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



XN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS PRÉFECTURE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

21 MAI 1982

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai, à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT INDUSTRIEL - BILAN

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme et des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QU'il est envisagé la réalisation d'un lotissement industriel,
- QUE les terrains nécessaires à cette réalisation sont acquis à l'amiable auprès des propriétaires,
- QUE le bilan prévisionnel de cette opération s'équilibre à 11.134.466 F et dont le coût prévisionnel des travaux de VRD est fixé à 4.598.000 F,
- QU'un règlement de lotissement a été établi par les Services Techniques Municipaux,
- QUE l'étude d'impact a été fournie par les Services Techniques Municipaux,

CONSIDERANT que ce lotissement doit s'édifier au lieudit "Les Bas Prés et le Buisson aux Loups" sur une superficie totale de 91.224 M2 et qu'en dehors des VRD, 5 lots sont prévus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU les plans présentés,

DECIDE la réalisation d'un lotissement industriel au lieudit "Les Bas Prés et le Buisson aux Loups" d'une superficie totale de 91.224 m2 comportant 5 lots en plus des VRD,

APPROUVE le bilan présenté s'élevant à la somme de 11.134.466 F.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, Mme GABRIELS, Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT INDUSTRIEL - DOSSIER TECHNIQUE

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme et des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE le Bureau d'Etudes de SENLIS de la Direction Départementale de l'Equipement, a établi le dossier technique des infrastructures publiques à réaliser à l'intérieur du lotissement industriel "Les Bas Prés",

- QUE ce projet comprend une voirie intérieure avec emprise de 12 mètres, l'ensemble des réseaux d'assainissement, eau potable, électricité, éclairage public, téléphone,

- QUE le coût prévisionnel de ces travaux est fixé à 4.598.000 F,

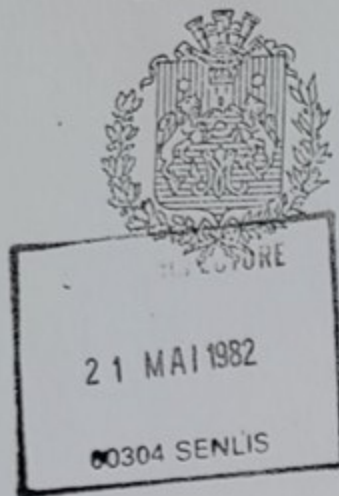
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
APPROUVE le dossier technique présenté,  
DECIDE l'exécution des travaux et leur mise en appel d'offres.

Le financement de ces travaux étant assuré dans le cadre de l'opération du lotissement, la dépense sera inscrite au budget supplémentaire 1982 au compte 906.02320.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Handwritten signature]*





Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : EXONERATION TEMPORAIRE de la TAXE LOCALE d'EQUIPEMENT - SOCIETE ASTRAL

Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE la Société ASTRAL est partie prenante dans le lotissement industriel et que cette Société doit acquérir le lot n° 1 représentant les 3/4 de la superficie de ce lotissement,
- QU'à ce titre, en plus des terrains qui lui seront revendus, une participation aux équipements lui sera demandée en fonction de la superficie acquise,
- QU'en conséquent, la Société ASTRAL, sollicite l'exonération de la TAXE LOCALE d'EQUIPEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que la demande d'exonération de la taxe locale d'équipement peut être accordée à la Société ASTRAL,

DECIDE d'exonérer la Société ASTRAL de la taxe locale d'équipement qu'elle aurait dû payer sur les équipements qu'elle installera sur le lot n° 1 dans le cadre du lotissement industriel,

DECIDE que cette exonération sera limitée à une durée de 3 ans à compter de la présente délibération.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



XXIII  
XXIV  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : FISCALITE LOCALE - TAXE PROFESSIONNELLE  
LOCAL de REFERENCE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que le local de référence retenu lors de la délibération du Conseil du 26 Juin 1980 a amené à une cotisation de taxe professionnelle très élevée pour certains commerçants et qu'il y a lieu d'en revoir le choix.

- que la Commission Communale des Impôts dans sa réunion du 4 mars 1982 a proposé le choix d'un logement 11, Avenue du 19 mars 1962 N° 1526 de la matrice 1981.

Le CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la modification du choix du local de référence pour le calcul de la cotisation minimale à la taxe professionnelle,

DECIDE de retenir le local constitué par le logement en immeuble collectif situé N°11 Avenue du 19 mars 1962, figurant à la copie de la matrice 1981 de la taxe d'habitation sous le N° 1526 (page 164) dont la base brute de valeur locative est fixée à 6 060 F.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



*[Signature]*

SUBS-PREFLECTURE

12 MAI 1982

80304 SENLIS

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



~~XXV~~  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : FICHER COMMUNAL - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que lors des recensements de 1968 et 1975, il a été procédé à l'établissement d'un fichier communal de la population,
- que ce fichier constitue un matériel particulièrement utile pour les relations publiques,

Il propose de renouveler cette opération à l'occasion du recensement général de 1982.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE le renouvellement du fichier communal de la population à l'occasion du recensement général de 1982.

Les personnes confectionnant les fiches seront rémunérées sur la base de 2,70 F l'unité.

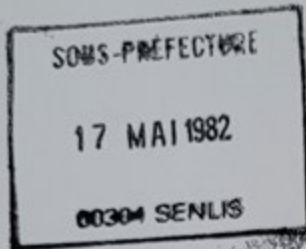
La dépense sera imputée au compte 934.21 - Article 611.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



XXV  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COALLIER, Mme LENNE, Mrs BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, Mme GABRIELS, Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : EMPLOI DE L'ALLOCATION SCOLAIRE - ANNEE 1981/1982

Le CONSEIL MUNICIPAL

VU la circulaire du 17 Mars 1982 de Monsieur le Préfet de l'Oise publiée au B. O. P. N° 7 du 30 mars 1982, fixant les conditions de répartition des crédits des fonds scolaires des établissements d'enseignement public,

DECIDE d'utiliser la totalité des fonds de l'allocation scolaire, programme 1981/1982 au remboursement des annuités d'emprunts relatifs à la construction de différents groupes scolaires de la Ville.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



*[Signature]*



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CRECHE MUNICIPALE - MODIFICATION des TARIFS

Sur proposition de la Commission Action Sociale  
EXPOSANT :

- que les participations actuelles des familles ont été fixées, par délibération du 10 Juin 1981,
- qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs journaliers afin de les actualiser avec l'évolution des coûts de service,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la proposition de la Commission Action Sociale retenue par le Bureau Municipal,

DECIDE de fixer les tarifs journaliers de la Crèche comme suit :

QUOTIENT	TARIFS
Moins de 1 176	
de 1 177 à 1 493	33,00 F
de 1 494 à 1 723	36,00 F
de 1 724 à 1 953	39,00 F
de 1 954 à 2 183	43,00 F
de 2 184 à 2 528	47,00
de 2 529 à 2 988	50,00 F
+ de 2 988	54,00 F
	60,00 F

Ces prix de journée seront réduits de 25 % pour le deuxième enfant.

OBJET : CRECHE MUNICIPALE - MODIFICATION des TARIFS

*Une majoration journalière de 15 F sera appliquée aux familles extérieures à la Commune.*

*Une diminution forfaitaire de 15 F par jour d'absence, non compris dans les cas prévus au règlement, sera appliqué,*

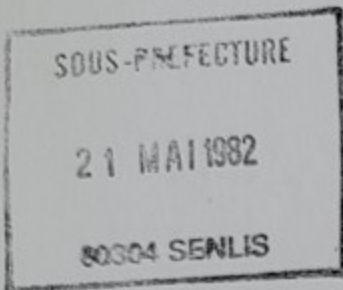
*Les dispositions ci-dessus entreront en vigueur à compter du 1er Juin 1982.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,







Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : RENOVATION du QUARTIER LESIOUR - CHOIX de CONSTRUCTEURS

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme et du Bureau Municipal, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE la rénovation du quartier LESIOUR doit avoir lieu prochainement
- QUE les premières études qui ont été effectuées, font ressortir un plan d'aménagement d'ensemble laissant apparaître des constructions collectives et individuelles devant s'édifier dans cette zone,
- QU'il y a lieu dès maintenant de procéder à la désignation des constructeurs,

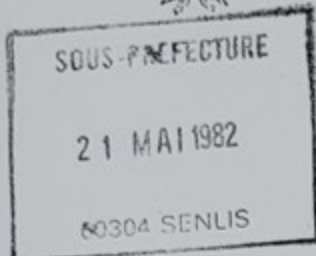
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier la construction des bâtiments collectifs à usage locatif à l'OFFICE PUBLIC INTERCOMMUNAL d'HLM de la Région de CREIL, et la construction en accession à la propriété à la Société de CREDIT IMMOBILIER de l'OISE.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



~~XXX~~ ~~XXX~~  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : RAVALEMENT du GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments exposant :

- QUE par délibération du 19 Novembre 1981, nous avons sollicité une subvention du Département pour le ravalement du groupe scolaire Jean Jaurès,
- QU'une décision favorable pourrait être prise prochainement par le Conseil Général,
- QUE les Services Techniques ont préparé le dossier technique de cette opération pour la consultation des entreprises,
- QUE le montant des travaux est estimé à 891.290,40 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
CONFIRME la décision du ravalement du groupe scolaire Jean Jaurès,  
ADOpte le dossier technique,  
DECIDE la mise en appel d'offres restreint,  
SOLLICITE la réduction à 10 jours du délai de réception des offres, en application de l'article 296 du Code des Marchés Publics pour tenir compte des impératifs d'exécution, les travaux devant être terminés pour la rentrée scolaire 1982/1983.

Le financement de l'opération est assuré par l'inscription budgétaire primitive 1982 au chapitre 903.1.2320 et couvert pour la partie complémentaire par un emprunt dans le cadre de la globalisation 1982.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*Stumery*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



SOUS-PRÉFECTURE

17 MAI 1982

60304 SENLIS

XXXL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. Mme GABRIELS. Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION AU II ème CONGRES de l'A.N.E.C.R

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que le IIème congrès de l'Association Nationale des Elus Communistes et Républicains se déroulera du 14 mai au 16 mai 1982 à Saint Etienne (Loire),
- et propose la participation de deux représentants du Conseil Municipal.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré,  
CONSIDERANT l'intérêt communal d'une participation,  
DESIGNE à cet effet Mrs BROCHOT Daniel, Premier Adjoint et DE LA SALA Bernard, Conseiller Municipal,  
DECIDE la prise en charge des frais de déplacement et de mission sur la base des dispositions applicables aux fonctionnaires du Groupe I.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



*Robert Trin*

VILLE DE MONTATAIRE (Oise)COMpte RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 Juin 1982

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mr COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE, DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mrs HACHE, DE LA SALA représenté par Mr DUBOS

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

I - COMPTE ADMINISTRATIF 1981 :

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif présenté par le Maire faisant paraître un excédent de 5.528.163,78 F

II - PROBLEME de l'EMPLOI et de la FORMATION PROFESSIONNELLE :

Le Conseil Municipal approuve l'orientation prise pour participer à la prise en compte du problème de la Formation Professionnelle par la mise en place de stages d'insertion.

III - ATTRIBUTION d'une INDEMNITE EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL COMMUNAL :

Suite au sinistre du 1er Juin 1982 qui a dévasté des quartiers de Montataire, le Conseil Municipal félicite et remercie toutes les personnes ayant travaillé à la remise en état des bâtiments et décide d'attribuer une indemnité exceptionnelle unique de 150 F au personnel communal des Services Techniques.

IV - TAXE SUR LA PUBLICITE :

Le Conseil Municipal met en place une taxe sur la publicité telle qu'elle est prévue par le décret N° 81.1124 du 27 Décembre 1981.

V - TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES :

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs des restaurants scolaires qui seront mis en place à compter du 1er Juillet 1982.

- de 501 à 800 .....	4 F	- de 1901 à 2400 .....	8 F
de 801 à 1200 .....	5 F	- de 2401 à 2900 .....	9 F
de 1201 à 1500 .....	6 F	- + de 2901 .....	10 F
de 1501 à 1900 .....	7 F	- Tarif Adulte .....	12 F

VI - TARIFS MUNICIPAUX - ATELIERS CULTURELS :

Le Conseil Municipal fixe, à compter du 1er Novembre 1982, les tarifs de participation trimestrielle pour les diverses activités culturelles réservées aux Enfants de Montataire.

- moins de 800 .....	10 F	- de 1901 à 2400 .....	90 F
- de 801 à 1200 .....	20 F	- de 2401 à 2900 .....	130 F
- de 1201 à 1500 .....	40 F	- + de 2901 .....	150 F
- de 1501 à 1900 .....	60 F		

VII - TARIFS DES CENTRES AERES :

QUOTIENT FAMILIAL	C.A. MATER.	C.A. PRIMAIRE
de 501 à 800	4 F	3 F
de 801 à 1200	5 F	4 F
de 1201 à 1500	6 F	5 F
de 1501 à 1900	7 F	6 F
de 1901 à 2400	8 F	7 F
de 2401 à 2900	9 F	8 F
+ de 2901	9 F	8 F

VIII - TARIFS MUNICIPAUX - GARDERIE MATERNELLE :

Le Conseil Municipal fixe comme suit, à compter du 1er Novembre 1982, les tarifs de la Garderie Maternelle.

- moins de 800 ..... 6 F
- de 801 à 1500 ..... 8 F
- de 1501 à 2400 ..... 10 F
- + de 2401 ..... 12 F

IX - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE - 17 Bis, rue Lesieur :

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de cet immeuble au prix de 150 000 F et sollicite la déclaration d'utilité publique du projet en application de l'article L 311.4 du Code des Communes.

X - DELEGATION à FINSTERWALDE :

Suite à la délégation d'Elus municipaux ayant séjourné à Finsterwalde du 11 au 20 Juin 1982, par l'intermédiaire de leur véhicule personnel immatriculé 924 JR 60. Le Conseil Municipal prend en charge les frais occasionnés par le déplacement et le séjour de cette délégation, sur la base des remboursements fixés par la réglementation en vigueur.

XI - DEMANDE DE SUBVENTION - REFECTION COUR MATERNELLE JOLIOT CURIE :

Le Conseil Municipal décide la réfection de la cour maternelle du Groupe Scolaire Joliot Curie suivant le devis descriptif et estimatif présenté par les Services Techniques, sollicite une subvention départementale pour ces travaux.

XII - DEMANDE DE SUBVENTION - REFECTION DE LA COUR DU GYMNASE PAUL LANGEVIN :

Le Conseil Municipal décide la réfection de la cour du gymnase Paul Langevin suivant le devis estimatif et descriptif présenté par les Services Techniques, sollicite une subvention départementale pour ces travaux.

XIII - REAMENAGEMENT DE LA DECHARGE COMMUNALE BRUTE :

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement suivant :

- Subvention départementale ..... 101.413,00 F
- Part de la Commune ..... 54.607,00 F
- Avance du montant de la T.V.A récupérable par le biais du fonds de compensation .... 27.459,52 F

XIV - DEMANDE DE SUBVENTION - AMENAGEMENT PAYSAGE D'UNE PLAINE DE JEUX

CREATION D'UN SENTIER SPORTIF :

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté, sollicite l'attribution de subventions au taux le plus élevé tant de l'Etat que du Département.

XV - LOTISSEMENT INDUSTRIEL - VENTE D'UN LOT à la SOCIETE ASTRAL :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte définitif à intervenir entre la Ville de Montataire et la Société Astral pour la vente d'un lot N° 1 d'une superficie de 7 HA 06 a 50 ca pour un montant de 6.803.909 F TTC.

XVI - CONTRAT GLOBAL SUR LES OPERATIONS DE REHABILITATION :

Le Conseil Municipal décide d'accepter le conventionnement sur la base du contrat proposé au Ministre du logement.

XVII - SINISTRE DU 1er JUIN 1982 :

Suite au sinistre du 1er Juin 1982, le Conseil Municipal sollicite une étude départementale urgente sur le phénomène des eaux de ruissellement afin de préserver à l'avenir les habitants et les communes elles-mêmes de tels sinistres.

=====

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 24 JUIN 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze Juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mr COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mmes DELLOUF. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mr HACHE. Mr DE LA SALA représenté par Mr DUBOS.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : ATTRIBUTION d'une INDEMNITE EXCEPTIONNELLE  
au PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire EXPOSE qu'à l'occasion du sinistre du 1er Juin 1982 qui a dévasté des quartiers de Montataire, le personnel communal a répondu spontanément à la demande qui leur avait été faite d'intervenir dans les quartiers ainsi que chez les particuliers afin de les aider dans le malheur qui les frappait.

*Ce personnel communal, tant des services techniques, de la crèche que parmi les agents de service, a apporté tout son dévouement sans compter afin que les locaux municipaux et la voirie communale, soient remis tant faire ce peut, dans un état d'utilisation au public.*

*Il en a été ainsi pour la crèche, pour les établissements scolaires ayant été touchés par l'orage, ainsi que pour l'ensemble des voies communales.*

Ce dévouement a été jusqu'à travailler sans compter jour et nuit pendant plusieurs jours.

Je demande au Conseil Municipal d'apporter ses félicitations à l'ensemble du personnel communal ainsi qu'aux bénévoles ayant apporté leur aide et je demande que tout le Conseil Municipal marque sa satisfaction par une récompense au personnel communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FELICITE et REMERCIE toutes les personnes ayant travaillé à la remise en ordre des bâtiments et des voies communales à la suite du sinistre du 1er Juin 1982, particulièrement le personnel communal des services techniques, de la crèche et des agents de service,

DECIDE l'attribution à ces personnels d'une indemnité exceptionnelle unique de 150 F qui sera versée sur les traitements de Juillet 1982.



extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Pour le Maire absent,

L'Adjoint,

*[Signature]*

SOUS-PREFECTURE

5 JUL. 1982

60304 SENLIS

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

IV  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 JUIN 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze Juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

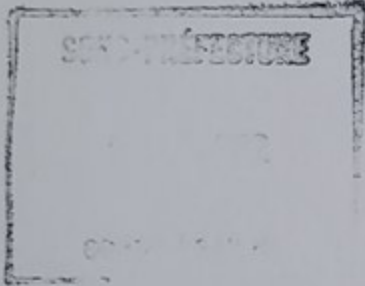
Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mr COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mr HACHE. Mr DE LA SALA représenté par Mr DUBOS.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : TAXE SUR LA PUBLICITE



Monsieur le Maire EXPOSE :

- QU'une nouvelle réglementation fixe la taxe sur la publicité, particulièrement par le décret n° 81.1124 du 17 Décembre 1981 suite à la loi du 29 Décembre 1979 relative à la publicité aux enseignes et pré-enseignes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en place de la taxe sur la publicité telle qu'elle est prévue par le décret n° 81.1124 du 17 Décembre 1981.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,





VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 24 JUIN 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze Juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire,

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUX, Mr COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mme BULCKE, Mmes DELLOUF, LIBERT, LESAGE,

Absents excusés : Mr HACHE, Mr DE LA SALA représenté par Mr DUBOS.

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES

SOUS-PRÉFECTURE

29 JUIN 1982

60300 SENLIS

Sur proposition de la Commission Scolaire et du Bureau Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, de fixer comme suit, les tarifs des restaurants scolaires :

- de 501 à 800 .....	4 F
- de 801 à 1200 .....	5 F
- de 1201 à 1500 .....	6 F
- de 1501 à 1900 .....	7 F
- de 1901 à 2400 .....	8 F
- de 2401 à 2900 .....	9 F
- + de 2901 .....	10 F
- Tarif adulte .....	12 F

Ces tarifs seront mis en place à compter du 1 Juillet 1982.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

V



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 24 JUIN 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze Juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mr COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mr HACHE. Mr DE LA SALA représenté par Mr DUBOS.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX - ATELIERS CULTURELS

Sur proposition de la Commission Culturelle, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QU'il y a lieu de modifier les barèmes et les tarifs des ateliers culturels municipaux,
- QUE ces tarifs ont été fixés par délibération en date du 10 Juin 1982

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit, à compter du 1er Novembre 1982, les tarifs de participation trimestrielle pour les diverses activités culturelles réservées aux enfants de Montataire :

moins de 800 .....	10 F
801 à 1200 .....	20 F
1201 à 1500 .....	40 F
1501 à 1900 .....	60 F
1901 à 2400 .....	90 F
2401 à 2900 .....	130 F
plus de 2901 .....	150 F

SUBS-PRÉFECTURE  
5 JUIL. 1982  
60304 SENLIS

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Handwritten signature]*



VII  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 JUIN 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze Juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mr COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mr HACHEF. Mr DE LA SALA représenté par Mr DUBOS.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : TARIFS DES CENTRES AERES

Sur proposition de la Commission des Centres Aérés et du Bureau Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, de fixer comme suit les tarifs des centres aérés,

QUOTIENT FAMILIAL	C. A. Mater.	C. A. Primaire
de 501 à 800	4 F	3 F
de 801 à 1200	5 F	4 F
de 1201 à 1500	6 F	5 F
de 1501 à 1900	7 F	6 F
de 1901 à 2400	8 F	7 F
de 2401 à 2900	9 F	8 F
+ de 2901	9 F	8 F

Ces tarifs seront mis en place à compter du 1er Juillet 1982.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ VÉRIFIÉ,

le Maire,



VIII  
 REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
 - SEANCE du 24 JUIN 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze Juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mr COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mme BULCKE, Mmes DELLOUF, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mr HACHE, Mr DE LA SALA représenté par Mr DUBOS.

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX - GARDERIE MATERNELLE

SOUS-PRÉFECTURE

5 JUL. 1982

60304 SENLIS

Sur proposition de la Commission Scolaire, Monsieur le Maire expose :

- QUE par délibération du 10 Juin 1982, le Conseil Municipal a fixé les tarifs appliqués pour la garderie en milieu maternel,
- QU'il y a lieu de revoir ces tarifs et de les actualiser.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit - à compter du 1er NOVEMBRE 1982 - les tarifs de la garderie maternelle :

moins de 800 .....	6 F
801 à 1500 .....	8 F
1501 à 2400 .....	10 F
plus de 2401 .....	12 F

Pour extrait, certifié conforme,  
 le Maire,



*[Signature]*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PRÉFECTURE

5 JUIL. 1982

60304 SENLIS

IX  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 24 JUIN 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze Juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mr COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mmes DELLOUF. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mr HACHE. Mr DE LA SALA représenté par Mr DUBOS.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : ACQUISITION d'un IMMEUBLE - 17, bis rue LESIOUR

Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE nous avons reçu de Madame QUENON Marcel une promesse de vente en date du 7 Juin 1982 pour la vente d'un immeuble lui appartenant au 17, bis rue Lesiour,
- QUE cet immeuble est compris dans un périmètre retenu au plan de référence décidé par le Conseil Municipal pour la rénovation du quartier lesiour,
- QUE l'acquisition de cet immeuble permettrait l'aménagement de ce dit quartier,
- QUE le prix proposé correspond à l'avis des Domaines en date du 27 Avril 1982, fixant l'acquisition au montant de 150.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
CONSIDERANT l'utilité d'acquérir ce bien,  
VU la situation de l'immeuble,  
VU la promesse de vente de Madame QUENON,  
VU l'avis des Domaines,  
VU les plans annexés,  
DECIDE l'acquisition de cet immeuble au prix de 150.000 F,  
SOLLICITE la Déclaration d'utilité publique du projet  
en application de l'article L.311.4 du Code des Communes,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir  
qui sera rédigé par l'Office Notarial de Creil.

*Le financement est assuré par une inscription au budget primitif 1982 au compte 908.0.2100.*

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 24 JUIN 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze Juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mr COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mmes DELLOUF. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mr HACHE. Mr DE LA SALA représenté par Mr DUBOS.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : DELEGATION à FINSTERWALDE

SOUS-PRÉFECTURE

7 JUL 1982

60304 SENLIS

Monsieur le Maire EXPOSE qu'une délégation d'élus municipaux a séjourné dans la Ville de FINSTERWALDE en REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE (ville jumelée avec Montataire).

Cette délégation a été reçue par la Ville de FINSTERWALDE du 11 au 20 Juin 1982 et le déplacement s'est effectué par un véhicule personnel immatriculé 924 JR 60.

La délégation était composée de Mr BROCHOT - 1er Adjoint - Mme ARAGON et Mr DETRAUX conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge les frais occasionnés par le déplacement et le séjour de cette délégation à FINSTERWALDE (R.D.A.) sur la base des remboursements fixés par la réglementation en vigueur.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



*[Handwritten signature]*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 24 JUIN 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze Juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mr COUALLIER. M<sup>me</sup> LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. M<sup>mes</sup> GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M<sup>mes</sup> DELLOUF. LIBERT. LESAGE.

SOUS-PREFECTURE

5 JUIL. 1982

60304 SENLIS

Absents excusés : Mr HACHE. Mr DE LA SALA représenté par Mr DUBOS.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION

REFECTION de la COUR MATERNELLE JOLIOT CURIE

Sur proposition de la Commission des Bâtiments, Monsieur le Maire EXPOSE :

- que dans le cadre de la remise en état des groupes scolaires, la Commission des travaux propose la réfection de la cour maternelle du groupe scolaire Joliot Curie.

*La Commission souhaiterait que ces travaux soient réalisés en 1983.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté par les Services Techniques ,

VU le devis estimatif de ces travaux s'élevant à la somme de : 102.338,04 F TTC,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la réfection de cette cour,

DECIDE la réfection de la cour maternelle du groupe scolaire JOLIOT CURIE suivant le devis descriptif et estimatif présenté par les services techniques,

SOLLICITE une subvention départementale pour ces travaux.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



Pour le Maire absent,

L'Adjoint,

*J. L...*



XII  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE  
Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
5 JUIL 1982 - SEANCE du 24 JUIN 1982 -

L'Assemblée a été convoquée le vingt deux, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze Juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mr COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mmes DELLOUF. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mr HACHE. Mr DE LA SALA représenté par Mr DUBOS.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION

REFECTION de la COUR du GYMNASE COUR PAUL LANGEVIN

Sur proposition de la Commission des Bâtiments, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE dans le cadre de la remise en état des groupes scolaires, la Commission des travaux propose la réfection de la cour du gymnase Paul LANGEVIN.

*La Commission souhaiterait que ces travaux soient réalisés en 1983.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le dossier présenté par les Services Techniques,  
VU le devis estimatif de ces travaux s'élevant à la somme de : 243.858,44 F TTC,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la réfection de cette cour,

DECIDE la réfection de la cour du Gymnase Paul Langevin suivant le devis descriptif et estimatif présenté par les services techniques,

SOLLICITE une subvention départementale pour ces travaux.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Pour le Maire absent,  
L'Adjoint.



*Claret*

*3 exemplaires S. Techniques  
le 16 07 82*



VILLE  
DE  
MONTAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 JUILLET 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montaire, convoqué le quinze Juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRON, Maire.

Étaient présents : Mrs TRON, BROCHOT, Mme CLAUD, Mr COUAILLER, Mrs LEVE, Mrs GANDEP, LARTOGIE, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mrs GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs QUENON, STUFFLARD, DUBES, DAUDET, Mrs BILCKE, Mrs TELLOUF, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mr HACHÉ, Mr DE LA SALA représenté par Mr DEBES.

Absents : Mrs NANTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

ORDRE DU JOUR : REAMENAGEMENT de la DÉCHARGE COMMUNALE BRUTE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la réalisation du réaménagement de la décharge communale brute s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter son inscription d'un montant de 158.000 F HT, sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Ces travaux consistent en :

- Nivellement de la décharge
- Apport de terre (3.000 m<sup>3</sup>)
- Régulage de la terre
- Pose de 500 m de clôture de 2 m de haut
- 1 portail de 5 m
- 2 panneaux

Le plan de financement de ce réaménagement pourrait être le suivant :

- subvention du Département au taux de 65 % .....	102.700,00 F
- financement complémentaire sous forme de prélèvement sur les ressources ordinaires .....	54.927,00 F
<b>TOTAL du FINANCEMENT HT</b>	<b>158.027,00 F</b>
T.V.A. 17,6% ...	27.458,52 F
<b>TOTAL du FINANCEMENT TTC</b>	<b>185.485,52 F</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la contesture des travaux présentés par la Direction Départementale de l'Agriculture,

ADOpte le financement, soit :

- Subvention Départementale .....	102.700,00 F
- Part de la Commune .....	54.927,00 F
- Avance du montant de la T.V.A. récupérable par le biais du fonds de compensation .....	27.458,52 F

24 JUILLET 1982

Maire de Montaire

28 JUN 1982

MONTAIRE

OBJET : REAMENAGEMENT de la DECHARGE COMMUNALE BRUTE

SOLLICITE à cet effet une subvention au moins égale à celle mentionnée au plan de financement,

PREND l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée et sollicite donc l'attribution de la subvention si celle-ci est au moins égale à celle mentionnée au plan de financement,

PREND l'engagement, au nom du Conseil Municipal, d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année, les ressources nécessaires au budget.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



XIV  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 24 JUIN 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt quatre Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze Juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mr COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mmes DELLOUF. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mr HACHE. Mr DE LA SALA représenté par Mr DUBOS.

Absents : Mrs NAMOTTE. JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : AMENAGEMENT PAYSAGE d'une PLAINE de JEUX  
CREATION d'un SENTIER SPORTIF

Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE les services techniques ont présenté un dossier pour l'aménagement des terrains des abords de la halle polyvalente créant ainsi un ensemble d'espaces de jeux et un sentier sportif.

*L'ensemble s'étendra sur une superficie d'environ 18.000 m<sup>2</sup>.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la note de présentation du projet,

VU le devis descriptif et estimatif du coût de l'opération s'élevant pour les deux tranches à 4.078.000 F,

VU les plans de situation,

VU le plan d'aménagement dressé par les Services Techniques,

VU les croquis et perspectives présentés,

CONSIDERANT l'intérêt du projet qui présentera un ensemble de jeux et d'espaces verts pour la cité des Martinets,

APPROUVE le projet présenté,

SOLLICITE l'attribution de subventions au taux le plus élevé tant de l'Etat que du Département,

SOLLICITE une subvention de l'établissement public régional attribuée pour le concours régional pour l'amélioration du cadre de vie dans les villes et villages de Picardie.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,

VILLE de  
MONTATAIRE

transmis par le ST le 15/9/82

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 24 JUIN 1982



L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le vingt quatre juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quinze juin, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUX, Mr COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mme BULCKE, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mr HACHE, Mr DE LA SALA représenté par Mr DUBOS.

ABSENTS : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT INDUSTRIEL - VENTE d'UN LOT à la Sté ASTRAL

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme et des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE dans le cadre de la Réalisation du lotissement industriel "LES BAS PRES" la Société ASTRAL se propose d'acquérir le lot n° 1 d'une superficie de 7 ha 06 a 50 ca en vue de l'agrandissement de son usine de MONTATAIRE.

- QUE le prix de vente est fixé au montant de 6.803.909 F.T.T.C. (T.V.A. 17,36 % avec réfaction de 30 % - 12,32 %)

- QUE N compromis de vente sera établi entre la Ville de MONTATAIRE et la Société ASTRAL, qui fixera notamment l'échéancier de versement de la somme indiquée ci-dessus - (paragraphe: modalités de paiement).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le cahier des charges,

VU le règlement du lotissement,

VU le dossier technique,

VU les plans du lotissement,

.../...

AUTORISE la vente du lot n° 1 ci-dessus désigné à la Société  
ASTRAL.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer préalablement le compromis  
de vente entre la Ville de MONTATAIRE et la Société ASTRAL.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte définitif à  
intervenir entre la Ville de MONTATAIRE et la Société ASTRAL, acte qui  
sera établi par l'Office Notarial de CREIL.

Les frais et honoraires découlant de la présente vente seront  
à la charge de l'Acquéreur.

Pour extrait, certifié conforme.

Le Maire



30 SEPTEMBRE 1982

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix Septembre mil neuf cent quatre vingt deux, le Conseil Municipal de Montataire a été convoqué pour le trente septembre.

Le Maire,

- S E A N C E du 30 S E P T E M B R E 1982 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

*Etaient présents* : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BEDETTRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

*Absents excusés* : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT

*Absents* : Mme CLAUX. Mrs NAMOTTE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

- 
- I. - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1982
  - II. - COMPTE de GESTION de MONSIEUR le RECEVEUR MUNICIPAL - 1981 -
  - III. - DEROGATION au PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - SOCIETE USINOR -
  - IV. - DESIGNATION des DELEGUES à la COMMISSION COMMUNALE pour le CONTROLE des LISTES - ELECTIONS PRUD'HOMALES -
  - V. - ACQUISITION de TERRAINS - SUCCESSION LEMAIRE
  - VI. - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRE - QUARTIER LESIOUR - CONSORTS PETIT
  - VII. - ACQUISITION de TERRAINS - RUE CHRISTIAN COGNARD
  - VIII. - ETABLISSEMENTS CLASSES - SOCIETE DES MINES et FONDERIES DE ZINC de la VIEILLE MONTAGNE
  - IX. - VENTE de TERRAINS à MONSIEUR Michel KOZLOWSKI
  - X. - HALLE DES SPORTS - DEMANDE de DEROGATION
  - XI. - ACQUISITION DE TERRAINS - ELARGISSEMENT SENTE des CHERES VIGNES
  - XII. - ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIETES
  - XIII. - ZONE Naa2 - DEMANDE de SUBVENTION
  - XIV. - DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX de REFECTION de la COUR MATERNELLE JOLIOT CU
  - XV. - INDEMNITE de SUJETION à Madame STIZ
  - XVI. - LOTISSEMENT INDUSTRIEL "LES BAS PRES" - TRAVAUX DE V.R.D. - APPEL d'OFFRES
  - XVII. - ATTRIBUTION de la MEDAILLE de la VILLE de MONTATAIRE à Mr Gilles JUMEL
  - XVIII. - 65ème CONGRES NATIONAL des MAIRES de FRANCE - REMBOURSEMENT DES FRAIS
  - XIX. - PERMIS de CONSTRUIRE de Monsieur Jean-Marie HAAS
  - XX. - MODIFICATION d'un EMPLOI SPECIFIQUE - SURVEILLANTE d'EQUIPE
  - XXI. - PRISE EN CHARGE des FRAIS d'OBSEQUES de Monsieur Jean-Marc CARLIER
  - XXII. - LOTISSEMENT INDUSTRIEL - VOTE DU BUDGET
  - XXIII. - CONSTRUCTION de l'ECOLE MATERNELLE HENRI WALLON - AVENANT n° 4
  - XXIV. - SINISTRE du 1er JUIN 1982 - APPROBATION des TRAVAUX
  - XXV. - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L.122.20 du Code des Communi

IS-PREFECTURE  
7 OCT. 1982  
304 SENLIS

DU CONSEIL MUNICIPAL

(1) DÉLIBÉRATION

~~DU CONSEIL D'ADMINISTRATION~~

Session ordinaire du 30 SEPTEMBRE 19 82  
concernant l'approbation du compte de gestion par M. MICHEL Baptistin  
Receveur.

Réunion du 30 SEPTEMBRE 19 82, à 20 H 30 heures, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire

Le Conseil municipal, ~~le Conseil d'administration~~ :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 19 81 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 19 81 :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 19 81, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant QUE LES OPERATIONS SONT REGULIERES

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 19 81 au 31 décembre 19 81, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 19 81 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 19 81, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1);

- ~~ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :~~

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fait et délibéré à MONTATAIRE (Oise) le 30 SEPTEMBRE 1982,

Ont signé au registre des délibérations : MM. TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE, DELLOUE, LÉSAGE.

Pour expédition conforme :

Le Maire,



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT.

Absents : Mme CLAUX. Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ZONE NAa2 - DEMANDE de SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que sur le rapport de la Commission d'Urbanisme lors de sa séance du 6 Mai 1982,

le Conseil Municipal a sollicité de l'Etat et du Département une subvention pour permettre l'étude préalable de la réalisation de la zone NAa2 prévue au Plan d'Occupation des Sols.

Les services du Département nous ont demandé de revoir le dossier déposé afin de permettre que cette étude soit moins onéreuse.

Les Services Techniques Municipaux après réexamen du dossier, ont décidé de prendre en charge certaines études directement par nos services en collaboration avec le Service de l'Equipement.

Le montant prévisionnel de la dépense a donc été ramené à 120.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications de réalisation de l'étude telles qu'elles ont été présentées par les services techniques municipaux,

APPROUVE le montant prévisionnel des études, s'élevant à 120.000 F,

SOLLICITE sur cette base, les subventions du Département et de l'Etat.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente  
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de  
Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE.  
DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT.

Absents : Mme CLAUX. Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEROGATION au PLAN d'OCCUPATION des SOLS - Société USINOR

SOUS-PREFECTURE

5 OCT. 1982

60304 SENLIS

Monsieur le Maire EXPOSE que la Société USINOR a déposé  
le 29 Juillet 1982 une demande de permis de construire concernant  
l'installation d'un bâtiment devant abriter une chaîne de recuit  
en continu.

*La hauteur prévue de ce bâtiment est de 43 mètres pour  
tenir compte des impératifs techniques de production.*

Le Plan d'Occupation des Sols classe l'usine en Zone U.I.  
où la hauteur maximum des constructions est limitée à 25 mètres.

Compte tenu de l'importance que revêt l'implantation  
de ce nouveau bâtiment pour le développement de la Société USINOR,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de déroger à l'article U.I. 10 du règlement du  
Plan d'Occupation des Sols afin de permettre la construction du  
bâtiment présenté par la Société USINOR.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



1 au ST le 6/10/82

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, PACHE, COUILLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULLOUE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIQUE, Mmes GABRIELS, PAREL, LIBERT.

Absents : Mme CLAUX, Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

SOUS-PREFECTURE  
5 OCT. 1982  
60304 SENLIS

**OBJET** : DESIGNATION des DELEGUES à la COMMISSION COMMUNALE pour le CONTROLE des LISTES ELECTORALES PRUD'HOMALES

La circulaire du 10 Juin 1982 de Monsieur le Ministre du Travail, fixe les conditions d'établissement des listes électorales pour les élections prud'homales.

Le chapitre II - 3 - fixe les modalités de l'organisation et du rôle de la Commission Communale, particulièrement en son article II - 311 et II - 312 qui prévoient les conditions de constitution de cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la circulaire de Monsieur le Ministre du Travail en date du 10 Juin 1982,

DECIDE de fixer la composition de la Commission Communale comme suit, après proposition de Monsieur le Maire:

PRESIDENT : Monsieur Robert TRIN - Maire

REPRESENTANTS EMPLOYEURS

Titulaire : Mr Marcel MARC

Suppléant : Mr Bernard CHAUVEAU

REPRESENTANTS SALARIES

Titulaire : Mr Daniel MALLARD

Suppléant : Mr Patrick HARLAY

REPRESENTANTS SYNDICAUX et PROFESSIONNELS ayant demandé à participer à cette commission avec voix consultative

C.G.T. : Mr Raphaël GARCIA

C.F.D.T. : Mr Bernard DELERY

F.O. : Mr Denis DUPLENNE

Le Secrétariat sera assuré par Madame Lucette BREILLY, Rédacteur à la Ville de MONTATAIRE.

Pour extrait, certifié conforme, le Maire,



*[Handwritten signature]*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE.  
DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT.

Absents : Mme CLAUX. Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION de TERRAINS - SUCCESSION LEMAIRE

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu des successeurs de Madame LEMAIRE Léontine, une promesse de vente pour des terrains cadastrés : section AZ n° 20 lieudit "Haut de la Cavée de Froidmont" de 678 m2 en taillis,

section ZD 34 et ZD 35 lieudit "derrière mont" d'une contenance respective de 1140 m2 et 409 m2 en jardin,

- QUE ces parcelles ont été estimées par le Service des Domaines à une valeur de :

- AZ n° 20 ..... 3.400 F
- ZD 35 et ZD 34 ... 23.300 F

- QUE la parcelle AZ n° 20 est enclavée dans la partie boisée propriété de la Commune,

- QUE les parcelles ZD 34 et ZD 35 sont situées à proximité du périmètre de la réalisation du centre aéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la promesse de vente,

VU les plans présentés,

VU l'avis des Domaines,

CONSIDERANT que l'acquisition de la parcelle AZ n° 20 comprise dans une zone boisée propriété de la Commune et destinée à un équipement d'espaces verts et de parcours forestiers, et que les parcelles ZD 34 et ZD 35 situées à proximité du périmètre du centre aéré permettront ultérieurement la réalisation d'une voie d'accès à ce centre,

APPROUVE la cession projetée aux prix fixés par le Service des Domaines, soit : 3.400 F + 23.300 F = 26.700 F,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de Creil,

SOLLICITE la déclaration d'utilité publique du projet en application de l'article L.311.4 du Code des Communes.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



SOUS-PREFECTURE

7 OCT. 1982

60304 SENLIS

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente  
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de  
Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER,  
Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes DESCHAMPS,  
ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE,  
DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE, Mmes GABRIELS, PAREL, LIBERT.

Absents : Mme CLAUX, Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION d'une PARCELLE de TERRE - QUARTIER LESIOUR  
CONSORTS PETIT

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu des consorts  
PETIT une proposition d'acquisition d'une parcelle de terre cadastrée  
section AL n° 401 d'une contenance de 395 m2 située dans le périmètre  
de rénovation du quartier Lesiour.

QUE les services des Domaines ont fixé la valeur  
de ce bien à 48.000 F hors indemnité.

QUE l'acquisition de cette parcelle sera nécessaire  
à la réalisation de la rénovation du quartier Lesiour.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les plans présentés,

VU la promesse de vente des Consorts Petit,

VU l'estimation des Domaines,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle de terre  
section AL n° 401 d'une contenance de 395 m2 au prix fixé par  
les Domaines, soit 48.000 F.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à  
intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL,

SOLLICITE la Déclaration d'utilité publique du  
projet en application de l'article L.31..4 du Code des Communes,

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



*[Handwritten signature]*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PRÉFECTURE

5 OCT. 1982

60304 SENLIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente  
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de  
Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER,  
Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes DESCHAMPS,  
ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE,  
DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE, Mmes GABRIELS, PAREL, LIBERT.

Absents : Mme CLAUX, Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION de TERRAINS - RUE CHRISTIAN COGNARD

Monsieur le Maire EXPOSE que par l'arrêté du 5 Juillet 1982,  
Monsieur le Commissaire de la République, Préfet de l'Oise, a  
prorogé pour une durée de 5 ans son arrêté du 5 Juillet 1977 déclarant  
d'utilité publique le projet de transfert dans le domaine public  
communal d'une partie de la voie dénommée rue Christian COGNARD,

- QUE nous avons reçu les promesses de vente des divers  
riverains acceptant de céder leur parcelle de terrain au franc  
symbolique,

- QU'afin de procéder à la rédaction des actes, il est  
nécessaire de décider les acquisitions de ces parcelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'arrêté du 5 Juillet 1982 prorogeant l'arrêté du  
5 Juillet 1977,

VU les promesses de vente reçues des riverains,

DECIDE l'acquisition des parcelles nécessaires au transfert  
dans le domaine public communal d'une partie de la voie dénommée  
rue Christian COGNARD, au franc symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir  
qui seront dressés par l'Office Notarial de CREIL (Oise).

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



Auxi offa notariell le 7/10/82

Auxi offa notariell le 16/01/84

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente  
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de  
Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER,  
Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes DESCHAMPS,  
ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE,  
DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE, Mmes GABRIELS, PAREL, LIBERT.

Absents : Mme CLAUX, Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ETABLISSEMENTS CLASSES - SOCIETE des MINES et FONDERIES  
de ZINC de la VIEILLE MONTAGNE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- QU'il a été procédé à une enquête publique concernant le demande  
formulée par la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la VIEILLE  
MONTAGNE, sollicitant la régularisation administrative des installa-  
tions de son établissement de CREIL (Oise),
- QUE les pièces du dossier montrent que les conditions de protection  
de l'environnement sont assurées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande présentée par la  
Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille Montagne.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Handwritten signature]*

SOUS-PREFECTURE

5 OCT. 1982

60304 SENLIS

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PRÉFECTURE

20 OCT. 1982

60304 SENLIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE.  
DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT.

Absents : Mme CLAUX. Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : VENTE de TERRAINS à Monsieur Michel KOZLOWSKI

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme faisant état :

- QUE nous avons reçu de Monsieur Michel KOZLOWSKI habitant Montataire, une demande d'acquisition de terrains en vue de construire sa maison d'habitation, au lieu dit "La Folle Emprise" terrains appartenant à la Ville de Montataire,
- QUE sur cet emplacement doit s'ériger prochainement un lotissement pavillonnaire,
- QUE la construction immédiate d'un pavillon entre dans le cadre de la réalisation de ce futur lotissement,
- QU'actuellement ces terrains n'ont reçu aucune viabilité,
- QU'il est possible d'envisager en fonction des études réalisées pour le futur lotissement pavillonnaire, de céder à Monsieur Michel KOZLOWSKI, les parcelles : AK 298 - AK 299 - AK 300 et AK 301 d'une superficie totale de 989 m<sup>2</sup>,
- QUE l'accès à ces parcelles pourra se faire par la parcelle AK 304 appartenant à la Ville de Montataire, en accordant à Monsieur Michel KOZLOWSKI un droit de passage sur cette parcelle d'une largeur de 4 mètres,
- QUE ce droit de passage sera compris dans l'emprise de la voie d'accès au futur lotissement pavillonnaire;
- QUE les acquisitions de terrains analogues dont l'estimation a été fixée par le Service des Domaines, peuvent permettre de fixer la valeur de cette cession à 50 F le m<sup>2</sup>.

... / ...

... / ...

.2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
CONSIDERANT le rapport de la Commission d'Urbanisme,  
VU les plans présentés,

DECIDE de céder à Monsieur Michel KOZLOWSKI les  
parcelles :

AK 298 / 472 m2	)	
AK 299 / 181 m2	)	
AK 300 / 91 m2	)	superficie totale : 989 m2
AK 301 / 245 m2	)	

au lieu dit "LA FOLLE EMPRISE" afin d'y ériger sa maison d'habitation.

Monsieur Michel KOZLOWSKI bénéficiera d'un droit de passage de 4 mètres de large sur la parcelle AK 304 afin d'accéder à sa propriété.

Ce droit s'éteindra lors de la réalisation de la voie d'accès au futur lotissement pavillonnaire.

DECIDE de fixer le prix de cession de ces terrains à 50 F le M2 H.T.

DESIGNE l'OFFICE NOTARIAL de CREIL pour rédiger les actes à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dits actes.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,







Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE.  
DELLQUE. LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT.

Absents : Mme CLAUX. Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : HALLE des SPORTS - DEMANDE de DEROGATION

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments, Monsieur le Maire EXPOSE :

- que la Ville de Montataire a déposé un projet de construction d'une halle des sports face au groupe scolaire Jacques DECOUR
- que les crédits nécessaires à cette réalisation sont inscrits au Budget Primitif 1982,
- que nous sommes en attente d'une subvention du Département,
- qu'à la suite d'une entrevue avec Monsieur le Directeur Départemental du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports, celui-ci nous a fait part que l'arrêté de subvention ne pouvait être pris actuellement compte tenu du manque de crédits alloués pour le Département de l'Oise,
- que l'arrêté de subvention interviendrait ultérieurement,
- que l'incendie du gymnase du C.E.S. Anatole France et la non réalisation de la halle des sports posent un problème critique au bon fonctionnement des associations sportives de Montataire, de l'enseignement de l'éducation physique des établissements primaires et secondaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DEMANDE que la subvention de la halle des sports soit attribuée rapidement à la Ville de Montataire,

DEMANDE que l'arrêté soit pris dans le plus bref délai,

DEMANDE en tout état de cause, l'autorisation de démarrer les travaux dès maintenant sans attendre l'arrêté de subvention,

Malgré le démarrage des travaux, SOLLICITE l'attribution ultérieurement de la subvention.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



20 27 0 61082

VILLE DE MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE, Mmes GABRIELS, PAREL, LIBERT.

Absents : Mme CLAUX, Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION de TERRAINS - ELARGISSEMENT SENTE des CHERES VIGNE

Monsieur le Maire expose :

- QU'une enquête publique a eu lieu du 15 au 29 Juillet 1982 pour l'élargissement de la Sente dite "des Chères Vignes",

- QU'aucune observation n'a été formulée par les riverains et propriétaires concernés,

- QUE nous avons reçu de chaque propriétaire riverain, une promesse de vente pour une cession au franc symbolique des parcelles de terre nécessaires à l'élargissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les plans présentés,

VU les promesses de vente des divers propriétaires,

DECIDE l'acquisition au franc symbolique des parcelles de terre nécessaires à l'élargissement de la sente dite "Des Chères Vignes",

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir qui seront dressés par l'Office Notarial de CREIL.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Handwritten signature]*

RECEPTE  
11 OCT. 1982  
60304 SENLIS



OISE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente  
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de  
Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE.  
DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT.

Absents : Mme CLAUD. Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION de SUBVENTIONS

Sur proposition de la Commission de Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution de diverses subventions :

- CLUB INTER-INSTRUMENTAL du BASSIN CREILLOIS ..... 500 F
- UNION des TRAVAILLEURS d'AFRIQUE NOIRE de l'OISE .... 1.000 F
- MOUVEMENT NATIONAL de LUTTE pour l'ENVIRONNEMENT .... 1.000 F
- ASSOCIATION des COMBATTANTS PRISONNIERS de GUERRE ... 3.000 F
- COLONIES de VACANCES - CLASSES de NEIGE ..... 60.000 F
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à la Société de RUGBY ..... 3.000 F
- CENTRE CULTUREL COMMUNAL de MONTATAIRE..... 81.000 F  
(subvention Complémentaire 82 ... 30.000 F)  
(avance sur subvention 1983 ..... 21.000 F)  
(subvention activité cinéma ..... 30.000 F)

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Supplémentaire  
1982.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT.

Absents : Mme CLAUX. Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - TRAVAUX de REFECTION de la COUR MATERNELLE JOLIOT CURIE

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments, Monsieur le Maire expose que par délibération du 24 Juin 1982, le Conseil Municipal a sollicité l'attribution d'une subvention pour la réfection de la cour de l'école maternelle Joliot CURIE.

Le 16 Septembre 1982, le Département nous informait que le projet ne soulevait aucune observation particulière sur le plan technique, mais que le coût de travaux fixé à 102.338 F, semblait surestimé.

Le Département avançait un montant de travaux qui pouvait être fixé à 80.000 F.

Les Services techniques municipaux ont réexaminé le devis présenté eu regard à la série centrale des prix, affecté de coefficients rectificatifs mensuels.

Cette seconde estimation est de 147.846,52 F TTC.

Les Services Techniques ont précisé que bien que cette estimation fût supérieure à ce que pourrait être le montant du marché, ils ne pouvaient prévaloir des résultats de l'appel d'offres.

La Commission des Bâtiments demande au Conseil Municipal de confirmer le devis établi par les Services Techniques municipaux et renouvelle sa demande de subvention sur cette base.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de réalisation de la réfection de la cour de l'école maternelle Joliot Curie sur la base du montant des travaux de 102.338 F,

RENOUVELLE sa demande de subvention pour la réalisation de ces travaux.



Extrait, certifié conform  
le Maire

*[Signature]*

SOUS-PREFECTURE

5 OCT. 1982

60304 SENLIS

1 au ST le 6 10 82

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE, DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE, Mmes GABRIELS, PAREL, LIBERT.

Absents : Mme CLAUX, Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INDEMNITE DE SUJETION

Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE dans le cadre de la restructuration des Services Municipaux, le Responsable du Service Comptabilité Personnel a été muté dans un autre Service.

Nous avons procédé à la publication d'une offre d'emploi pour le recrutement d'un Responsable de ce service, niveau Rédacteur.

Nous avons reçu plusieurs demandes qui ont été examiné et il s'avère que malgré les diplômes obtenus par les candidats, ceux-ci ne possèdent aucune expérience dans le domaine communal et particulièrement dans la maîtrise de la Comptabilité administrative et du Personnel.

Afin de pallier à l'absence du Responsable de Service, nous avons demandé à Madame STIZ Françoise Agent Principal au Service Comptabilité, d'assurer l'intérim de Responsable du Service Comptabilité Personnel.

Cette personne a jusque maintenant assuré correctement cet intérim. Nous avons demandé à cette personne si elle était disposée à prendre ce poste compte tenu des quinze années d'expérience de cette personne, dont huit au Service du Personnel et sept au Service Comptabilité.

Cette personne a accepté d'assurer la responsabilité de Responsable du Service Comptabilité Personnel, toutefois, celle-ci n'étant pas en position administrative de devenir Rédacteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier la responsabilité du Service Comptabilité Personnel à Madame STIZ Françoise Agent Principal, et de lui accorder à titre temporaire jusqu'à ce qu'un Rédacteur puisse être nommé, une indemnité de sujétion de 500 F mensuelle.

Cette indemnité sera indexée sur la valeur de l'indice 100.

Pour Extrait certifié conforme,

le Maire,



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente  
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de  
Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER,  
Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes DESCHAMPS,  
ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE,  
DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE, Mmes GABRIELS, PAREL, LIBERT.

Absents : Mme CLAUD, Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT INDUSTRIEL "LES BAS PRES"

TRAVAUX de V.R.D. - APPEL d'OFFRES

Monsieur le Maire EXPOSE que par délibération du 6 Mai 1982  
le Conseil Municipal approuvait le dossier technique des travaux à  
exécuter dans le cadre de la Zone Industrielle.

Le montant de ces travaux s'élève à : 4.598.000 F  
et que d'autre part, il est décidé la mise en appel d'offres.

Compte tenu du retard apporté dans la vente du lot n° 1  
à la Société ASTRAL, il est demandé au Conseil Municipal conformément  
à l'article 296 - Section III chapitre 1er du Code des Marchés Publics  
et compte tenu de l'urgence à réaliser les travaux, de ramener les  
délais de consultation de l'appel d'offres ouvert à 10 jours au  
lieu de 36.

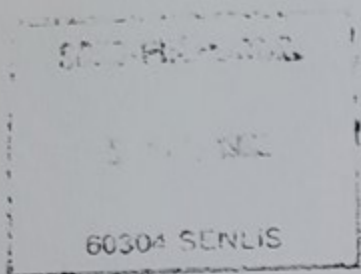
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de ramener les délais de consultation de l'appel  
d'offres ouvert pour les travaux de V.R.D. de la Zone Industrielle  
"LES BAS PRES", à 10 jours au lieu de 36.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*



*[Handwritten note:]* L'original est au S.T. le 7 10 82

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente  
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de  
Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, DUVALIER,  
Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes DESCHAMPS,  
ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE,  
DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE, Mmes GABRIELS, PAREL, LIBERT.

Absents : Mme CLAUD, Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRISE en CHARGE FRAIS OBSEQUES de Mr Jean-Marc CARLIER

Monsieur le Maire rappelle les conditions du décès  
de Jean-Marc CARLIER, Pompier à Montataire et employé communal.

Il informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de ses  
obsèques, il a pris la décision de prendre en charge certains frais  
d'obsèques et d'inhumation, particulièrement le cercueil, la concession  
et le caveau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la prise en charge des frais de cercueil, la  
remise à la famille d'une concession perpétuelle gratuite ainsi que  
les frais de confection de caveau nécessaire à l'inhumation de la  
famille CARLIER.

En ce qui concerne la concession, le Conseil Municipal  
décide de reverser au Bureau d'Aide Sociale la part qui lui serait  
revenue si la concession avait été vendue.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE.  
DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT.

Absents : Mme CLAUD. Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MODIFICATION d'un EMPLOI SPECIFIQUE

Monsieur le Maire expose que par délibération du 17 Octobre 1972, le Conseil Municipal a créé un emploi spécifique d'encadrement dénommé "Surveillante d'Equipe d'Entretien des Bâtiments Communaux" classé au groupe III.

Cet emploi permettait l'encadrement de 49 personnes (agents de services, A.S.E.M.).

L'évolution de la charge de travail de cet emploi depuis 1972 a augmenté considérablement :

- par l'importance qu'ont pris l'entretien des bâtiments communaux et l'ouverture de nouveaux équipements (écoles nouvelles, installations sportives complémentaires, bureaux, Mairie Annexe, etc...),
- par l'évolution du nombre des agents qui se situent à ce jour à 80 et particulièrement d'un volant d'agents de service remplaçantes nécessaires au remplacement des personnes en congés,
- par l'évolution des heures de travail faisant en sorte que la surveillance et l'encadrement doit s'effectuer de 5 h le Matin à 21 H le soir,
- par l'importance que prennent la gestion et la répartition des divers produits nécessaires au nettoyage des bâtiments,
- par l'augmentation depuis 1972 des salaires des emplois de base, particulièrement ceux des agents de service et des A.S.E.M. faisant en sorte que ces salaires se situent actuellement au niveau du salaire perçu par l'agent occupant l'emploi de surveillante d'équipe d'entretien des bâtiments communaux.

*Compte tenu des considérations que je viens d'exposer, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir modifier les conditions de rémunération fixées par la délibération du 17 Octobre 1972 de l'emploi spécifique de surveillante d'équipe d'entretien des bâtiments communaux.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de classer l'emploi spécifique de surveillante d'équipe d'entretien des bâtiments communaux, dans le groupe V de rémunération.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*Robert Trin*

SOUS-PRÉFECTURE

25 OCT. 1982

601-10-10-10



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE.  
DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT.

Absents : Mme CLAUX. Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : 65ème CONGRES NATIONAL de l'ASSOCIATION des MAIRES de FRANCE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu de l'Association des Maires de France, un bulletin de participation au 65ème Congrès National des Maires de France devant se dérouler à l'Hôtel de Ville de Paris du 26 au 29 Octobre 1982.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la Ville de Montataire au 65ème Congrès National des Maires de FRANCE,

DECIDE de rembourser les frais de déplacement et de mission sur la base des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Etat du groupe I.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*Robert Trin*

SOUS-PRÉFECTURE

11 OCT. 1982

60304 SENLIS

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PREFECTURE

11 OCT. 1982

60304 SENLIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE.  
DELLOUF. LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT.

Absents : Mme' CLAUX. Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION de la MEDAILLE de la VILLE de MONTATAIRE  
à Monsieur Gilles JUMEL

Monsieur le Maire expose que Monsieur Gilles JUMEL - jeune athlète de Montataire pratiquant le saut en hauteur - a, au cours de l'année 1981, effectué les performances suivantes :

- 1er FRANCE U.F.O.L.E.P. avec 2 m 06
- 1er FRANCE MILITAIRE avec 2 m 06
- Meilleure performance 81 avec 2 m 10

En 1982, il a battu le record de Picardie avec 2 m 14

- 5ème place au FRANCE seniors
- Sélectionné en équipe de FRANCE seniors lors d'une rencontre FRANCE / NORVEGE / DANEMARK
- 2ème place au FRANCE espoir avec 2 m 10
- 1ère place au FRANCE U.F.O.L.E.P. avec 2 m 10

Compte tenu de ces performances et de ce palmarès d'un jeune athlète abitant notre Commune, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir honorer Monsieur Gilles JUMEL en lui décernant la médaille de la Ville de Montataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution de la médaille de la Ville de Montataire à Monsieur Gilles JUMEL. Celle-ci lui sera remise lors d'une réception amicale.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*Robert Trin*



Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente  
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de  
Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER,  
Mme LENNE, Mrs GAMBIER, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes DESCHAMPS,  
ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE,  
DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE, Mmes GABRIELS, PAREL, LIBERT.

Absents : Mme CLAUX, Mr NAMOTTE, Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT INDUSTRIEL - VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire EXPOSE QUE dans sa séance du  
6 Mai 1982, le Conseil Municipal a décidé la réalisation du  
Lotissement industriel "Les Bas Prés" et a approuvé le bilan présenté.

La réalisation de cet équipement va se faire selon  
les règles d'un service commercial et industriel et à ce titre  
il est nécessaire de voter en annexe à notre budget, un budget  
spécifique à ce lotissement, la Ville de Montataire en étant l'amé-  
nageur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le bilan présenté,

VOTE le budget du lotissement industriel "LES BAS PRÉS"  
dont la Ville de Montataire est l'aménageur comme suit :

DEPENSES

. 132	- Etudes préalables .....	167.986
. 2100	- Acquisitions de terrains ..	4.284.250
. 2320	- Etudes et travaux .....	4.691.286
. 436	- Impôts et Taxes T.V.A. ....	364.770
TOTAL DES DEPENSES ...		9.508.292

RECETTES

. 2100	- Ventes de terrains .....	8.280.588
(Société ASTRAL = 6.803.909)		
(autres acquéreurs 1.476.679)		
.14005	- Redevances équipements des communes	1.227.704
(Commune de THIVERNY = 1.025.389)		
(commune de Montataire = 202.315)		
TOTAL des RECETTES ....		9.508.292

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

PRÉFECTURE  
11.1 OCT. 1982  
60304 SENLIS

1 au ST le 15/10/82  
1 au Recueil " "  
1 autre au recueil le 2.12.82

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS PRÉFECTURE

21 MAI 1982

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 MAI 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENRE, Mrs BÉSSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARO, OUBOS, DAUZET, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mme CLAUD, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, Mme GABRIELS, Mme BULCKE.

Absents : Mrs NAMOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT INDUSTRIEL - BILAN

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme et des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Maire EXPOSE :

- QU'il est envisagé la réalisation d'un lotissement industriel,
- QUE les terrains nécessaires à cette réalisation sont acquis à l'amiable auprès des propriétaires,
- QUE le bilan prévisionnel de cette opération s'équilibre à 11.134.466 F et dont le coût prévisionnel des travaux de VRD est fixé à 4.598.000 F,
- QU'un règlement de lotissement a été établi par les Services Techniques Municipaux,
- QUE l'étude d'impact a été fournie par les Services Techniques Municipaux,

CONSIDERANT que ce lotissement doit s'édifier au lieudit "Les Bas Prés et le Buisson aux Loups" sur une superficie totale de 91.224 M2 et qu'en dehors des VRD, 5 lots sont prévus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les plans présentés,

DECIDE la réalisation d'un lotissement industriel au lieudit "Les Bas Prés et le Buisson aux Loups" d'une superficie totale de 91.224 m2 comportant 5 lots en plus des VRD,

APPROUVE le bilan présenté s'élevant à la somme de 11.134.466 F.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente  
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de  
Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE.  
DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT.

Absents : Mme CLAUX. Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION de l'ECOLE MATERNELLE HENRI WALLON  
AVENANT n° 4

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments, Monsieur  
le Maire EXPOSE :

- QUE les travaux de l'école Henri WALLON sont maintenant terminés  
et que l'école fonctionne depuis la rentrée scolaire,

le bilan des divers travaux exécutés montre une moins value  
sur le montant du marché de 20.207,44 F TTC, ce qui fait ressortir  
un montant de marché de :

- Marché initial .....	4.920.598,25 F
- Avenant n° 1 .....	130.195,67 F
- Avenant n° 2 .....	23.291,61 F
- Avenant n° 3 .....	84.242,32 F
- Avenant n° 4 .....	- 20.207,44 F

-----  
= 5.138.120,41 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ l'avenant n° 4 proposé.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

*employé au ST le 7/10/82*

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 30 SEPTEMBRE 1982 -

L'An mil neuf cent quatre vingt deux, le trente Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mr LARTIGUE. Mmes GABRIELS. PAREL. LIBERT.

Absents : Mme CLAUX. Mr NAMOTTE. Mr JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : SINISTRE du 1er Juin 1982 - APPROBATION des TRAVAUX

Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE les Services de l'Equipement ont dressé une note explicative et estimatif des travaux à envisager à la suite des dégats provoqués par les orages du 1er Juin 1982,
- QUE ces estimations sont fixées à 2.146.000 F environ conformément à une note explicative détaillée rue par rue.

Par lettre du 14 Septembre 1982, la Direction Départementale de l'Equipement nous demande de bien vouloir confirmer par délibération du Conseil Municipal le montant de ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la note explicative et estimative de la Direction Départementale de l'Equipement,

DECIDE de réaliser le montant des travaux à 2.146.000 F environ et pour une première tranche en 1982 à 1.097.140 F,

SOLLICITE une subvention du département pour la réalisation de ces travaux.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



SOUS-PRÉFECTURE  
26 OCT. 1982  
60304 SENLIS

10 FEVRIER 1983

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier Février mil neuf cent quatre vingt trois, le Conseil Municipal a été convoqué pour le dix février.

Le Maire,

SEANCE du 10 FEVRIER 1983

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le premier Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M<sup>rs</sup> TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, M<sup>rs</sup> HACHE, COUALLIER, GAMBIER, BESSON, DETRAUX, CHARBONNELLE, M<sup>mes</sup> LENNE, GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, M<sup>rs</sup> DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, M<sup>mes</sup> BULCKE, DELLOUE, LIBERT.

Absente excusée : Mme LESAGE représentée par Madame LIBERT

Absents : M<sup>rs</sup> LARTIGUE, NANOTTE, JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu Secrétaire.

- I. - BUDGET PRIMITIF 1983
- II. - FIXATION des TAUX des QUATRE TAXES d'IMPOSITION DIRECTES LOCALES
- III. - CONSTRUCTION d'un CENTRE AERE - EMPRUNT de 2.720.000 F - CAISSE d'EPARGNE
- IV. - REVALORISATION des SALAIRES des ANIMATEURS du CENTRE DE LOISIRS
- V. - CONTRAT de TRAVAIL avec Monsieur ROUYER
- VI. - PRIME de TECHNICITE
- VII. - REVERSEMENT d'une PARTICIPATION de la MUTUELLE à Madame Christine CARLIER
- VIII. - TARIFS MUNICIPAUX - FIXATION d'un TARIF au SERVICE CULTUREL
- IX. - REVALORISATION des DIVERS TARIFS MUNICIPAUX - AMENDES BIBLIOTHEQUES et LOCATION APPAREILS SCE CULTUREL
- X. - " " " " - DROITS de PLACE du MARCHÉ et STATIONNEMENT DES TAXIS
- XI. - " " " " - PARTICIPATION des FAMILLES pour la SCOLARISATION des ENFANTS des COMMUNES EXTERIEURES
- XII. - " " " " - LOCATION TEMPORAIRE de BATIMENTS
- XIII. - " " " " - TARIFS OPERATIONS FUNERAIRES
- XIV. - " " " " - CONCESSIONS dans les CIMETIERES
- XV. - ATTRIBUTION de SUBVENTIONS 1983 à DIVERSES SOCIETES
- XVI. - PARTICIPATION aux FRAIS de FOURNITURES SCOLAIRES - CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE
- XVII. - DEMANDE de SUBVENTION - REFECTION DU GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE
- XVIII. - DEMANDE de SUBVENTION - ECOLE MATERNELLE JEAN MACE
- XIX. - DEMANDE de SUBVENTION - COURTS DE TENNIS
- XX. - DEMANDE de SUBVENTION - STADE KLEBER SELLIER
- XXI. - DEMANDE de SUBVENTION - PLAINE de JEUX
- XXII. - DEMANDE de SUBVENTION - PLAINE de JEUX - LOGEMENT DU GARDIEN
- XXIII. - DEMANDE de SUBVENTION - AMENAGEMENT d'une HALTE GARDERIE
- XXIV. - DEMANDE de SUBVENTION - COUVERTURE du CENTRE P.M.I.
- XXV. - DEMANDE de SUBVENTION - REFECTION du CINEMA "LE PALACE"
- XXVI. - DEMANDE de SUBVENTION - ESPACE VERT - PLACE DE COURNAY
- XXVII. - DEMANDE de SUBVENTION - TRAVAUX CIMETIERES
- XXVIII. - DEMANDE de SUBVENTION - ECLAIRAGE PUBLIC
- XXIX. - DEMANDE de SUBVENTION - VOIRIE : Rues Henri Vielliard - Hervé Boulanger - Marceau Horcholle
- XXX. - DEMANDE de SUBVENTION - VOIRIE IMPASSE DU GAZ
- XXXI. - DEMANDE de SUBVENTION - VOIRIE COMMUNALE - PROGRAMME 1983
- XXXII. - CONSTRUCTION d'un CENTRE AERE
- XXXIII. - HALLE des SPORTS - TRAVAUX de V.R.D.
- XXXIV. - MODIFICATION du PLAN d'OCCUPATION des SOLS - DECISION DEFINITIVE
- XXXV. - RETROCESSION des VOIES et TERRAINS par la SOCIETE d'EQUIPEMENT du DEPARTEMENT OISE
- XXXVI. - RETROCESSION des VOIES et TERRAINS par l'OFFICE PUBLIC INTERCOMMUNAL d'ILM de CREIL
- XXXVII. - REMISE de TERRAINS / ESPACES VERTS par la SA d'ILM de COMPIEGNE
- XXXVIII. - ETUDE NAA2 - CONTRAT avec la SOCIETE ORGECO

10 FEVRIER 1983

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- XXXIX. - LOTISSEMENT COMMUNAL "LE BRAY" - CHOIX du CONSTRUCTEUR et l'AMENAGEMENT -
- XXXX. - CONTRAT avec la S.A. BAUDI - FRANCE - MOBILIER URBAIN -
- XXXXI. - ASSISTANCE TECHNIQUE A LA VILLE DE BALAGNY SUR THERAIN
- XXXXII. - TRAVAUX de REAMENAGEMENT de la DECHARGE COMMUNALE BRUTE
- XXXXIII. - CONSTRUCTION d'une HALLE DES SPOPTS - CONVENTION TECHNIQUE avec la SOCOTEC
- XXXXIV. - CREATION d'ALIGNEMENTS - IMPASSE EMILE ZOLA - IMPASSE EMILE ZOLA
- XXXXV. - ETABLISSEMENT CLASSE - SOCIETE GALVANOR COLORACIER
- XXXXVI. - ADMISSION en NON - VALEUR
- XXXXVII. - GARANTIE d'un EMPRUNT - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des SOCIETES de GYMNASIQUE de l'OISE
- XXXXVIII. - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L.122.20 du CODE DES COMMUNES
- XXXXIX. - HONORARIAT de Monsieur le Maire

3 eme



Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Me CLAUX, Mr HACHE, Mr COUALLIER, Me LENNE, Mr GAMBIER, Mr BESSON, Mr DETRAUX, Mr CHARBONNELLE, Me GABRIELS, Me PAREL, Me DESCHAMPS, Me ARAGON, Mr DE LA SALA, Mr QUENON, Mr SOUFFLARD, Mr DUBOS, Mr DAUZET, Me BULCKE, Me DELLOUE, Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représenté par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE, Mr NAMOTTE, Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : RETROCESSION des VOIES et TERRAINS par l'OFFICE PUBLIC INTERCOMMUNAL d'HLM de CREIL

SOUS-PRÉFECTURE  
25 FEV. 1983

Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE l'enquête prescrite par arrêté municipal du 12 Juillet 1982 en application du décret n° 76-790 du 20 Août 1976, s'est déroulée du 15 au 29 Juillet 1982 et qu'aucune observation n'a été formulée et que le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au classement des diverses voies et terrains mis à l'enquête,

- QUE par délibération du Conseil en date du 16 Janvier 1981, la Commune a accepté la rétrocession des ouvrages et terrains appartenant aux divers organismes ayant opéré dans la zone d'habitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les plans établis par Monsieur AEBY - Géomètre Expert,

ACCEPTÉ la cession gratuite par l'Office Public Intercommunal d'HLM de CREIL des voies :

- 1°) ZONE d'HABITATION (plan n° 1052-005-01)  
voirie et parking - 25.894 m2 - domaine public
- 2°) OPERATION 2.000 (372 logements) (plan n° 1477-002-01)  
voirie et parking - 16.985 m2 - domaine public
- 3°) CITE JEAN BIONDI (plan n° 1052-002-01)  
voirie et parking - 2686 m2 - domaine public

L'Acte régularisant ces cessions sera établi par Maître NUGUES Gérard - Notaire à l'Office Notarial de CREIL.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture  
le 25 février 1983

Publication le 15 Mars 1983

Le Maire,

1 ex à office Notarial le 19 03 83.





TÉLÉPHONE 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : RETROCESSION des VOIES et PARKINGS  
Cité "LES MARTINETS"

Sur le rapport de la Commission de Voirie, EXPOSANT :

- Que les dossiers de remise de voies et parkings à la Commune par la Société d'Équipement du Département de l'Oise (S.E.D.O.), l'Office Public Intercommunal d'HLM et la S.A. d'HLM, ont été examinés par le Service Technique Municipal qui propose les reprises suivantes :

1°) VOIES de CIRCULATION

- Office public d'HLM..... 690 m  
- S.E.D.O. .... 3 740 m  
- S.A. d'HLM ..... 360 m

Sur cet ensemble, diverses voies devront préalablement faire l'objet de travaux de remise en état.

2°) PARKINGS

Il a été tenu compte de l'existence de deux sortes de parkings ;

- ceux desservant exclusivement des immeubles (caractère privatif) soit une surface totale de 11.350 m<sup>2</sup> qui seraient exclus de la reprise,

- ceux qui desservent outre des immeubles, des points d'attractions commerciaux et culturels et qui présentent de plus un intérêt pour la circulation des automobiles, soit une surface totale de 17.000 m<sup>2</sup>.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la rétrocession des voies et parkings proposés en excluant les parkings desservant exclusivement des immeubles particuliers qui présentent un caractère d'usage privatif.



Pour extrait, certifié  
conforme,

Le Maire  
Pour le Maire absent,

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUD. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par **SOUS-PRÉFECTURE**

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

25 FEV. 1983

OBJET : REMISE de TERRAINS - ESPACES VERTS par la S.A. d'HLM de COMPIEGNE - 65304 SENLIS

Monsieur le Maire EXPOSE ,

- QUE dans le cadre de l'aménagement du lotissement pavillonnaire "FOND de NOGENT", la S.A. d'HLM de COMPIEGNE propose la remise gratuite à la commune de deux espaces verts cadastrés section AZ 216 et ZD 173.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les plans établis par les Services Techniques Municipaux,

ACCEPTE la remise à la Commune des terrains en espaces verts ci-dessus. et leur classement dans le domaine privé communal.

L'acte régularisant cette cession sera rédigé par Maître Gérard NUGUES - OFFICE NOTARIAL de CREIL.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 25 février 1983

Publication le 15 mars 1983.

Le Maire,



*lex à office Notarial  
le 18/03/83.*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Me CLAUD, Mr HACHE, Mr COUALLIER, Me LENNE, Mr GAMBIER, Mr BESSON, Mr DETRAUX, Mr CHARBONNELLE, Me GABRIELS, Me PAREL, Me DESCHAMPS, Me ARAGON, Mr DE LA SALA, Mr QUENON, Mr SOUFFLARD, Mr DUBOS, Mr DAUZET, Me BULCKE, Me DELLOUE, Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE, Mr NAMOTTE, Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

SOUS-PRÉFECTURE

3 MARS 1983

60304 SENLIS

OBJET : ETUDE NAA2 - CONTRAT AVEC LA SOCIETE ORGECO

Par délibération en date du 30 Septembre 1982, le CONSEIL MUNICIPAL a été amené à décider de faire procéder à une étude pour l'aménagement de la Zone NAA2 prévue au Plan d'Occupation des Sols. Cette étude s'élève à 120.000 F.

La Ville de Montataire a sollicité une aide départementale pour la réalisation de cette étude et par arrêté en date du 8 Décembre 1982, une subvention de 60.000 F a été allouée.

Il y a lieu maintenant de procéder à la réalisation de cette étude.

Les contacts pris avec la Société ORGECO permettent de réaliser dans de bonnes conditions les études en vue du développement et de l'urbanisation de la zone NAA2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU l'intérêt du projet,

DECIDE de réaliser l'étude en vue du développement et de l'urbanisation de la zone NAA2 prévue au Plan d'Occupation des Sols,

DECIDE de confier cette étude à la Société ORGECO à PARIS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir entre la Ville de Montataire et la Société ORGECO.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 3 mars 1983

Publication le 15 mars 1983

Le Maire,

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



1 à Orgeco  
1 au ST  
1 à la banque } le 18 03 83

1 à la banque } le 18 03 83

VILLE DE MONTATAIRE



OISE

SOUS-PREFECTURE

7 MARS 1983

60304 SENLIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE. Mr COUALLIER. Me LEMME. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX. Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON. Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET. Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT COMMUNAL "LE BRAY"  
CHOIX du CONSTRUCTEUR et de l'AMENAGEUR

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme EXPOSANT :

- QUE la Société CILOVA a été dessaisie du dossier concernant ce lotissement,
- QUE les recherches entreprises pour permettre la réalisation de celui-ci, aboutissent à ce que la Ville de Montataire devienne son propre aménageur ou concède cette qualité d'une part, et que d'autre part, la construction des logements locatifs soit confiée à l'Office Public intercommunal d'HLM de CREIL.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
DECIDE que la Ville de Montataire sera aménageur de ce lotissement ou concèdera l'aménagement,

DESIGNE l'Office Public Intercommunal d'HLM de CREIL comme constructeur des logements locatifs et individuels à caractère locatif.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 7 mars 1983

Publication le 15 mars 1983

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

*Recu à la Préfecture  
le 20/4/83.  
Recu à la Mairie le 22/11/83*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLICQUE FRANCAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

SOUS PRÉFECTURE

XXXXI  
Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 **24 FEV. 1983**

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en ~~séance ordinaire~~ **60304 SENLIS** à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUD. Mr HACHE. Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX. Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON. Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET. Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ASSISTANCE TECHNIQUE à la VILLE de BALAGNY SUR THERAIN

Monsieur le Maire EXPOSE qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de BALAGNY SUR THERAIN d'une demande d'aide technique par les Services Techniques de notre Ville, pour la préparation du Plan d'Occupation des Sols de la Ville de BALAGNY SUR THERAIN.

Cette aide se situerait au niveau de certaines démarches et de préparation de réunions pour la mise en place du P.O.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'apporter son aide technique à la Ville de BALAGNY SUR THERAIN pour la préparation du Plan d'Occupation des Sols de cette ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les 2 villes.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 24 février 1983

. Publication le 15 mars 1983.

Le Maire,



1 à Balagny le 25 03 83  
1 à ST le 25 03 83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire. 28 FEV. 1983

OBJET : CONSTRUCTION d'une HALLE de SPORTS  
CONVENTION TECHNIQUE avec la SOCOTEC

SOUS PREFECTURE  
60304 SENLIS

Sur le rapport des Services Techniques, Monsieur le Maire EXPOSE :

- que les travaux de construction de la HALLE des SPORTS vont prochainement commencer,
- qu'avant toute chose, il serait préférable de procéder à un contrôle des sols et de confier celui-ci à une Société spécialisée dans ces interventions.

Ce contrôle permettra de garantir l'implantation du bâtiment.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire procéder par un bureau de contrôle technique, à la conformité des sols pour l'implantation de la halle des sports,

DESIGNE pour ce faire, la Société SOCOTEC - 6 à 8 route de Creil à SENLIS ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec cette Société.

Le montant de l'intervention est fixé à 1,50% HT du montant définitif TTC des travaux de construction, soit une somme prévisionnelle de 32.400 F HT (valeur Février 1982).

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 28 février 1983

Publication le 15 mars 1983.

Le Maire,



Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



12 Boyla de 750383  
1 au ST de 750383

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PREFECTURE

17 FEV. 1983

60304 SENLIS

XXXXXXXXIII  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUD. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ETABLISSEMENT CLASSE SOCIETE GALVANOR COLORACIER

Monsieur le Maire EXPOSE, qu'une enquête publique a eu lieu afin de statuer sur la demande de la Société GALVANOR-COLORACIER, pour l'autorisation d'installer dans son Etablissement de MONTATAIRE, une troisième ligne de galvanisation.

Les conclusions du Commissaire Enquêteur sont favorables.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à la mise en place de la troisième ligne de galvanisation à la Société GALVANOR-COLORACIER.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 17 février 1983

Publication le 28 février 1983

Le Maire,



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

le Maire,



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ

SOUS PRÉFECTURE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal de Montataire  
23 FEV. 1983

- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : GARANTIE d'un EMPRUNT - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE  
des SOCIÉTÉS de GYMNASTIQUE de l'OISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande formée par l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE  
des SOCIÉTÉS de GYMNASTIQUE de l'OISE,

DECIDE, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1er. - La ville de Montataire accorde sa garantie à l'Association Départementale des Sociétés de Gymnastique de l'Oise, pour le remboursement d'un emprunt de 180.000 F (CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de SENLIS agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret n° 71.276 du 7 Avril 1971 pour une période de 7 ans. (6 ans) (1)

Le taux d'intérêt appliqué sera celui de la Caisse des Dépôts en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par les autorités de tutelle pour l'ensemble des emprunts contractés par les Collectivités Locales.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenus, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Montataire s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévu ci-dessous, ni exiger que la Caisse des Dépôts discute au préalable l'organisme défaillant.

ARTICLE 2. - La Ville de Montataire, s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

... / ...

Recu à l'association Départementale des sociétés gymnastiques de l'Oise  
le 25.02.83

(1) communication  
téléphonique  
le 14 avril 83 de la  
C.E. de Senlis



... / ...

.2.

OBJET : GARANTIE d'UN EMPRUNT - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE  
----- des SOCIETES de GYMNASTIQUE de l'OISE

ARTICLE 3. - Monsieur le Maire de Montataire (Oise)  
est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Montataire  
au contrat d'emprunt à souscrire par l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE  
des SOCIETES DE GYMNASTIQUE de l'OISE, à poursuivre s'il y a  
lieu, l'approbation de la présente délibération.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Handwritten signature]*

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 23 février 1983

Publication le 24 février 1983

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

VILLE DE MONTATAIRE



OISE

XXXXIV

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE. Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX. Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON. Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET. Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

SPS - PREFECTURE  
17 FEV. 1983  
60304 SENLIS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de la mise en non valeur d'une somme de 470,00 F émis à l'encontre de la Société S.A. MARCHAND SPORT en 1978.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 17 février 1983

Publication le 18 février 1983



Le Maire,

3 exemplaires transmis  
au Recueil Municipal le 18/2/83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : HONORARIAT de Monsieur le Maire

Monsieur Daniel BROCHOT - 1er Adjoint - expose que les fonctions de Monsieur Robert TRIN, en sa qualité de Maire de la Ville de Montataire, arrivent à expiration.

En effet, Monsieur Robert TRIN ne sollicitera pas un nouveau mandat.

Monsieur Robert TRIN a exercé auprès de la Ville de Montataire pendant plus de 36 ans des fonctions électives :

- en qualité de Conseiller Municipal, le 19 Octobre 1947
- " d'Adjoint, depuis le 9 Avril 1959
- " de Maire depuis le 10 Juillet 1966

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire sollicite sa nomination au titre de Maire Honoraire de notre Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
APPROUVE la demande faite par Monsieur Robert TRIN,

SOLLICITE de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, la nomination de Monsieur Robert TRIN, au titre de "MAIRE HONORAIRE de la VILLE de MONTATAIRE".

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Pour le Maire absent,  
L'Adjoint,



4 ex envoyés en S. Préfet  
le 12/02/83  
avec Notice et lettre  
de Mr Brun.

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PREFECTURE

15 FEV. 1983

60304 SENLIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUD. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : FIXATION des TAUX des QUATRE TAXES d'IMPOSITION  
DIRECTES LOCALES

Sur le rapport de la Commission de Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 1983 à chacune des quatre taxes directes locales,

DECIDE de retenir les taux portés au cadre VI de l'état intitulé : "ETAT de NOTIFICATION des TAUX D'IMPOSITION" :

DESIGNATION des TAXES	TAUX Définitivement FIXES	VERIFICATION des CALCULS	
		Base Imposition	Produit Corres- pondant
Taxe Habitation	6%	22.720.000	1.363.200
Foncier Bâti	27,35%	35.250.000	9.640.875
Foncier Non Bâti	55 %	263.000	144.650
Taxe Profession- nelle	9,74 %	280.130.000	27.284.662
TOTAL .....			38.433.387

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 15 février 1983

Publication le 23 février 83

Le Maire,

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE  
SOUS-PREFECTURE

17 FEV. 1983

60304 SENLIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUD. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION d'un CENTRE AERE - EMPRUNT DE 2.720.000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1er - Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de SENLIS, agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret n° 71.276 du 7 Avril 1971 et aux conditions de cet établissement, l'emprunt de la somme de 2.720.000 F, destiné à financer la construction d'un CENTRE AERE et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 1984.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur, en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.

ARTICLE 2. - La commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de six mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Epargne.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

ARTICLE 3. - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera 20 annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 4. - Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

... / ...

envoyé 2 exemplaires  
à la Caisse d'Epargne  
de Senlis le 28/2/83.

... / ...

.2.

ARTICLE 5. - La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement, mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

ARTICLE 6. - La Commune s'engage :

1°) à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt ;

2°) à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

ARTICLE 7. - La commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 8. - Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 17 février 1983

Publication le 28 février 1983.



*[Signature]*

Le Maire,



*[Signature]*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PRÉFECTURE

15 FEV. 1983

60304 SENLIS

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUD. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REVALORISATION DES SALAIRES DES ANIMATEURS DU CENTRE  
DE LOISIRS

Sur proposition de la Commission Centre Aéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
DECIDE de fixer les salaires des animateurs des Centres  
de Loisirs comme suit :

MONITEURS NON DIPLOMES (BASE 101,50 Frs)

- Centre de loisirs après-midi ..... 101,50
- Centre aéré toute la journée x 1,93 ..... 195,90
- Forfait camp ..... x 2,44 ..... 247,66

MONITEURS DIPLOMES (Base 111,65 Frs-

- Centre de loisirs après-midi ..... 111,65
- Centre aéré toute la journée x 1,93 ..... 215,48
- Forfait camp ..... x 2,60 ..... 290,29

JUILLET - AOUT 1983 (forfait mensuel)

- Directeurs ..... 5 960,00
- Directeurs adjoints, infirmières ..... 5 460,00
- Secrétaire ..... 4 390,00

PAQUES 1983 (forfait pour 15 jours)

- Directeurs ..... 2 980,00
- Directeurs adjoints, infirmières ..... 2 730,00
- Secrétaire ..... 2 195,00

DIRECTEUR DES CENTRES DU MERCREDI

- 37,30 frs de l'heure

Ces salaires sont applicables à compter du 1 er Avril 1983  
et seront revalorisés chaque année au 1 er Avril en fonction de la  
valeur du SMIG constaté au 1er Janvier de l'année.

FAIT à MONTATAIRE, le 14 Février 1983

le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 15.02.83

Publication le 16.02.83

Le Maire,



1 ex à Compta le 16 2 83

1 ex à Service Enfance le 16 2 83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PREFECTURE

15 FEV. 1983

60304 SENLIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE. Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX. Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON. Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET. Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONTRAT DE TRAVAIL AVEC MONSIEUR ROUYER

Monsieur le Maire EXPOSE, que Monsieur CAPET, Responsable du Service FORMATION/EMPLOI nous a quitté au 1er Février 1983, et qu'il a été nécessaire de pourvoir à son remplacement afin d'assurer la continuité du Service, particulièrement dans le domaine de la Formation Professionnelle.

Pour se faire, il a été procédé au recrutement de Monsieur ROUYER Pascal, Agent contractuel à durée déterminée à compter du 1er Février 1983.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision prise par Monsieur le Maire, de recruter Monsieur ROUYER Pascal en qualité de contractuel du Service Formation/Emploi au 1er Février 1983 pour une durée de 3 mois, au salaire net mensuel de 6 000 F.

FAIT à MONTATAIRE, le 14 Février 1983

le Maire,



*[Signature]*

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 15.02.83

Publication le 16.02.83



Le Maire,

*[Signature]*

lex a M: Rouyer le 16.2.83

lex a Compt le 16.2.83



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

SOUS PRÉFECTURE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 10 FEVRIER 1983

25 FEV. 1983

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ~~publique~~ Mairie à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRIME de TECHNICITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur l'exposé de Monsieur le Maire présentant les états relatifs aux primes de technicité susceptibles d'être accordées à certains personnels des Services Techniques Communaux,

VU l'arrêté du 30 Juin 1980 modifiant l'article 2 de l'arrêté du 20 Mars 1952,

VU l'énumération des travaux exécutés au cours de l'exercice 82

DECIDE l'octroi de la prime de technicité au taux fixé par l'arrêté susvisé du 30 Juin 1980,

APPROUVE le récapitulatif fixant à :

- 1<sup>o</sup>) 4.052.882,93 F les travaux élaborés et conduits par les Services Techniques pouvant bénéficier du taux de 1,42%, soit une prime totale de 57.550,93 F
- 2<sup>o</sup>) 3.668.302,70 F les travaux exécutés avec le concours d'un architecte et pouvant bénéficier du taux de 0,71%, soit une prime totale de 26.186,94 F.

APPROUVE les catégories de bénéficiaires et l'état de répartition comportant le décompte individuel entre les différents personnels.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 25 février 1983-

Publication le 3 mars 83

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



Le Maire,



deposé au R... 02 20 00

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATÉRNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUZ. Mr HACHE. Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BÉSSON. Mr DETRAUX. Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON. Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET. Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

**OBJET** : REVERSEMENT d'une PARTICIPATION de la MUTUELLE à Madame Christine CARLIER

Monsieur le Maire EXPOSE, que la Mutuelle de l'Oise des Agents Communaux a versé une participation de 2.000 F aux frais d'obsèques de Monsieur Jean-Marc CARLIER, à la Société des Pompes Funèbres de Creil.

Or, cette Société a décidé de prendre en charge l'intégralité des frais de cérémonie et d'enterrement, et de reverser le montant de cette participation à la Ville de Montataire.

La Ville de Montataire, par délibération du 30 Septembre 1981 a de son côté, décidé de prendre en charge les divers frais d'obsèques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de reverser les 2.000 F de participation de la Mutuelle de l'Oise des Agents Communaux, à Madame Christine CARLIER.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 15.02.83

Publication le 16.02.83



*[Signature]*

Le Maire,

*[Signature]*



1 ex à Mme Carlier le 16.2.83

1 ex compte pour paiement le 15.2.83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUD. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX - FIXATION D'UN TARIF AU SERVICE CULTUREL

Sur le rapport de la Commission Culturelle EXPOSANT, que depuis la rentrée scolaire 82, il a été mis en place un nouvel atelier culturel dispensant de cours individuels de piano, que ces cours rentrent dans le cadre des ateliers culturels et qu'il y a lieu de prévoir une participation des familles pour les enfants le fréquentant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, de fixer à une double cotisation le montant de la participation au cours individuel de piano.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 17 février 1983

Publication le 18 février 1983



Le Maire,



- Exemplaire transmis  
au Recueil Municipal  
le 18/2/82  
- A la Mairie S. Culturel  
le 18/2

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

VIII  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE. Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX. Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON. Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET. Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX - FIXATION D'UN TARIF AU SERVICE CULTUREL

Sur le rapport de la Commission Culturelle EXPOSANT, que depuis la rentrée scolaire 82, il a été mis en place un nouvel atelier culturel dispensant de cours individuels de piano, que ces cours rentrent dans le cadre des ateliers culturels et qu'il y a lieu de prévoir une participation des familles pour les enfants le fréquentant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, de fixer à une double cotisation le montant de la participation au cours individuel de piano.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 17 février 1983

Publication le 18 février 1983



Le Maire,



- Ascension Lacroix,  
au Receveur Municipal  
le 18/2/82  
- M. le Per. S. Culturel  
le 18/2



800

17 FEV. 1983

60304 SENLIS

IV

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

**Etai ent présents :** Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

**Absents excusés :** Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

**Absent :** Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

**OBJET :** REVALORISATION DES DIVERS TARIFS MUNICIPaux

Sur le rapport du Bureau Municipal, Monsieur le Maire EXPOSE qu'il y a lieu de prévoir la revalorisation des divers tarifs municipaux.

Que la recommandation gouvernementale en ce domaine, fixe la progression des tarifs publics à la limite de 7 % pour 1983.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
DECIDE de fixer les tarifs des amendes des bibliothèques et des tarifs de location du Service Culturel comme suit :

AMENDES BIBLIOTHEQUES et TARIFS DE LOCATION

SERVICE CULTUREL

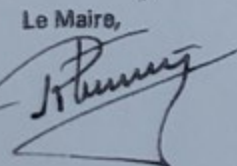
- 1er rappel ..... 1,80 F
- 2è rappel ..... 3,60 F
- 3è rappel ..... 5,40 F
- Participation des extérieurs .. 33,00 F par AN
- Appareils diapositives ..... 107 F
- Projecteur 16 m/m ..... 214 F
- Ecran 16 m/m ..... 54 F
- Panneau d'exposition ..... 107 F
- Projecteurs, lumière et spots ..... 22 F pièce
- Sous-verre ..... 54 F

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er Mars 1983.

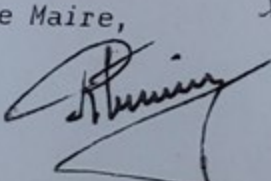
Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 17 février 1983

Publication le 28 février 1983



Le Maire,  




Le Maire,  


POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Exemplaire à conserver*

- Service Comptabilité
- Bibliothèque P. Charaf
- E. T. H. (mairie)
- Service culturel
- Bureau des finances

le 18/2/83



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉQUALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHUT. Me CLAUD. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REVALORISATION DES DIVERS TARIFS MUNICIPAUX

Sur le rapport du Bureau Municipal, Monsieur le Maire EXPOSE qu'il y a lieu de prévoir la revalorisation des divers tarifs municipaux.

Que la recommandation gouvernementale en ce domaine, fixe la progression des tarifs publics à la limite de 7 % pour 1983.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
DECIDE de fixer les tarifs de droit de place des marchés et stationnement des TAXIS, comme suit :

DROITS de PLACE du MARCHE et STATIONNEMENT des TAXIS :

- Abonné ..... 2,70 F
- Non abonné ..... 4,70 F
- Ambulant ..... 4,70 F
- BRADERIE ..... 8,55 F le m linéaire
- Stationnement des Taxis . 542 F par an

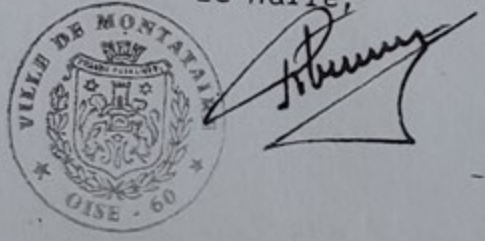
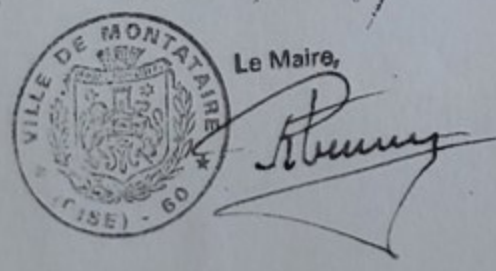
Ces tarifs seront applicables à compter du 1er Mars 1983.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 17 février 1983

Publication le 21 février 1983

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



- 1 exemplaire transmis à Picault le 20/2/83  
- 1 au S. Comptable  
- 1 au Receveur Municipal

SOUS-PREFECTURE  
17 FEV. 1983  
60304 SENLIS

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PREFECTURE

17 FEV. 1983

60304 SENLIS

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REVALORISATION DES DIVERS TARIFS MUNICIPAUX

Sur le rapport du Bureau Municipal, Monsieur le Maire EXPOSE qu'il y a lieu de prévoir la revalorisation des divers tarifs municipaux.

Que la recommandation gouvernementale en ce domaine, fixe la progression des tarifs publics à la limite de 7 % pour 1983.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif de la participation des familles pour la scolarisation des enfants des communes extérieures comme suit :

Participation des familles pour la scolarisation des enfants des communes extérieures :

- Pour l'année scolaire ..... 450 F

Ces tarifs, sont applicables pour l'année scolaire 1982/83.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 17 février 1983

Publication le 21 février 1983

Le Maire,



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



- 1 exemplaire transmis le 21/2/83.  
- au S. comptabilité  
- au S. scolaire  
- au Bureau Municipal



Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Me CLAUD, Mr HACHE, Mr COUALLIER, Me LENNE, Mr GAMBIER, Mr BESSON, Mr DETRAUX, Mr CHARBONNELLE, Me GABRIELS, Me PAREL, Me DESCHAMPS, Me ARAGON, Mr DE LA SALA, Mr QUENON, Mr SOUFFLARD, Mr DUBOS, Mr DAUZET, Me BULCKE, Me DELLOUE, Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE, Mr NAMOTTE, Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REVALORISATION DES DIVERS TARIFS MUNICIPAUX

Sur le rapport du Bureau Municipal, Monsieur le Maire EXPOSE qu'il y a lieu de prévoir la revalorisation des divers tarifs municipaux.

Que la recommandation gouvernementale en ce domaine, fixe la progression des tarifs publics à la limite de 7 % pour 1983.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer les tarifs de location temporaire de bâtiments comme suit :

LOCATION TEMPORAIRE de BATIMENTS :

Salle de la Libération :

- Association et Montatairiens .....	677 F
- Extérieur .....	1 312 F
Salle Petit Château .....	270 F
Salle sous l'Eglise .....	270 F
Sous-sol Mairie .....	270 F
Sous-sol Martinets .....	270 F
Cinéma Le Palace .....	1 070 F
Heure de projection .....	65 F

Ces tarifs seront applicables à compter du 1 er Mars 1983.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 17 février 1983



Publication le 18 février 1983

Le Maire,  
*[Signature]*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,  
*[Signature]*

10 exemplaires ->  
Recueil municipal  
le 18/2/83  
1 - à M. Bessol  
le 18/2/83  
1 - au Service cadastre



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PREFECTURE

15 FEV. 1983

60304 SENLIS

XIII  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUD. Mr HACHE. Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX. Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON. Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET. Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REVALORISATION DES DIVERS TARIFS MUNICIPAUX

Sur le rapport du Bureau Municipal, Monsieur le Maire EXPOSE, qu'il y a lieu de prévoir la revalorisation des divers tarifs municipaux.

Que la recommandation gouvernementale en ce domaine, fixe la progression des tarifs publics à la limite de 7 % pour 1983.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs des opérations funéraires comme suit :

TARIFS d'OPERATIONS FUNERAIRES DIVERSES :

Creusement des fosses :

Pour 1 personne ..... 270 F

Pour 2 personnes ..... 338 F

Pour 3 personnes ..... 405 F

Enfant ..... 135 F

Exhumation :

Par personne ..... 97 F

Caveau provisoire :

Par entrée ou sortie .. 58 F

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1983.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture  
le 15 février 83

Publication le 21 février 83



Le Maire,

*[Signature]*



le Maire,

*[Signature]*

1 à Adm funéraire + 1 au ST le 21.10.83  
+ 1 à Opme Trin + 1 au recensement

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SUBS-PREFECTURE

15 FEV. 1983

60304 SENLIS

XII  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REVALORISATION DES DIVERS TARIFS MUNICIPAUX

Sur le rapport du Bureau Municipal, Monsieur le Maire EXPOSE, qu'il y a lieu de prévoir la revalorisation des divers tarifs municipaux.

Que la recommandation gouvernementale en ce domaine, fixe la progression des tarifs publics à la limite de 7 % pour 1983.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs des concessions dans les cimetières comme suit :

CONCESSIONS dans les CIMETIERES :

Perpétuelle .....	2 708 F le m <sup>2</sup>
Cinquantenaire .....	340 F le m <sup>2</sup>
Trentenaire .....	170 F le m <sup>2</sup>
TEMPORAIRE .....	70 F le m <sup>2</sup>

Ces tarifs seront applicables à compter du 1 er Mars 1983.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 15 février 83

Publication le 21 février 83



Le Maire,

FAIT à MONTATAIRE, le 14 Février 1983

le Maire,



le 21 février }  
à la sous-préfecture } le 21.02.83.  
par le Receveur }

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE  
SOUS-PREFECTURE

17 FEV. 1983

60304 SENLIS

XV  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Me CLAUD, Mr HACHE, Mr COUALLIER, Me LENNE, Mr GAMBIER, Mr BESSON, Mr DETRAUX, Mr CHARBONNELLE, Me GABRIELS, Me PAREL, Me DESCHAMPS, Me ARAGON, Mr DE LA SALA, Mr QUENON, Mr SOUFFLARD, Mr DUBOS, Mr DAUZET, Me BULCKE, Me DELLOUE, Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE, Mr NAMOTTE, Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION de SUBVENTIONS 1983 à DIVERSES SOCIETES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1983,  
compte 657 - Subventions -,

DECIDE l'attribution à diverses Sociétés - au titre de l'année 1983 - des subventions ci-dessous :

COMPTE 940.31 - RELATIONS PUBLIQUES

- SYNDICAT d'INITIATIVES de MONTATAIRE	11.500
- " " EXCEPTIONNELLE	3.500

COMPTE 940.39 - AUTRES RELATIONS PUBLIQUES

- UNION DEPARTEMENTALE C.G.T.	3.450
- UNION REGIONALE C.F.D.T.	1.265
- SYNDICAT des TRAVAILLEURS METALLURGIE du BASSIN CREILLOIS (S.T.M.)	800
- UNION des COMBATTANTS de MONTATAIRE et des COMMUNES ENVIRONNANTES (U.C.M.C.E.)	345
- SYNDICAT C.G.T. des EMPLOYES COMMUNAUX	940
- ASSOCIATION REPUBLICAINE des ANCIENS COMBATTANTS (A.R.A.C.)	345
- UNION NATIONALE des COMBATTANTS (U.N.C.)	345
- ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE (A.C.P.G.)	345
- FEDERATION NATIONALE des DEPORTES, INTERNES RESISTANTS et PATRIOTES (F.N.D.I.R.P.)	345
- ASSOCIATION NATIONALE des ANCIENS COMBATTANTS d'ALGERIE (F.N.A.C.A.)	345
- UNION LOCALE des ANCIENS COMBATTANTS	345
- ASSOCIATION NATIONALE des ANCIENS COMBATTANTS de la RESISTANCE (A.N.A.C.R.)	345
- ASSOCIATION NATIONALE des FUSILLES et MASSACRES de la RESISTANCE	210
- AMICALE des RESISTANTS DEPORTES, EMPRISONNES et INTERNES POLITIQUES	210
- SOCIETE d'HORTICULTURE et de TEMPERANCE	315
- SOCIETE COLOMBOPHILE	440

... / ...

2 ex à la somme le 17/2/83

... / ...

.2.

- HORTICULTURE et JARDIN POPULAIRE	90
- Amicale des SAPEURS POMPIERS	275
- ASSOCIATION d'ACTION EDUCATIVE	630
- ASSOCIATION pour la CREATION d'un MUSEE de la RESISTANCE	345
- UNION DES FEMMES FRANCAISES	690
X - U.T.A.N.O.	1.000
- MOUVEMENT NATIONAL de LUTTE POUR l'ENVIRONNEMENT	1.000
- MOUVEMENT CONTRE LE RACISME et l'ANTISEMITISME et pour la PAIX (MRAP)	345
- LES AMIS d'HENRI BARBUSSE (Musée d'Aumont)	690
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des ELUS COMMUNISTES et REPUBLICAINS (ADECR)	3.930
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des ELUS SOCIALISTES	1.380
- UNION NATIONALE DES RETRAITES et PERSONNES AGEES (U.V.F.)	6.325
- AVENIR SOCIAL	630
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS - Comité de MONTATAIRE -	1.265
- AMICALE des DONNEURS de SANG	125
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AMIS et PARENTS d'ENFANTS INADAPTES	630
- MAISON de RETRAITE de LIANCOURT "LA VEILLEE"	250
- MOUVEMENT VIE LIBRE	380
- CONFEDERATION SYNDICALE du CADRE DE VIE	250
- SAUVETEURS de l'OISE	1.150
- SENLIS AUTOMNE	125
- COEUR VAILLANT MONTATAIRE	250
- JOC - Section Montataire	250
- U.N.C.A.L.	250
- COMITE LOCAL - FEDERATION CORNEC	630
- COMITE LOCAL - PARENTS d'ELEVES C.E.S. Anatole France de Montataire	760
- LES AMIS de MONTATAIRE	43.700
- AMICALE des SAPEURS POMPIERS "Section Cadets"	300
- CLOS DU NID	500

COMPTE 945.18 - SPORTS

- OFFICE MUNICIPAL des SPORTS	30.000
- " " " " - TOURNOIS -	15.000
- STANDARD ATHLETIC CLUB de MONTATAIRE	80.000
- ESPERANCE MUNICIPALE	15.000
- COMPAGNIE d'ARC	4.000
- VOLLEY CLUB MUNICIPAL	9.000
- HAND BALL CLUB	8.000
- JUDO CLUB MUNICIPAL	2.000
- TENNIS PING PONG CLUB	2.000
- BILLARD CLUB	4.000
- CLUB d'ATHLETISME	14.000
- UNION CYCLISTE	21.000
- RUGBY	8.000
- PETANQUE CLUB	1.500

... / ...

... / ...	.3.
- ASSOCIATION SPORTIVE des PORTUGAIS	3.000
- Amicale des COMMUNAUX	2.000
- BOXE	2.000
- BASKET BALL MONTATAIRIEN	8.000
<u>COMPTE 945.28 - CULTURE</u>	
- CENTRE CULTUREL COMMUNAL	83.000
- CLUB INTER-INSTRUMENTAL du BASSIN CREILLOIS	500
- ASSOCIATION des ORIGINAIRES du PORTUGAL	2.000
- PHOTO-CLUB	1.000
- MAISON des JEUNES	30.000
- ASSOCIATION MYCOLOGIQUE DE MONTATAIRE	2.000
- FRANCE / RDA	4.000
- BOURSE pour ENVOI de JEUNES du CES en RDA	11.000
- HARMONIE MUNICIPALE	10.000
- " " - Except.pr FETE FEDERALE	5.000
<u>COMPTE 931.1 - PERSONNEL</u>	
- COMITE d'ACTION SOCIALE	930.000
<u>COMPTE 944.1 - RAMASSAGE SCOLAIRE</u>	
- ASSOCIATION pour le TRANSPORT des ENFANTS de la ZONE PAVILLONNAIRE "FOND DE NOGENT"	11.000
<u>COMPTE 944.5 - CLASSES de NEIGE</u>	
- COMITE de CLASSES DE NEIGE	475.000
- " " Except. Achats Matériel	5.000
- " " Participation pour enfants de Montataire scol. à l'extérieur	10.000
- COLONIES DE VACANCES	70.000
<u>COMPTE 955.9 - ACTION SOCIALE</u>	
- BUREAU d'AIDE SOCIALE	600.000
- " " " - Salaires + Charges de la Directrice Adjointe .....	125.000
- COMITE des OEUVRES SOCIALES du S.I.M.	10.000

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 17 février 1983

Publication le 18 février 1983.



*[Handwritten signature]*



Le Maire,  
*[Handwritten signature]*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUD. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION aux FRAIS de FOURNITURES SCOLAIRES -  
CENTRE de REEDUCATION FONCTIONNELLE

Sur le rapport de la Commission Scolaire présentant la demande du 12 Janvier 1983 de Madame la Directrice de l'Ecole Publique - Centre de Rééducation Fonctionnelle "LE BRASSET" à MEAUX (77) sollicitant une participation à l'achat de fournitures scolaires pour un enfant de Montataire admis dans l'établissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 121 F représentant le montant de la dotation prévue par élève pour les classes spécialisées des écoles de Montataire.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 15 février 83

Publication le 21 février 83



Le Maire,

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



ex à la copie de 210283

VILLE DE MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

XVII  
Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE. Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr DESSON. Mr DETRAUX. Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET. Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - REFECTION GROUPE SCOLAIRE J. CURIE

- EXPOSANT : Sur le rapport des Commissions Scolaire et Bâtiments,
- QUE le programme de réfection des divers groupes scolaires entrepris depuis plusieurs années permet de considérer aujourd'hui la réfection du groupe scolaire JOLIOT CURIE,
  - QUE cette réfection prévoit en ce qui concerne l'école maternelle la mise en place de carrelage, d'isolation phonique et thermique ainsi que la révision complète des installations électriques,
- En ce qui concerne le groupe primaire B, divers travaux de gros oeuvre,
- QUE les Services Techniques ont présenté un dossier dont les travaux sont estimés à 1.890.000 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le dossier présenté par les Services Techniques,  
CONSIDERANT l'utilité et l'urgence du projet,  
APPROUVE le dossier établi,  
SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

SOUS-PREFECTURE  
7 MARS 1983  
60304 SENLIS

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 7 mars 1983

Publication le 15 mars 1983.

Le Maire,



Pour extrait, certifié conforme,  
Le Maire



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

XVIII  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGÉ représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS 28 FEV. 1983

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - ECOLE MATERNELLE JEAN MACE

SOUS PRÉFECTURE

60304 SEMUS  
JEAN MACE

Sur la proposition des Commissions Bâtiment et Scolaire EXPOSANT :

- QUE la Ville de Montataire a entrepris dans un programme de rénovation, l'ancienne école Maternelle Jean MACE.

Déjà divers travaux ont été effectués sur le bâtiment afin de permettre à sa sauvegarde : ravalement, peinture, maçonnerie, etc.

- QU'il serait souhaitable d'aménager l'intérieur en vue de faciliter et d'améliorer le travail des enseignants ainsi que l'accueil des enfants.

Pour ce faire, les Services Techniques ont établi un dossier pour l'aménagement :

- d'une salle polyvalente,
- d'une tisanerie
- d'un dortoir
- d'un bureau de Directrice

Le montant de ces travaux est évalué à 600.000 F TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le projet présenté

DECIDE de procéder aux travaux et à l'aménagement de l'Ecole Maternelle Jean MACE tels qu'ils ont été présentés.

SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 28 février 1983

Publication le 15 mars 1983

Le Maire,



le Maire,

1er en ST de 170383.





XIX  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre-vingt-trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROBERT TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Me CLAUX, Mr HACHE, Mr COUALLIER, Me LENNE, Mr GAMBIER, Mr BESSON, Mr DETRAUX, Mr CHARBONNELLE, Me GABRIELS, Me PAREL, Me DESCHAMPS, Me ARAGON, Mr DE LA SALA, Mr QUENON, Mr SOUFFLARD, Mr DUBOS, Mr DAUZET, Me BULCKE, Me DELLOUE, Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE, Mr NAMOTTE, Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - COURTS de TENNIS

Sur le rapport de la Commission des Sports, EXPOSANT :

- QU'il serait souhaitable d'aménager un nouveau court de tennis compte tenu que ceux existants ne suffisent plus pour recevoir les 400 licenciés du Club,
- QUE les Services Techniques Municipaux ont présenté un projet de création d'un nouveau court de tennis d'une part et d'autre part un projet de régénération des surfaces de jeux,
- QUE le montant des travaux est estimé à 321.000 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le projet présenté,

DECIDE de procéder à la création d'un nouveau court de tennis

DECIDE d'EFFECTUER les travaux de régénération des surfaces de jeux existantes.

SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la région, une subvention au taux le plus élevé.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 25 février 1983

Publication le 15 mars 1983.

Le Maire,



Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

Lex au ST le 17 03 83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre-vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUD. Mr HACHE. Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX. Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON. Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET. Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - STADE Kléber SELLIER

28 FEV. 1983

Sur le rapport de la Commission des Sports EXPOSANT :

- QUE le développement des activités sportives à Montataire d'une part,

et d'autre part le vieillissement des installations du Stade Kléber SELLIER, nécessitent une révision complète de celui-ci afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux sportifs,

- QU'il est donc nécessaire de procéder à la rénovation complète de ce stade en procédant en 2 tranches :

. une première comprenant l'agrandissement des vestiaires et la rénovation des tribunes,

. une deuxième consistant en la réfection totale de la surface de jeux

- QUE les Services Techniques Municipaux ont présenté un dossier comprenant l'aménagement des vestiaires et la rénovation des tribunes,

- QUE le montant des travaux de cette première tranche s'élève à 460.000 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le projet présenté,

ACCEPTE les travaux envisagés en 2 tranches

SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 28 février 1983

Publication le 15 mars 1983.



Le Maire,

*[Signature]*



*[Signature]*

lex au ST le 170383.

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PRÉFECTURE

7 MARS 1983

60304 SENLIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHUT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - PLAINE DE JEUX

- Sur le rapport de la Commission des SPORTS, Exposant
- qu'un projet d'aménagement d'un ensemble d'espaces de jeux et sentier sportif a été envisagé sur une superficie de 18.000 m<sup>2</sup> environ,
  - que le Conseil Municipal dans sa séance du 24 Juin 1982 a sollicité une subvention sur l'ensemble du projet s'élevant à 4.078.000 F.

CONSIDERANT l'importance financière de celui-ci, il serait souhaitable de prévoir sa réalisation sur plusieurs exercices et de le faire en 4 parties.

Une première tranche s'avère indispensable pour la réalisation de talus brise-vent et allées du sentier sportif. Montant des travaux : 250.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le dossier présenté,  
DECIDE de réaliser la plaine de jeux en 4 tranches,  
DECIDE de réaliser en 1983 une lère tranche de 250.000 F pour des talus brise-vent et les allées du sentier sportif,

SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 7 mars 1983

Publication le 15 mars 1983.



Le Maire,

*Monbré*



*Thierry*

*1 ex à Sophie Ramele le 10/03/1983*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PREFECTURE

3 MARS 1983

60304 SENLIS

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - PLAINE de JEUX - LOGEMENT GARDIEN

Sur le rapport de la Commission des Sports, EXPOSANT :

- QUE la Ville de Montataire a entrepris l'aménagement d'une plaine de jeux comportant une aire engazonnée pour la pratique du rugby (aménagée en 1982), d'une halle des Sports devant être réalisée en 1983 et d'autres équipements sportifs et de plein air devant être réalisés prochainement.
- QUE cet ensemble sportif sera largement ouvert aux clubs et à l'ensemble de la population du quartier des Martinets
- QU'il est nécessaire de prévoir des structures pour le gardiennage de ces installations,
- QUE les Services Techniques Municipaux ont établi un projet de construction d'une habitation pour le gardien dont le montant s'élève à 457.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
VU le projet présenté,  
CONSIDERANT l'utilité du projet,  
APPROUVE la construction d'un logement de gardien pour la surveillance de la plaine de jeux,  
SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 3 mars 1983

Publication le 15 mars 1983



Le Maire,



POUR extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Act au ST le 170383



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Me CLAUD, Mr HACHE, Mr COUALLIER, Me LENNE, Mr GAMBIER, Mr BESSON, Mr DETRAUX, M CHARBONNELLE, Me GABRIELS, Me PAREL, Me DESCHAMPS, Me ARAGON, M DE LA SALA, Mr QUENON, Mr SOUFFLARD, Mr DUBOS, Mr DAUZET, Me BULCKE, Me DELLOUE, Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE, Mr NAMOTTE, Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

SUB-PRÉFECTURE  
3 MARS 1983  
60304 SENLIS

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - AMENAGEMENT d'une HALTE - GARDERIE

Sur le rapport de la Commission Sociale EXPOSANT :

- QUE par délibération en date du 6 Mai 1982, le Conseil Municipal avait décidé l'aménagement de locaux appartenant à la CETIM rue Romain Rolland.

Les pourparlers avec cette société pour l'Acquisition des bâtiments n'ont pu aboutir et il ne nous est pas possible de poursuivre, particulièrement concernant l'accord sur le prix d'acquisition.

Une autre solution est envisagée, à savoir la location d'un appartement HLM propriété de l'Office Public Intercommunal d'HLM de CREIL, qui pourrait être aménagé en conformité avec la réglementation pour l'accueil de jeunes enfants.

Les contacts pris avec l'Office Public Intercommunal d'HLM ont abouti et un logement situé rue du Fond du Chemin Blanc, face à la Crèche Municipale, pourra être mis à notre disposition prochainement.

Un dossier a été établi par les Services Techniques fixant le montant des travaux à .....159.634,34 F  
le montant d'acquisition mobilier - matériel à .....150.787,20 F  
soit un montant total T.T.C. de .....310.421,54 F

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 3 mars 1983

Publication le 15 mars 1983

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le projet présenté,

DECIDE de réaliser l'aménagement du logement HLM sis rue du Fond du Chemin Blanc pour la mise en place d'une HALTE GARDERIE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec l'Office Public Intercommunal d'HLM

SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la région, une subvention au taux le plus élevé.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



Le Maire,  
*[Signature]*  
448 48.05  
3913



*[Signature]*

1 ex au ST le 17/03/83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUD. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - COUVERTURE DU CENTRE P.M.I.

Sur proposition de la Commission des Bâtiments, EXPOSANT :

- QUE la Ville de Montataire a entrepris depuis plusieurs années la réfection du gros oeuvre de l'ensemble des bâtiments communaux,
- QUE les Services Techniques ont présenté un projet pour la réfection de la toiture du CENTRE MARCEL CACHIN regroupant l'ensemble des Services Sociaux, P.M.I. - B.A.S. Service Social, Polyclinique, etc
- QUE ces travaux s'avèrent nécessaire compte tenu de la défectuosité constatée au niveau de la toiture,
- QUE le montant de ces travaux s'élève à 180.000 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le projet présenté,

Marcel CACHIN

DECIDE la réfection de la toiture du centre

SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Prefecture  
le 3 Mars 1983

Publication le 15 Mars 1983

Le Maire,



Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

lex au ST de 170383



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE. Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX. Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON. Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET. Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par **Sous-Préfecture**

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

**Sous-Préfecture**  
**28 FEV. 1983**

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - REFECTION du CINEMA "LE PALACE"

Sur proposition de la Commission des Bâtiments et de la Commission Culturelle, EXPOSANT :

- qu'il a été procédé à l'aménagement du cinéma "LE PALACE" en vue de rénover cette salle pour y effectuer un service de cinéma,
- que la 1ère tranche des travaux est réalisée,
- qu'une deuxième tranche est envisagée comportant l'aménagement du hall d'entrée et d'accueil.

Ces travaux permettront d'ouvrir au public le cinéma "LE PALACE" dans de bonnes conditions et donnera à la Ville de Montataire un lieu d'activités culturelles dont elle a besoin.

Cet aménagement se fait dans une optique gouvernementale d'ouvrir dans les communes de notre importance une salle publique de cinéma.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le projet présenté s'élevant au montant de 420.000 F TTC,  
APPROUVE le projet présenté au montant ci-dessus,  
SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 28 février 1983

Publication le 15 mars 1983

Le Maire,



Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

lex au ST le 17 03 83.  
lex au ST le 18 1 83. lex - 1 92 1 05



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations **Sous-Préfecture** Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois le 25 FEV. 1983 février à  
vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire,  
convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur Robe **60301 BENNE** Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PARÉL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - ESPACE VERT - PLACE de GOURNAY

Sur le rapport de la Commission Voirie EXPOSANT :

- QUE dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du cadre de vie, il serait souhaitable d'aménager en 1983, un espace vert "PLACE de GOURNAY",
- QUE cet aménagement permettrait de créer un point de rencontre pour les habitants de ce quartier,
- QUE le montant des travaux s'élève à 300.000 F - TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté,

DECIDE la <sup>réalisation</sup> ~~réalisation~~ de l'espace vert "PLACE de GOURNAY".

SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
Réception en sous-Préfecture  
le 25 février 1983

Publication le 15 mars 1983



Le Maire,

2 ex au ST le 17/03/83



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUD. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr SOUBREPECTUREZ.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par M. LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire. 60304 SENLIS

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - TRAVAUX CIMETIERE

Sur proposition de la Commission des Cimetières  
EXPOSANT :

- QU'il y a lieu de procéder à l'aménagement de la 2ème partie du nouveau cimetière par la création d'allées pour desservir les divers carrés,

- QUE le montant des travaux envisagés s'élève à 200.000 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le dossier présenté,

DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement dans le cimetière,

SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

Pour extrait, certifié con  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 24 février 1983

Publication le 15 mars 1983.

Le Maire,



*Robert Trin*

2 ex en ST le 17/03/83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

XXVII  
Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - ECLAIRAGE PUBLIC

SOUS PRÉFECTURE

24 FEV. 1983

60304 SENLIS

Sur le rapport de la Commission Voirie EXPOSANT :

- qu'il y a lieu de Procéder au remplacement et à l'amélioration de l'Eclairage Public dans les voies suivantes :

- Impasse de la Garenne
- Cité des Martinets
- Hameau de Magenta
- Déviation CD 123

- que le montant des travaux est fixé à 258.000 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le dossier présenté par les Services Techniques,  
DECIDE de réaliser les travaux d'éclairage public désignés dans les voies ci-dessus,

SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 24 février 1983

Publication le 15 mars 1983

Le Maire,



Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



2 ex au ST le 17 03 83

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

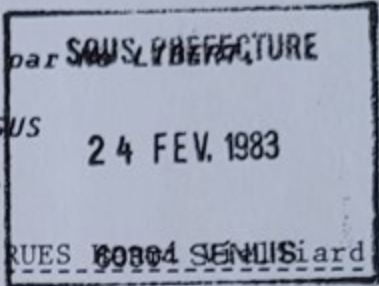
L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE. Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX. Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET. Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par M. LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.



OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - VOIRIE - RUES ~~Henri Vielliard~~ - Hervé Boulanger - Marceau Horcholle -

Sur proposition de la Commission Voirie EXPOSANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des rues Henri VIELLIARD, Hervé BOULANGER et Marceau Horcholle,

- QUE le montant de ces travaux s'élève à 733.000 F TTC,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le dossier présenté,

ACCEPTE la réalisation des travaux

SOLLICITE tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*Robert Trin*

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 24 février 1983

Publication le 15 mars 1983

Le Maire,



*M. Trin*

2 ex au ST le 17 03 83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

SOUS PRÉFECTURE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 **23 FEV. 1983**

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance <sup>60304</sup> ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE. Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX. Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON. Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET. Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - VOIRIE IMPASSE du GAZ

Sur le rapport de la Commission Voirie EXPOSANT :  
- qu'il est envisagé de procéder en 1983 à l'aménagement de la voie dite "IMPASSE du GAZ" afin de permettre son ouverture entre la rue Henri Vielliard et la rue Louis Blanc, d'une part et d'autre part de résoudre certains problèmes d'assainissement en particulier au niveau des écoulements d'eaux pluviales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le projet présenté par les Services Techniques,

ACCEPTE le projet présenté s'élevant au montant de 260.000 F TTC,

SOLLICITE, tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture  
le 23 février 1983

Publication le 15 mars 1983

Le Maire,



Alex au ST le 17/03/83



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

SOUS PRÉFECTURE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983

23 FEV. 1983

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er février, s'est réuni en séance ~~ordinaire~~ ~~publique~~ ~~à la~~ Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Me CLAUX, Mr HACHE, Mr COUALLIER, Me LENNE, Mr GAMBIER, Mr BESSON, Mr DETRAUX, Mr CHARBONNELLE, Me GABRIELS, Me PAREL, Me DESCHAMPS, Me ARAGON, Mr DE LA SALA, Mr QUENON, Mr SOUFFLARD, Mr DUBOS, Mr DAUZET, Me BULCKE, Me DELLOUE, Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE, Mr NAMOTTE, Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - VOIRIE COMMUNALE - PROGRAMME 1983

Sur le rapport de la Commission Voirie EXPOSANT :

- que les services Techniques ont élaboré le programme de réfection de diverses voies communales pour 1983, comportant des réfections de chaussées et de trottoirs,
- que le montant des travaux est estimé à 1.804.500 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté par les Services Techniques,

VU la nécessité de procéder à la réfection des diverses voies proposées,

ACCEPTE le projet présenté,

SOLLICITE tant de l'Etat, du Département que de la Région, une subvention au taux le plus élevé.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture  
le 23 février 1983

Publication le 15 mars 1983.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Handwritten signature]*

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

1 ex de la délibération } au ST le 17.03.83  
2 copies

1 autre ex " le 11.04.83 au ST

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION d'un CENTRE AERE

Sur le rapport des Commissions Sportive et Bâtiments,

EXPOSANT :

- Que la Direction Départementale du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports, nous a sollicité afin de leur faire parvenir en complémentarité à notre dossier pour la construction d'un centre aéré, divers documents ainsi que l'approbation du projet présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de construction d'un centre aéré au montant de 2.478.740 F TTC (valeur Février 1982);

DESIGNE Messieurs D. ROD et JM. DUMARD comme Architectes,

APPROUVE le montant des honoraires d'architecte estimé à 130.000 F,

SOLLICITE de l'Etat et du Département une subvention dont le montant prévisionnel est évalué pour chacun à 322.575 F, la différence avec le coût des travaux sera couvert par le recours à l'emprunt dans le cadre de la globalisation des prêts aux communes, déduction faite d'une subvention allouée par la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES de CREIL, d'un montant de 450.000 F.

Ces emprunts seront réalisés auprès de la Caisse d'Épargne de Senlis,

DECLARE avoir pris connaissance du cahier des engagements contractuels à souscrire par les collectivités admises au bénéfice d'une subvention de l'Etat au titre du Ministère du Temps Libre, annexé à la circulaire n° 66.84 en date du 4 Mai 1966, et en accepter les termes et obligations.

DECLARE être propriétaire des terrains nécessaires à l'emprise de la construction.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception au sous-Préfecture  
le 7 mars 1983

Publication le 15 mars 83

Le Maire,



10 - 02.04.83 - 02.04.83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er Février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENOM. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me HULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : HALLE des SPORTS - TRAVAUX de V.R.D.

Sur le rapport de la Commission Sportive, EXPOSANT :

- QUE les arrêtés de subvention pour la réalisation de la HALLE des SPORTS ont été pris, tant par l'Etat que par le Département,
- QU'il y a lieu de procéder maintenant à la mise en appel d'offres des divers travaux,
- QUE ces travaux de V.R.D. s'élèvent à : 1.222.852,60 F TTC tel que le présente le dossier établi par les Services Techniques Municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le dossier présenté par les Services Techniques,  
VU le montant des travaux,  
DECIDE la mise en appel d'offres restreint.

Le dépense sera imputée au compte 930.51.2320.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 7 Mars 1983

Publication le 15 Mars 1983.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*Stenius*



*Stenius*

3 en au ST de 170383.

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



SUBS-PREFECTURE

7 MARS 1983

60304 SENLIS

XXIV  
Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 FEVRIER 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le dix février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 1er février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Me CLAUX. Mr HACHE.  
Mr COUALLIER. Me LENNE. Mr GAMBIER. Mr BESSON. Mr DETRAUX.  
Mr CHARBONNELLE. Me GABRIELS. Me PAREL. Me DESCHAMPS. Me ARAGON  
Mr DE LA SALA. Mr QUENON. Mr SOUFFLARD. Mr DUBOS. Mr DAUZET.  
Me BULCKE. Me DELLOUE. Me LIBERT.

Absents excusés : Me LESAGE représentée par Me LIBERT.

Absent : Mr LARTIGUE. Mr NAMOTTE. Mr JESUS

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MODIFICATION DU PLAN d'OCCUPATION des SOLS  
DECISION DEFINITIVE

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme EXPOSANT :

- QUE le Plan d'Occupation des Sols prescrit en 1973 nous a été retourné par le Commissaire de la République pour avis du Conseil Municipal après étude,

- QU'il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- . EXTENSION de la ZONE NAB
- . CREATION de NOUVEAUX EMBLEMES RESERVES

1°) EXTENSION de la ZONE NAB

Dans le cadre des études effectuées sur le plan masse du futur lotissement au lieu-dit "FOLLE EMPRISE", le dossier a fait l'objet d'un examen par l'Architecte-Conseil du Département.

Celui-ci préconise l'extension de la zone NAB par les terrains situés entre les rues Romain ROLLAND et Anatole FRANCE et les bâtiments de l'ancienne M.J.C. (terrains appartenant à la Commune) d'une part, et d'autre part, les terrains situés entre la Sente des CHERES VIGNES, la Cité Jules GUESDE et la limite actuelle de la zone en question.

Cette extension permettra de protéger les tranches ultérieures du futur lotissement.

2°) CREATION de NOUVEAUX EMBLEMES RESERVES

Tenant compte des grandes options d'équipements prises pour le prochain mandat, il est souhaitable que la Commune place en emplacement réservé certains terrains pour permettre :

- l'agrandissement du Stade Kléber SELLIER
- la construction d'une salle de sports dans le quartier "EST" de la Commune
- le lieu-dit "BLANC FREYER" connu sous le nom "LES SAPINS"

... / ...

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 7 mars 1983

Publication le 15 mars 1983.

Le Maire,



lex au ST le 17 03 83.



. 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU le Document présenté,  
APPROUVE les modifications apportées au Plan d'Occupation  
des Sols,  
DONNE un avis favorable au Plan d'Occupation des Sols, sous  
réserve de la prise en compte des modifications,  
SOLLICITE de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République  
la mise à l'enquête publique.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



24 MARS 1983

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix huit Mars mil neuf cent quatre vingt trois, le Conseil Municipal a été convoqué pour le vingt quatre mars.

Le Maire,

- S E A N C E du 24 MARS 1983 -

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Étaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, Mme DELLOUE, Mrs ROSSE, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs CAPET, DETRAUX, DE LA SALA, LESAGE, WIOITTE, SOUFFLARD, Mmes LESAGE, BOUBENNEC, Mrs LEVY, DAUZET, Mme CLEMENT, Mr QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, MARC, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Madame LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS, Mr BROUESSE, Mme ARAGON, Mme GIRAUDFAU, Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard RIONNE est élu secrétaire.

- 
- I. - COMPOSITION des COMMISSIONS MUNICIPALES
  - II. - DESIGNATION de 5 DELEGUES au BUREAU d'AIDE SOCIALE
  - III. - DESIGNATION de 7 DELEGUES au DISTRICT URBAIN de l'AGGLOMERATION CREILLOISE
  - IV. - DESIGNATION de 2 DELEGUES au CONSEIL d'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE d'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT de l'OISE
  - V. - DESIGNATION de 2 DELEGUES au SYNDICAT DE COMMUNES DE L'OISE POUR LE PERSONNEL
  - VI. - DESIGNATION DE 2 DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'HLM
  - VII. - DESIGNATION DE 2 DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL de LA VALLEE DU THERAIN
  - VIII. - DESIGNATION DE 4 DELEGUES à la COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES PUBLICS
  - IX. - DESIGNATION d'UN DELEGUE à l'ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES de la CHAMBRE DES METIERS
  - X. - DESIGNATION d'UN DELEGUE à l'ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES DES TRIBUNAUX PARITAIRES DE BAUX RURAUX
  - XI. - DESIGNATION d'UN DELEGUE à l'ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES à la CHAMBRE d'AGRICULTURE
  - XII. - DESIGNATION de DELEGUES à la COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS
  - XIII. - DESIGNATION d'UN DELEGUE à la COMMISSION CANTONALE d'AIDE SOCIALE
  - XIV. - SUPPRESSION de la REPRESENTATION au SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'AMENAGEMENT du PLAN D'EAU DE SAINT VAAST LES MELLO
  - XV. - RETROCESSION à la VILLE DE MONTATAIRE DES VOIES DE LA S.A. d'HLM du DEPARTEMENT DE L'OISE
  - XVI. - RETROCESSION des VOIES ET PARKINGS de la RESIDENCE HELENE PAR LA SOCIETE d'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT de l'OISE
  - XVII. - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE - ARTICLE L.122.20 du CODE DES COMMUNES
  - XVIII. - TARIFS MUNICIPAUX - CINEMA
  - XIX. - FOURNITURE de CARBURANTS - MISE EN ADJUDICATION
  - XX. - DESIGNATION de 4 DELEGUES à la COMMISSION d'HYGIENE et de SECURITE de la VILLE de MONTATAIRE

-----

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
60304 SENLIS

- SEANCE du 24 MARS 1983 -

SOUS PRÉFECTURE

8 AVR. 1983

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DELA SALA. LESAGE. WJOTTE. SOUEFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mrs LEVY. DAUZET. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS. Mr BROUFESSE. Mme ARAGON. Mme GIRAUDEAU. Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DESIGNATION de 5 DELEGUES au BUREAU d'AIDE SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.12 du Code des Communes,

VU les propositions présentées par Monsieur le Maire,

DESIGNE pour la durée de leur mandat, les conseillers municipaux ci-dessous pour représenter la Ville de Montataire au BUREAU d'AIDE SOCIALE :

Président : Monsieur Maurice BAMBIER, Maire

- Madame Arlette LIBERT
- Monsieur Marcel LESAGE
- Madame Lucienne BOUBENNEC
- Madame Simone ARAGON

ont obtenu 23 voix,

Monsieur POZNIAK a obtenu 5 voix, sa candidature n'a pas été retenue.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture

le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983



Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

lex à Justine Tim le 15/04/83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 MARS

SOUS PRÉFECTURE

8 AVR. 1983

983 60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, Mme DELLOUE, Mrs ROSSE, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs CAPET, DETRAUX, DELA SALA, LESAGE, WTOTTE, SOUFFLARD, Mmes LESAGE, BOUBENNEC, Mrs LEVY, DAUZET, Mme CLEMENT, Mr QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, MARC, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS, Mr BROUFESSE, Mme ARAGON, Mme GIRAUDEAU, Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DESIGNATION de 7 DELEGUES au DISTRICT URBAIN de l'AGGLOMERATION CREILLOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.12 du Code des Communes,

VU les propositions présentées par Monsieur le Maire,

DESIGNE pour la durée de leur mandat, les conseillers municipaux ci-dessous pour représenter la Ville de Montataire au DISTRICT URBAIN de l'AGGLOMERATION CREILLOISE :

- Monsieur Maurice BAMBIER, Maire
- Monsieur CHATELAIN
- Madame CLEMENT
- Monsieur SOUFFLARD
- Madame DELLOUE
- Monsieur ROSSE
- Monsieur DAUZET,

ont obtenu 23 voix,

Monsieur Marcel MARC a obtenu 5 voix.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983

Le Maire,



Renseignements transmis par  
téléphone au District le 15 04 83  
+ lettre de célébration le 15 04 83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 MARS 1983 -

SOUS PRÉFECTURE

8 AVR. 1983

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars  
à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire,  
convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire,  
Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, Mme DELLOUE,  
Mrs ROSSE, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs CAPET, DETRAUX, DELA SALA, LESAGE,  
WOTTE, SOUFFLARD, Mmes LESAGE, BOUBENNEC, Mrs LEVY, DAUZET,  
Mme CLEMENT, Mr QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSIND, BIONNE,  
POZNIAK, MARC, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS, Mr BROUESSE, Mme ARACON, Mme GIRAudeau,  
Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DESIGNATION de DEUX DELEGUES au CONSEIL d'ADMINISTRATION  
de la SOCIETE d'EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de l'OISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.1 - du code des communes,

VU les propositions présentées par Monsieur le Maire,

DESIGNE, pour la durée de leur mandat, les conseillers municipaux  
ci-dessous pour représenter la Ville de Montataire au Conseil d'Admi-  
nistration de la S.E.D.O.

- Monsieur DUBOS
- Monsieur LEVY

ont obtenu 23 voix,

Monsieur BENKO a obtenu 4 voix, sa candidature n'a pas été retenue.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983

Le Maire,



lex transmis à la SEDO le 15 04 83  
le 20 04 83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 MARS 1983 -

SOUS PRÉFECTURE

8 AVR. 1983

60304 SENSIS

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DELA SALA. LESAGE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mrs LEVY. DAUZET. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS. Mr BROUESSE. Mme ARAGON. Mme GIRAUDEAU. Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DESIGNATION de 2 DELEGUES au SYNDICAT DE COMMUNES de l'OISE POUR LE PERSONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.12 du Code des Communes,

VU les propositions présentées par Monsieur le Maire,

DESIGNE, pour la durée de leur mandat, les conseillers municipaux ci-dessous pour représenter la Ville de Montataire au SYNDICAT de COMMUNES de l'OISE POUR LE PERSONNEL :

- Monsieur Maurice BAMBIER, Maire

- Madame Arlette LIBERT

ont obtenu 23 voix,

Monsieur CHAGNON a obtenu 4 voix, sa candidature n'a pas été retenue.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983



Le Maire,

Pour extrait, certifié conforme  
le Maire,



1 ex. transmis au syndicat  
de commune le 15/04/83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 MARS 1983 - 60304 SENLIS

SOUS PRÉFECTURE

8 AVR. 1983

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. AROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DELA SALA. LESAGE. WIJOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mrs LEVY. DAUZET. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS. Mr BROUESSE. Mme ARAGON. Mme GIRAUDEAU. Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DESIGNATION de DEUX DELEGUES au SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'HLM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.12 du Code des Communes,

VU les propositions présentées par Monsieur le Maire,

DESIGNE, pour la durée de leur mandat, les conseillers municipaux ci-dessous, pour représenter la Ville de Montataire au SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'HLM,

- Monsieur Maurice BAMBIER, Maire
- Monsieur Marcel LESAGE,

ont obtenu 23 voix,

Monsieur Marcel MARC a obtenu 5 voix, sa candidature n'a pas été retenue.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983



*Les dénommés à op. le Président*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLICQUE FRANCAISE  
LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
60304 SENLIS

SOUS PRÉFECTURE

8 AVR. 1983

- SEANCE du 24 MARS 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DELA SALA. LESAGE. WJOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mrs LEVY. DAUZET. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESACE.

Absents : Mme DESCHAMPS. Mr BROUFESSE. Mme ARAGON. Mme GIRAUDEAU. Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DESIGNATION de DEUX DELEGUES au SYNDICAT INTERCOMMUNAL de la VALLEE du THERAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.12 du Code des Communes,

VU les propositions présentées par Monsieur le Maire,

DESIGNE, pour la durée de leur mandat, les conseillers municipaux ci-dessous pour représenter la Ville de Montataire au SYNDICAT INTERCOMMUNAL de la VALLEE du THERAIN,

- Monsieur Maurice BAMBIER, Maire

- Monsieur PETERMANN

ont obtenu 23 voix,

Monsieur POZNIAK a obtenu 4 voix, sa candidature n'a pas été retenue.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983

Le Maire,



Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



1er Vallée du Thérain  
2015.10





VIII

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

SOUS PRÉFECTURE  
8 AVR. 1983  
- SEANCE du 24 MARS 1983 - 60304 SENLIS

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, AROCHOT, Mme DELLOUE, Mrs ROSSE, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs CAPET, DETRAUX, DELA SALA, LESAGE, WIOTTE, SOUFFLARD, Mmes LESAGE, BOUBENNEC, Mrs LEVY, DAUZET, Mme CLEMENT, Mr QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, MARC, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS, Mr BROUESSE, Mme ARAGON, Mme GIRAUDEAU, Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DESIGNATION de 4 DELEGUES à la COMMISSION PARITAIRE des MARCHES PUBLICS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.12 du Code des Communes,

VU les propositions présentées par Monsieur le Maire,

DESIGNE, pour la durée de leur mandat, les conseillers municipaux ci-dessous pour représenter la VILLE de MONTATAIRE à la COMMISSION PARITAIRE des MARCHES PUBLICS,

Président : Monsieur Maurice BAMBIER, Maire

- Monsieur André QUENON
- Monsieur Marcel LESAGE
- Monsieur Bernard DE LA SALA

ont obtenu 23 voix,

Monsieur CHAGNON a obtenu 5 voix, sa candidature n'a pas été retenue.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 8 AVR 1983

Publication le 15 AVR 1983

Le Maire,  
  


Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,


lex à Mme Brelly 7 le  
lex à Baumgartner 150483.

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

IX

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 MARS 1983 -

SOUS PRÉFECTURE

8 AVR. 1983

60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DELA SALA. LESAGE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mrs LEVY. DAUZET. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS. Mr BROUESSE. Mme ARAGON. Mme GIRAUDEAU. Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DESIGNATION d'un DELEGUE à l'ETABLISSEMENT des LISTES ELECTORALES de la CHAMBRE des METIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.12 du Code des Communes,

CONSIDERANT que Monsieur ANCEAU (Charcutier) est actuellement le représentant désigné par l'ancien Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de maintenir Monsieur ANCEAU comme représentant du Conseil Municipal pour l'établissement des listes électorales de la Chambre des Métiers.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture

le 8 AVR. 1983

Publication le 5 AVR. 1983



Le Maire,

*Signature*

*Président  
Chambre des  
Métiers*



8

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE.EGALITE.FRATERNITE

SOUS PRÉFECTURE  
8 AVR. 1983  
1983 00304 SENLIS

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 24 MARS 1983 00304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DELA SALA. LESAGE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mrs LEVY. DAUZET. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSIND. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS. Mr BROUESSE. Mme ARAGON. Mme GIRAUDEAU. Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DESIGNATION d'un DELEGUE à l'ETABLISSEMENT des LISTES ELECTORALES des TRIBUNAUX PARITAIRES de BAUX RURAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.12 du Code des Communes,

CONSIDERANT que Madame Lucette BREILLY est actuellement la représentante du Président du Tribunal d'Instance pour l'établissement des listes électorales des tribunaux paritaires de baux ruraux,

DECIDE de maintenir Madame Lucette BREILLY dans sa fonction.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983

Le Maire,

La Lucette le 15/4/83  
La Préfecture le 13/4/83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
8 AVR. 1983

- SEANCE du 24 MARS 1983 -

SOUS PRÉFECTURE

60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars  
à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire,  
convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire,  
Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE.  
Mrs ROSSE. DUBOS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DELA SALA. LESAGE.  
WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mrs LEVY. DAUZET.  
Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE.  
POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESACE.

Absents : Mme DESCHAMPS. Mr BROUESSE. Mme ARAGON. Mme GIRAudeau.  
Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DESIGNATION d'un DELEGUE à l'ETABLISSEMENT des LISTES  
ELECTORALES à la CHAMBRE d'AGRICULTURE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.12 du Code des Communes,

VU la proposition présentée par Monsieur le Maire,

DESIGNE Monsieur Albert VASSEUR comme délégué à l'établissement  
des LISTES ELECTORALES de la CHAMBRE d'AGRICULTURE.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 8 AVR. 1983

. Publication le 15 AVR. 1983



1 à Lucette le 19 04 83  
1 à Op. Vasseur le 19 04 83  
1 à Chambre agriculture le 19 04 83.

VILLE DE MONTATAIRE



XIII

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

SOUS PRÉFECTURE

8 AVR. 1983

- SEANCE du 24 MARS 1983 - 60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, Mme DELLOUE, Mrs ROSSE, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs CAPET, DETRAUX, DELA SALA, LESAGE, WIOTTE, SOUFFLARD, Mmes LESAGE, BOUBENNEC, Mrs LEVY, DAUZET, Mme CLEMENT, Mr QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSIND, BIONNE, POZNIAK, MARC, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS, Mr BROUESSE, Mme ARAGON, Mme GIRAUDEAU, Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DESIGNATION d'un DELEGUE à la COMMISSION CANTONALE d'AIDE SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.12 du Code des Communes,

VU la proposition de Monsieur le Maire,

DESIGNE, pour la durée de son mandat, la conseillère municipale ci-dessous pour représenter la Ville de Montataire à la COMMISSION CANTONALE d'AIDE SOCIALE,

- Madame Arlette LIBERT.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture

le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983



Le Maire,

à Gorbineux (BAS)  
le 19/4/83

XIV

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 MARS 1983 - 60804 SENLIS

SOUS PRÉFECTURE

8 AVR. 1983

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs DAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DELA SALA. LESAGE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mrs LEVY. DAUZET. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESACE.

Absents : Mme DESCHAMPS. Mr BROUESSE. Mme ARAGON. Mme GIRAudeau. Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : SUPPRESSION de la REPRESENTATION au SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'AMENAGEMENT du PLAN d'eau de SAINT VAAST LES MELLO

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme de la nouvelle municipalité, il est envisagé de développer nos propres initiatives dans le domaine de la pratique du Sport Nautique, en associant nos efforts dans le cadre du Plan d'Eau de Saint Leu d'Esserent.

La coopération au Plan d'Eau de Saint Vaast n'étant plus nécessaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de supprimer sa représentation au SYNDICAT INTERCOMMUNAL de l'AMENAGEMENT DU PLAN d'EAU DE SAINT VAAST LES MELLO.

DECIDE de se retirer de ce syndicat.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983



*[Handwritten signature]*



Le Maire,

*[Handwritten signature]*

Le Président de la République  
le 18 04 83

XV

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
8 AVR. 1983

SOUS PRÉFECTURE

- SEANCE du 24 MARS 1983 -

60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, Mme DELLOUE, Mrs ROSSE, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs CAPET, DETRAUX, DELA SALA, LESAGE, WIJOTTE, SOUFFLARD, Mmes LESAGE, BOUBENNEC, Mrs LEVY, DAUZET, Mme CLEMENT, Mr QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, MARC, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS, Mr BROUESSE, Mme ARAGON, Mme GIRAUDEAU, Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : RETROCESSION à la VILLE DE MONTATAIRE des VOIES de la SA d'HLM du DEPARTEMENT de l'OISE

Monsieur le Maire Expose :

- Qu'une enquête publique s'est déroulée du 14 au 28 Février 1983 concernant le classement des voies et parkings appartenant à la SA d'HLM du Département de l'Oise situés dans la zone d'habitation.

Aucune observation n'ayant été formulée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté,

Vu les plans,

DECIDE de classer dans le domaine public, les voies et parkings de la SA d'HLM du Département de l'Oise situés dans la zone d'habitation,

ACCEPTTE la rétrocession de ces voies et parkings au Franc Symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de CREIL.

Certifié exécutoire par le Maire

compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983



Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

XVI  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal  
8 AVR. 1983

- SEANCE du 24 MARS 1983 -  
-----

SOUS PRÉFECTURE

60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le ~~vingt quatre~~ Mars  
à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire,  
convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire,  
Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. AROCHOT. Mme DELLOUE.  
Mrs ROSSE. DUBOS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DELA SALA. LESAGE.  
WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mrs LEVY. DAUZET.  
Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE.  
POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS. Mr BROUESSE. Mme ARAGON. Mme GIRAUDEAU.  
Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : RETROCESSION des VOIES et PARKINGS de la RESIDENCE HELENE  
par la SOCIETE d'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT de l'OISE

Monsieur le Maire Expose :

- qu'une enquête publique s'est déroulée du 21 Février au 7 Mars 1983  
en vue du classement dans le domaine public des voies et parkings  
situés dans l'opération de la RESIDENCE HELENE appartenant à la  
SOCIETE d'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT de l'OISE.

Aucune observation n'ayant été formulée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté

VU les plans,

DECIDE de classer dans le domaine public les voies et parkings  
appartenant à la S.E.D.O. situés dans l'opération de la RESIDENCE  
HELENE,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983



Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



lex à office Notarial le 13/04/83  
lex à SEDO le 19/04/83





XVII

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

SOUS PRÉFECTURE  
8 AVR. 1983  
60304 SENLIS

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 MARS 1983 -

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, AROCHOT, Mme DELLOUE, Mrs ROSSE, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs CAPET, DETRAUX, DELA SALA, LESAGE, WITTE, SOUFFLARD, Mmes LESAGE, BOUBENNEC, Mrs LEVY, DAUZET, Mme CLEMENT, Mr QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, MARC, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS, Mr BROUESSE, Mme ARAGON, Mme GIRAUDEAU, Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DELEGATION de POUVOIRS au MAIRE - ARTICLE L.122.20 du CODE DES COMMUNES

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'article L.122.20 du Code des Communes,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer à l'Administration Communale plus de rapidité d'exécution,



DELEGUE à Monsieur le Maire la totalité des actes de gestion courante définis aux 14 points de l'Article L.122.20 du Code des Communes.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983

Le Maire,  
  


Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

XVIII

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 MARS 1983 - 8 AVR. 1983

SOUS PRÉFECTURE  
8 AVR. 1983

L'an mil neuf cent quatre vingt trois le ~~vendredi~~ ~~quatre~~ ~~Mars~~ ~~1983~~ à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DELA SALA. LESAGE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mrs LEVY. DAUZET. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS. Mr BROUESSE. Mme ARAGON. Mme GIRAUDEAU. Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX - CINEMA -

Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE l'ouverture du cinéma "LE PALACE" doit se faire prochainement en circuit commercial,
- QUE ce fonctionnement s'effectuera directement par les Services Municipaux,
- QUE l'ouverture de ce nouveau service entraîne la mise en place de certaines décisions administratives, entre autre la fixation du prix d'entrée de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix de la séance de cinéma à 18 F . Ce prix sera fixé à 13 F pour les personnes âgées, les scolaires, les chômeurs ainsi que les militaires du contingent. Ces prix seront applicables sous réserve d'un accord du Service de la Concurrence et de la Consommation.

Ce droit sera recouvré sous forme de tickets mis à la disposition par le Centre National du Cinéma.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture

le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983

P<sup>r</sup> Le Maire,



Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Le x à Montataire le  
19 04 83 avec note  
pour transmission au Préfet.



XIX

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ . EGALITÉ . FRATERNITÉ

SOUS PRÉFECTURE

11 AVR. 1983

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 MARS 1983 00304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER, BROCHOT, Mme DELLOUE, Mrs ROSSE, DUBOS, Mme LIBERT, Mrs CAPET, DETRAUX, DELA SALA, LESAGE, WIOTTE, SOUFFLARD, Mmes LESAGE, BOUBENNEC, Mrs LEVY, DAUZET, Mme CLEMENT, Mr QUENON, Mme BORDAIS, Mrs PETERMANN, BOSINO, BIONNE, POZNIAK, MARC, Mme BILLAND, Mrs BENKO, CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS, Mr BROUESSE, Mme ARAGON, Mme GIRAudeau, Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : FOURNITURE DE CARBURANTS - MISE EN ADJUDICATION

Sur le rapport des Services Techniques,

Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE la liberté des prix dans le domaine des carburants est toutefois limitée à un prix maximum fixé par la Commission de Contrôle des Prix,

- QUE l'importance de la consommation des divers carburants pour une année nécessite la mise en concurrence de diverses sociétés

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le dossier présenté,

DECIDE la mise en adjudication ouverte pour la fourniture de l'essence ordinaire, du super carburant et du gas oil.

L'estimation des divers carburants est évaluée ainsi :

- essence ordinaire	29.000 L x 4,31	=	124.990 F
- super carburant	29.000 L x 4,59	=	133.110 F
- gas oil	62.000 L x 3,59	=	222.580 F
soit un total de .....			480.680 F

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture  
le 11 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983

Le Maire,



Pour extrait certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

3 ex sur ST le 190483.

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

SOUS PRÉFECTURE

8 AVR. 1983

Extrait du registre aux Délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 24 MARS 1983 60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt quatre Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix huit Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mme LIBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DELA SALA. LESAGE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. Mrs LEVY. DAUZET. Mme CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absente excusée : Mme BENZONI représentée par Mme LESAGE.

Absents : Mme DESCHAMPS. Mr BROUESSE. Mme ARAGON. Mme GIRAUDEAU. Mr CHATELLAIN.

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu Secrétaire.

OBJET : DESIGNATION de 4 DELEGUES à la COMMISSION d'HYGIENE et de SECURITE de la VILLE DE MONTATAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.12 du Code des Communes,

VU les propositions présentées par Monsieur le Maire,

DESIGNE, pour la durée de leur mandat, les conseillers municipaux ci-dessous pour représenter la VILLE DE MONTATAIRE à la COMMISSION d'HYGIENE et de SECURITE,

- Monsieur Maurice BAMBIER, Maire
- Monsieur DETRAUX
- Monsieur ROSSE
- Monsieur BOSINO

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture

le 8 AVR. 1983

Publication le 15 AVR. 1983

Le Maire,



Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

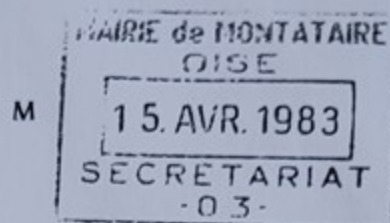


VILLE de MONTATAIRE

DEPARTEMENT de l'OISE

Tel (4) 425 57 07

Montataire le Jeudi 7 Avril 1983



M

Je vous prierais de bien vouloir assister  
à la Séance Ordinaire du Conseil Municipal qui se tiendra le :

- Mercredi 13 Avril 1983 à 18 Heures 30
- Salle du Conseil

L'Ordre du Jour sera le suivant :

- + groupe de travail du P.O.S. x
- Budget Primitif 1983
- Mission d'Ingénierie avec la D.D.E. x
- Désignation des Membres du Conseil Municipal au groupe de travail P.O.S. x
- Avenant N°5 - Ecole H. WALLON x
- Demande de Subvention Programme VOIRIE 1983. x

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, M  
l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



M. BAMBIER

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 13 AVRIL 1983 -

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le treize Avril  
à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire,  
convoqué le sept Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie  
sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller  
Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE.  
Mr DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE.  
BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY.  
Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINO  
BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mr ROSSE, représenté par Mr PETERMANN.  
Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mme BENZONI, représentée par  
Mme LESAGE. Mr DAUZET, représenté par Mr LEVY.

Absent : Mr CHATELLAIN

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES de SUBVENTIONS pour 1983  
à DIVERSES SOCIETES

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal  
dans sa séance du 10 Février 1983 a attribué à diverses sociétés  
les subventions annuelles.

Ces subventions avaient été limitées à l'attribution  
de 1982.

Compte tenu des crédits disponibles inscrits au  
Budget Primitif 1983 - compte 657,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution complémentaire à diverses sociétés  
au titre de l'année 1983, des subventions ci-dessous :

940.31 - RELATIONS PUBLIQUES

. Syndicat d'Initiatives

920

940.39 - ASSOCIATIONS DIVERSES

. Union Départementale C.G.T.	275
. Union régionale C.F.D.T.	100
. Syndicat des Travailleurs de la métallurgie du bassin creillois (S.T.M.)	65
. Syndicat C.G.T. des employés communaux	75
. Association d'Action Educative	50
. Union des Femmes Françaises (U.F.F.)	55
. Mouvement national de Lutte pour l'Environnement	80
. Les Amis d'H. Barbusse (Musée d'Aumont)	55

... / ...

SOUS-PREFECTURE

25 AVR. 1983

60304 SENLIS

à la compt. - non réglé le 29/04/83.



## OBJET : ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES de SUBVENTIONS

.2.

940.39 - Suite

. Association Départementale des Elus Communistes et Républicains (ADEC)	130
. Association Départementale des Elus Socialistes	244
. Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (U.V.F.)	505
. Avenir Social	50
. Secours populaire Français - Comité de Montataire	100
. Association Départementale Amis et parents d'enfants inadaptés	50
. Mouvement Vie Libre	120
. Sauveteurs de l'Oise	100
. J.O.C. - Section Montataire	50
. Comité Local Fédération CORNEC	70
. Comité Local Parents d'Elèves C.E.S. Anatole France de Montataire	140
. Les Amis de Montataire	1 300

945.18 - SPORTS

. Office Municipal des Sports	10 000
. " " " - tournois -	5 000
. Espérance Municipale	2 000
. Volley Club Municipal	1 000
. Hand Ball Club	1 000
. Billard Club	1 000
. Club d'Athlétisme	3 000
. Union Cycliste Montatairienne	3 000
. Association Sportive des Portugais	500
. Amicale des Communaux	500
. Basket Ball Montatairien	1 000

945.28 - CULTURE

. Centre Culturel Communal	50 000
. Association des Originaires du Portugal	160
. Maison des Jeunes	2 400
. Tourisme et Travail	1 000
. Association Mycologique de Montataire	160
. FRANCE / RDA	320

933.1 - PERSONNEL

. Comite d'Action Sociale	60 000
---------------------------	--------

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 25 avril 1983

. Publication le 28 avril 1983



Le Maire,

*auréault*

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,  
Conseiller Général,



*Antoine*



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 13 AVRIL 1983 -

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le treize Avril  
à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire,  
convoqué le sept Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie  
sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller  
Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE.  
Mr DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE.  
BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY.  
Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSIN  
BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mr ROSSE, représenté par Mr PETERMANN.  
Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mme BENZONI, représentée par  
Mme LESAGE. Mr DAUZET, représenté par Mr LEVY.

Absent : Mr CHATELLAIN

Monsieur Jean-Bernard BIONNF est élu secrétaire.

OBJET : DESIGNATION des REPRESENTANTS de la COLLECTIVITE LOCALE au  
GROUPE de TRAVAIL chargé de l'ELABORATION du P.O.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 Juin 1973 prescrivant  
le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de MONTATAIRE.

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 Novembre 1973 portant  
constitution du Groupe de Travail chargé de l'élaboration du Plan  
d'Occupation des Sols de la Commune de MONTATAIRE;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles  
L 123-3 et R 123-4;

VU les articles L 121-12 (4° et 5° alinéas) et L 121-26  
(1° alinéa) du Code des Communes;

CONSIDERANT que suite aux élections municipales, il est  
nécessaire de procéder à l'élection des nouveaux représentants de  
la Collectivité Locale au sein du Groupe de Travail;

.../...

SOUS-PREFECTURE

20 JUIN 1983

60304 SENLIS

MAIRIE DE MONTATAIRE

21. JUIN 1983

SECRETARIAT GÉNÉRAL

lex au ST de 190583

.../...

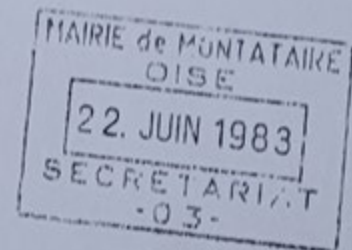
OBJET : DESIGNATION des REPRESENTANTS de la COLLECTIVITE LOCALE au GROUPE de TRAVAIL chargé de l'ELABORATION du P.D.S.

A désigné, par vote à bulletin secret et à la majorité des suffrages exprimés, les conseillers ci-après désignés :

- Monsieur Maurice DAMBIER, Maire
- Monsieur Bernard DE LA SALA
- Monsieur Daniel BROCHOT
- Monsieur Christian ROSSE
- Monsieur Michel DUBOS
- Monsieur Michel DAUZET
- Madame Simone ARAGON
- Monsieur Jean POZNIAK

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,  
Conseiller Général,



VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 13 AVRIL 1983 -

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le treize Avril  
à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire,  
convoqué le sept Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie  
sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller  
Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE.  
Mr DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE.  
BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY.  
Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINC  
BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mr ROSSE, représenté par Mr PETERMANN.  
Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mme BENZONI, représentée par  
Mme LESAGE. Mr DAUZET, représenté par Mr LEVY.

Absent : Mr CHATELLAIN

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : DESIGNATION de DELEGUES au GROUPE DE TRAVAIL CHARGE  
de l'ELABORATION du PLAN d'OCCUPATION des SOLS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.121.12 du Code des Communes,

VU les propositions présentées,

DESIGNE pour la durée de leur mandat, les Conseillers  
municipaux ci-dessous pour représenter la Ville de Montataire  
dans le groupe de travail chargé de l'élaboration du Plan d'Occupation  
des Sols (P.O.S.) :

- Monsieur Maurice BAMBIER, Maire
- Monsieur Bernard DE LA SALA
- Monsieur Daniel BROCHOT
- Monsieur Christian ROSSE
- Monsieur Michel DUBOS
- Monsieur Michel DAUZET
- Madame Simone ARAGON
- Monsieur Jean POZNIAK

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture  
le 25 avril 1983

. Publication le 28 avril 1983 .



Le Maire,

*Lauriant*

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,  
Conseiller Général,



*Maurice Bambier*

1 au ST le 29/04/83



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ  
Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 13 AVRIL 1983 -

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le treize Avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le sept Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

MAIRIE  
25 AVR. 1983  
60304 SENLIS

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mr DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY. Mmes GIRAudeau. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINC BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mr ROSSE, représenté par Mr PETERMANN. Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mme BENZONI, représentée par Mme LESAGE. Mr DAUZET, représenté par Mr LEVY.

Absent : Mr CHATELLAIN

Monsieur Jean-Bernard BLOUET est élu secrétaire.

OBJET : MISSION d'INGENIERIE avec la D.D.E.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 48-1530 du 29 Septembre 1948 réglementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les Collectivités Locales et divers organismes,

VU l'arrêté interministériel du 7 Mars 1949 fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées pour le compte des collectivités et organismes divers,

VU l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979 relatif aux concours apportés aux Collectivités Locales et à leurs groupements par l'Etat (Service de l'Equipement et de l'Agriculture) en application des lois n° 48-1530 du 29 Septembre 1948 et n° 55.985 du 26 JUILLET 1955,

SOLLICITE le concours de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Oise pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation des ouvrages suivants :

- travaux d'aménagement et de modernisation de voirie et réseaux divers du lotissement industriel "LES BAS PRES" à Montataire .

S'ENGAGE à prélever les ressources nécessaires au paiement des indemnités dues sur son budget 1983.

La mission qui sera assurée par ce service est une mission normalisée au sens de l'arrêté du 7 Décembre 1979, comportant les éléments constitutifs suivants :

- avant projet sommaire ..... (APS)
- dossier de consultation des entrepreneurs (DCE)
- assistance marché de travaux ..... (AMT)
- contrôle général des travaux ..... (CGT)
- réception et décompte des travaux ..... (RDT)
- dossier des ouvrages exécutés ..... (DOE)

1 au ST de 70110 ... / ...  
1 au ST de 70120

... / ...

2.

OBJET : MISSION d'INGENIERIE avec la D.D.E.

L'ouvrage à réaliser appartient au domaine fonctionnel  
infrastructuré et est rangé en 2ème classe de complexité.

Le prix d'objectif accepté par le Conseil Municipal  
s'élève à : 1.950.000 F hors T.V.A.

Il est réputé établi sur la base des conditions  
économiques en vigueur du mois "mo" suivant : SEPTEMBRE 1982.

Le taux de rémunération est de  $3,84 \times 0,8 = 3.072 \%$

Le forfait de rémunération, produit du prix d'objectif  
par ce taux est fixé à 59.904 F hors T.V.A. et sera révisé en  
fonction de l'index Ingénierie.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,  
Conseiller Général,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture  
le 25 avril 1983

- Publication le 28 avril 1983



*[Handwritten signature]*

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SOUS-PRÉFECTURE

11 MAI 1983

60304 SENLIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 13 AVRIL 1983 -

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le treize Avril  
à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire,  
convoqué le sept Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie  
sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller  
Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE.  
Mr DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE.  
BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY.  
Mmes GIRAudeau. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSIN  
BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mr ROSSE, représenté par Mr PETERMANN.  
Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mme BENZONI, représentée par  
Mme LESAGE. Mr DAUZET, représenté par Mr LEVY.

Absent : Mr CHATELLAIN

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire.

OBJET : AVENANT n° 5 - ECOLE HENRI WALLON

Sur le rapport des Services Techniques Municipaux,  
Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE les travaux de l'école maternelle Henri WALLON sont maintenant terminés,
- QUE l'école fonctionne depuis la rentrée scolaire 82,
- QUE le bilan des divers travaux exécutés montre une moins-value sur le montant du marché de : 13 106,32 F TTC, ce qui fait ressortir un montant de marché de :

. Marché initial .....	4.920.598,25 F	TTC
. Avenant n° 1 .....	130.195,67 F	TTC
. Avenant n° 2 .....	23.291,61 F	"
. Avenant n° 3 .....	84.242,32 F	"
. Avenant n° 4 .....	20.207,44 F	"
. Avenant n° 5 .....	13.106,32 F	"

= 5.125.014,09 F "

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
APPROUVE l'avenant n° 5 présenté.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,  
Conseiller Général,



M. BAMBIER

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 11.05.83

Publication le 16.05.83



1 à 0 p BORDAIS le 17 05 83

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



OISE

SUB-PREFECTURE

25 AVR. 1983

60304 SENLIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 13 AVRIL 1983 -

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le treize Avril  
à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire,  
convoqué le sept Avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie  
sous la présidence de Monsieur Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller  
Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE.  
Mr DUBOS. Mme DESCHAMPS. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE.  
BROUESSE. WIOTTE. SOUFFLARD. Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mr LEVY.  
Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. BOSINC  
BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absents excusés : Mr ROSSE, représenté par Mr PETERMANN.  
Mme LIBERT, représentée par Mr LESAGE. Mme BENZONI, représentée par  
Mme LESAGE. Mr DAUZET, représenté par Mr LEVY.

Absent : Mr CHATELLAIN

Monsieur Jean-Bernard BIGNIF est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - PROGRAMME VOIRIE 1983

Sur le rapport de la Commission Voirie, Monsieur le  
Maire EXPOSE :

- QUE par délibération en date du 10 Février 1983, le Conseil  
Municipal avait approuvé le dossier de demande de subvention  
concernant le programme voirie arrêté pour l'année 1983,
- QUE ce dossier comprend la réfection de voies et de trottoirs  
de diverses rues de Montataire,
- QUE par lettre du 29 Mars 1983, le Président du Conseil Général  
nous informe que les trottoirs ne peuvent faire l'objet du même  
programme de subvention que la voirie urbaine,
- QU'il est donc nécessaire de dissocier ce qui appartient à la  
chaussée et ce qui appartient aux trottoirs dans le dossier présenté.
- QUE le montant des travaux est donc réparti ainsi :

	CHAUSSEES	TROTTOIRS
Rue de NOGENT	260.000,00 F	55.000,00 F
RUE Emile ZOLA	62.500,00 F	-
Cavée des AIGUILLONS	206.000,00 F	-
Rue André GINISTI	281.000,00 F	-
Chemin rural dit MOULIN de SAINT LEU	98.000,00 F	-
Chemin de CRAMOISY	53.000,00 F	46.000,00 F
Impasse CHEVALLIER	425.000,00 F	165.000,00 F
Rue Armand DESNOSSE	-	153.000,00 F
	-----	-----
L'ensemble pour un montant de (TTC Valeur Février 83)	1.385.500,00 F	419.000,00 F

L au ST le 29/04/83

... / ...

... / ...

.2.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME VOIRIE 1983

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
APPROUVE le projet présenté fixant un montant de  
travaux de :

- 1.385.000 F pour la réfection de chaussées
- 419.000 F pour les trottoirs

SOLLICITE du Département une subvention tant pour les  
travaux de chaussées que pour les travaux de trottoirs.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

Conseiller Général,



*[Handwritten signature]*

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 25 Avril 1983

Publication le 28 Avril 1983.

Le Maire,



*[Handwritten signature]*



L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt trois Juin à dix huit heures trent minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix sept juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Maurice BAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs BAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mmes DESCH. LIBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUESSE. WIOTTE. Mme BENZONI. Mr SOUFFLARD Mmes LESAGE. BOUBENNEC. ARAGON. Mrs LEVY. DAUZET. Mmes GIRAUDEAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme B Mrs PETERMANN. BOSINO. BIONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILLAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absent : Mr CHATELLAIN

Monsieur Jean-Bernard BIONNE est élu secrétaire

- 
- I - COMPTE ADMINISTRATIF 1982
  - II - C.A. 1982 - AUTORISATIONS SPECIALES DE CREDIT
  - III - C.A. 1982 - TRAVAUX EN REGIE
  - IV - ADMISSION EN NON-VALEUR
  - V - CINEMA "LE PALACE" - REMUNERATION du PERSONNEL VACATAIRE
  - VI - CINEMA "LE PALACE" - OUVERTURE DE CREDITS
  - VII - PERSONNEL COMMUNAL - INDEMNITE COMPENSATRICE DE TRAITEMENT
  - VIII - INDEMNITE au CONTROLEUR DES IMPOTS
  - IX - BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - DEMANDE DE SUBVENTION
  - X - GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE - FERMETURE de la 5ème CLASSE
  - XI - GROUPE SCOLAIRE JACQUES DECOUR - CREATION d'une CLASSE de PERFECTIONNEMENT
  - XII - SUBVENTION à l'HARMONIE MUNICIPALE
  - XIII - SUBVENTION au COLLEGE ANATOLE FRANCE - PROJET D'ACTIONS EDUCATIVES
  - XIV - SUBVENTION à l'ASSOCIATION JEUNESSE ET CITE
  - XV - COMMISSION COMMUNALE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES à la CHAMBRE des METIERS
  - XVI - CRECHE MUNICIPALE - TARIFS
  - XVII - CRECHE MUNICIPALE - PENALITE DE RETARD
  - XVIII - PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT DE TRAVAIL avec Madame Danièle ROSSE
  - XIX - PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT DE TRAVAIL avec Monsieur Francis SOUFFLARD
  - XX - PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT DE TRAVAIL avec Madame Nadine SARRECHIA
  - XXI - PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT DE TRAVAIL avec Madame Francine PIOCELLE
  - XXII - CONSTRUCTION d'un CENTRE AERE - DEMANDE DE DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE
  - XXIII - IMPASSE DU GAZ - DEMANDE DE DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE
  - XXIV - IMPASSE EMILE ZOLA - DEMANDE DE DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE
  - XXV - RENOVATION de l'HOTEL DE VILLE et ANNEXE - DEMANDE DE SUBVENTION
  - XXVI - TRAVAUX DE l'HOTEL DE VILLE ET ANNEXE - APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE
  - XXVII - TRAVAUX de l'HOTEL DE VILLE et ANNEXE - CONTRAT d'ARCHITECTE
  - XXVIII - CENTRE AERE - CONTRAT d'ARCHITECTE
  - XXIX - CENTRE AERE - TRAVAUX de V.R.D.
  - XXX - PLAINE de JEUX - CONCOURS REGIONAL "AMELIORATION du CADRE DE VIE"
  - XXXI - MISE EN PLACE DE BORNES DE PUBLICITE "BAUDI FRANCE"
  - XXXII - LOTISSEMENT "LE BRAY" - CONTRAT d'ARCHITECTE
  - XXXIII - ACQUISITION d'IMMEUBLES à Monsieur André QUENON
  - XXXIV - ACQUISITION d'un IMMEUBLE à Monsieur VILLAIN
  - XXXV - ACQUISITION de TERRAIN - RUE DE GOURNAY
  - XXXVI - REFECTION des RUES HERVE BOULANGER et MARCEAU HORCHOLLE - DOSSIER TECHNIQUE
  - XXXVII - CONSTRUCTION de la HALLE DES SPORTS - AVENANT n° 1
  - XXXVIII - RESTAURANT SCOLAIRE - CONVENTION avec la VILLE DE SAINT LEU d'ESSERENT
  - XXXIX - LOTISSEMENT INDUSTRIEL "LES BAS PRES" - VENTE DES LOTS n° 4 et 5
  - XXXX - DEMANDE de SUBVENTION en ANNUITES - GROUPE SCOLAIRES JOLIOT CURIE et JEAN JAURE
  - XXXXI - SITUATION à l'USINE SAXBY
  - XXXXII - PROTESTATION du CONSEIL MUNICIPAL sur l'ANNULATION de CERTAINES ELECTIONS MUNICIIP
  - XXXXIII - RAPPORT SUR LA DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L.122.20 du CODE DES COMMUNES
- 

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité

XVI

VILLE DE MONTATAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SFANCF du 23 JUIN 1983 -

SOUS-PRÉFECTURE  
6 JUL 1983  
SEN LIS

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt trois Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix sept Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Maurice RAMBIER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs RAMBIER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUROS. Mmes DESCHAMPS. LIBERT. Mrs CAPET. DE TRAU. DE LA SALA. LESAGE. BROUSSE. WIOTTE. Mme RENZONT. Mr SOUFFLARD. Mmes LFSAGE. ROUBENEC. ARAGON. Mrs LEVY. DAUDET. Mmes GIRAudeau. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PFERMANN. ROSINO. BTONNE. POZNIAK. MARC. Mme BILAND. Mrs RENKO. CHAGNON.

Absent : Mr CHATELLAIN

Monsieur Jean-Bernard BTONNE est élu secrétaire.

OBJET : CRECHE MUNICIPALE - TARIFS

Madame Micheline DELLOUE 2ème Adjoint

EXPOSE que, dans sa réunion du 10 Juin 1983, la Commission Enfance a fixé les prix de journée de la crèche municipale.

Elle propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la crèche à compter du 1er Juillet 1983.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de la crèche comme suit, à compter du 1er JUILLET 1983 :

QUOTIENT	TARIFS
moins de 1140	35 Frs
1141 à 1475	38 Frs
1476 à 1710	41 Frs
1711 à 2000	46 Frs
2001 à 2310	50 Frs
2311 à 2650	53 Frs
2651 à 3281	57 Frs
plus de 3281	64 Frs

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la  
- Réception en sous-Préfecture  
le 6.7.83  
Publication le 18.7.83

P Le Maire,  
*[Signature]*

ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,  
Conseiller Général,



*[Signature]*  
M. BAMBIER

XVII

VILLE DE MONTATAIRE



OISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 JUIN 1983 -

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt trois Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix sept Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Maurice RAMBTER, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs RAMBTER. BROCHOT. Mme DELLOUE. Mrs ROSSE. DUBOS. Mmes DESCHAMPS. LEBERT. Mrs CAPET. DETRAUX. DE LA SALA. LESAGE. BROUFSSF. WITTE. Mme RENZONI. Mr SOUFFLARD. Mmes LESAGE. ROUBENNEC. ARAGON. Mrs LEVY. DAUZET. Mmes GIRAUDFAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PETERMANN. ROSTHO. BTOHNF. POZNTAK. MARC. Mme BILAND. Mrs RENKO. CHAGNON.

Absent : Mr CHATFLAIN

Monsieur Jean-Bernard BTOHNF est élu secrétaire.

SOUS-PRÉFECTURE  
6 JUIL. 1983  
60304 SENLIS

OBJET : CRECHE MUNICIPALE - PENALITE DE RETARD

Madame DELLOUE Micheline 2ème Adjoint

EXPOSE que quelques personnes, pour des raisons diverses, effectuent leur règlement mensuel de crèche avec un certain retard.

Ce retard est parfois dû à une mauvaise volonté de la part de ces personnes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir une pénalité de retard pour défaut de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer une pénalité de retard de paiement de 5 % du montant dû, à partir du deuxième mois de retard de paiement.

ADOpte à l'unanimité.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

- Réception en sous-Préfecture  
le 6 juillet 1983

Publication le 18 juillet 1983

P Le Maire,  
Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

*[Signature]*

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,  
Conseiller Général,



*[Signature]*

M. BAMBIER

VILLE  
DE  
MONTATAIRE



CISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ.ÉGALITÉ.FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 JUIN 1983 -

L'An mil neuf cent quatre vingt trois, le vingt trois Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix sept Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Maurice RAMBIEF, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents : Mrs RAMBIEF. BROCHOT. Mme DFLOUIF. Mrs ROSSE. DURAS. Mmes DESCHAMPS. LEBERT. Mrs CAPFT. DFTRAUX. DF LA SALA. LESAGF. BROUFSSF. WIOTTE. Mme BENZONT. Mr SOUFFLARD. Mmes LFSAGF. BOURBENFC. ARAGON. Mrs LEVY. DAUZFET. Mmes GIRAUDFAU. CLEMENT. Mr QUENON. Mme BORDAIS. Mrs PFTERMANN. ROSINO. BIONNF. POZNIK. MARC. Mme BILAND. Mrs BENKO. CHAGNON.

Absent : Mr CHATFLAIN

Monsieur Jean-Bernard BIONNF est élu secrétaire.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 1982 - AUTORISATIONS SPECIALES DE CREDITS

SUR le rapport de Monsieur Daniel BROCHOT 1er Adjoint,

EXPOSANT que le compte administratif 1982 s'est exécuté réglementairement, et fait apparaître un excédent global de clôture;

Toutefois, cette exécution s'est faite en apportant certaines modifications budgétaires, particulièrement par virements de crédits d'un chapitre à un autre, nécessités par les divers imprévus rencontrés au cours de l'année 1982, dont les intempéries de Juin 1982;

Le montant de ces transferts de crédits de chapitre à un autre s'est élevé à : 1 227 042,96 Frs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les autorisations spéciales d'ouverture de crédits telles qu'elles ont été énoncées ci-dessus et annexées à la présente délibération.

ADOPTTE à l'unanimité, moins deux abstentions.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la

-Réception en sous-Préfecture

le 6 juillet 1983

Publication le 17 juillet 1983

Pour le Maire,

Le Fonctionnaire Délégué

*[Signature]*

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,  
Conseiller Général,



*[Signature]*

M. BAMBIER